

ÉNERGIES RENOUVELABLES EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES



GESTION DES DÉCHETS GESTION DE L'EAU CONSEIL EN ENVIRONNEMENT BIOLOGIE ENVIRONNEMENTALE CHIMIE ENVIRONNEMENTALE

TABLE DES MATIÈRES

ONE CREATION - EN BREF

STRUCTURE	5
MOT DU PRÉSIDENT	6
PROPOS DE LA DIRECTION	9
Conférence sur le changement climatique – COP22	14
ONE CREATION participe au défi de la réduction de carbone dans l’atmosphère	18
Renforcement des prises de participations dans le Private Equity	21
Un pas dans les infrastructures : ONE CREATION acquiert sa première plateforme solaire	23
Passé – présent – futur : comparaison n’est pas raison	25
Rendement/risque : ONE CREATION un modèle spécifique	29
ONE CREATION PLUS QU’UNE RELATION DE CONFIANCE	34
ONE CREATION PLUS QU’UNE OPPORTUNITÉ	35
DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN CAPITAL	37
ORGANISATION	47
DIRECTION	48
AVANTAGES RÉCIPROQUES	49
RÉSEAU INTERCONNECTÉ	51
ASSOCIÉ AMBASSADEUR	53

2016 SOUS REVUE

ÉLÉMENTS FINANCIERS	56
Allocation des ressources	56
Politique de dividende	57
Valorisation d’une part	58
Danger et opportunité	59

CAPITAL SOCIAL	60
MARKETING ET COMMUNICATION	62
OPINION	65
Coopérative et finance, une avancée en matière de gouvernance d'entreprises	65
RETOUR SUR 2016	70
PRISES DE PARTICIPATIONS	72
ÉTATS FINANCIERS	116
PRISES DE PARTICIPATIONS COTÉES AU 31.12.2016	122

PERSPECTIVES	126
CONCEPT	127
La Coopérative: un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés	127
Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations	128
L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de <i>Private Equity</i>	133
Secteurs économiques considérés pour des prises de participations	137
FinTech - ONE CREATION	
Une plateforme connectée de financement participatif / <i>Crowdfunding</i>	137
Un concept d'investissement dans la croissance	139

INFORMATIONS	
56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE	142
STATUTS	152

STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAURICE HARTMARK	Président
PIERRE ABREZOL	Vice-Président
MAIA WENTLAND	Membre
MARC BOHREN	Membre
CLAUDE RECORDON	Membre
SABINE BÜHLER	Secrétaire hors Conseil

ÉCHÉANCE

AG de l'exercice 2016
AG de l'exercice 2016
AG de l'exercice 2018
AG de l'exercice 2016
AG de l'exercice 2018

ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA

2016

DIRECTION

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts

www.explorersinfinance.ch

SIÈGE SOCIAL

Quai Perdonnet 5
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +4121 925 00 33
F +4121 925 00 34

www.onecreation.org

ISIN

CH0211420010

MOT DU PRÉSIDENT

...



Maurice Hartmark
Président du Conseil
d'administration

Car l'homme est dans la nature tout à la fois et hors de la nature; il y participe par sa naissance, et y échappe tout ensemble, puisqu'il lui arrive d'aller contre elle et, étant commandé par elle, de lui commander à son tour.

Mais ce qu'elle représentait surtout pour moi alors, c'était la vie. Vie, nature, ces mots sont indéfinissables, parce que ce sont les mots premiers...

(Découverte du Monde)

...

Dites que je me suis appliqué à ...être... un petit-fils de vigneron et de paysans que j'aurais voulu exprimer. Mais exprimer, c'est agrandir. Mon vrai besoin, c'est d'agrandir...

(Lettre à Henry Poulaille, mai 1924)

...

On a quand même de la chance: sans le lac, on ne serait rien, rien de rien. ... C'est à l'eau qu'on doit le vin.

(Chant de notre Rhône)

...

L'eau ne manquait pas, heureusement ...

(La Beauté sur la Terre)

...

Où la frontière pour les yeux, où la frontière pour le cœur ? Là-bas, c'est véritablement mon pays qui se continue; c'est l'autre bord de la coupe... Est-ce que nous n'avons pas senti qu'ils étaient un peu nous-mêmes, étant sur la même rive que nous, bien qu'on dise l'autre rive... (Le Grand Printemps)

Charles Ferdinand Ramuz (1878 – 1947)

Chers associés coopérateurs,

Au moment où des esprits aussi bornés qu'opportunistes, tel Scott Pruitt, le nouvel administrateur de l'Agence pour la Protection de l'Environnement des USA, ou encore Carl Ivar Haugen, ancien président du parti du progrès (sic!) qui prépare son retour au Parlement norvégien, gens de mon âge, reviennent à la charge et prônent le déni de l'influence des activités humaines sur le réchauffement climatique, je pense avec quelque nostalgie au temps de Charles Ferdinand Ramuz, dont nous commémorons cette année le septantième anniversaire de la mort.

Ramuz, chantre de la solitude de l'homme face à la nature, poète de la terre, ce novateur qui a dérouté tant de conformismes et reste d'avant-garde.

Assurément, il dénoncerait ce vain et stérile débat, mais à l'agenda caché et parasite combien dommageable.

Comme s'il était nécessaire encore de perdre son temps à se demander quelle est la part de l'homme dans ce qui est constaté avec tant d'évidence !

Comme s'il était nécessaire d'être coupable pour agir, alors que l'instinct de conservation devrait amplement suffire !

La simple logique impose de rechercher, quelle que soit la cause du mal, tout ce que l'homme peut faire pour s'en sortir, et rien d'autre, "rien de rien" comme dirait notre poète.

Et puis, il se demanderait comment sauver son lac, sa montagne, ses vignes, ses champs, ses forêts. Et pas seulement les siens, mais les voisins, les lointains, ceux du pays qui se continue, ceux des pays qui se continuent.

Il n'était pas homme à abdiquer. Il reviendrait de sa solitude avec ce besoin de grandir, d'agrandir la vision du monde pour préserver la vie sur toutes les rives. En pleine solidarité humaine.

Il n'hésiterait pas à fustiger les spéculateurs, les égoïsmes fonciers, en somme les tenants du petit bout de la lorgnette. Il quitterait sa timidité pour dénoncer avec véhémence l'absurdité de ces comportements orgueilleux d'aveugles qui ne veulent pas voir la chute qu'ils se préparent.

Il est un passage de son *Journal* que je souhaite citer encore :

Que le chêne orgueilleux ne nous empêche pas de voir le lierre qui enserme son tronc. Ennemi puissant, presque invisible et bientôt victorieux. Le jour est là, où, malgré son tronc bardé d'écorce et son énorme frondaison, le chêne étouffé succombera. Admirez la lutte immense des êtres et des choses.

Si le chêne était moins orgueilleux et plus humble, ne pourrait-il pas se défaire à temps du lierre ? Il n'en serait ainsi que plus beau et pérenne.

Alors, Ramuz n'aurait-il pas été un associé coopérateur de ONE CREATION dans l'âme ?

Passant toutes les frontières dans une nouvelle Découverte du Monde, je me demande quel livre il écrirait sur le rêve saisissant exprimé dans le sien par notre cher directeur Olivier Ferrari de "reverdir les zones arides" ?

À notre échelle, nous avons en fait commencé à travailler à ce rêve. L'eau, les arbres, les transports, l'énergie. Comme exposé ci-après par la Direction, nous posons peu à peu avec succès les pierres de l'édifice en respect de la nature, de la Vie. Les mots premiers...

Grâce à vous. Bienvenue à toutes celles et ceux qui nous ont rejoints à ce jour. Ce fut une belle année. Merci à tous pour votre engagement et votre fidélité et continuons ainsi, tous ensemble.

PROPOS DE LA DIRECTION



Olivier Ferrari
CEO, CONINCO
Explorers in finance SA
Direction
ONE CREATION

2016 termine le sixième exercice pour ONE CREATION Coopérative. Une année riche et positive qui permet à nouveau de distribuer un dividende de 3,59%, soit le meilleur depuis la création de la société. Celui-ci a d'autant plus de valeur, car pour la première fois, tant la direction que le Conseil d'administration ont commencé à recevoir une rémunération pour les activités déployées.

Les investissements dans des sociétés non cotées, respectivement start-ups, se poursuit et va en s'accroissant et s'amplifiera significativement au cours de l'exercice 2017. Une expertise acquise par la direction, de nouvelles relations ouvrant de nouvelles opportunités de prises de participations dans des sociétés à différents stades de maturité, permet d'étaler risques et opportunités dans la création de valeur. Celle-ci est

aussi bien économique, qu'environnementale, toujours avec un impact positif sur l'emploi et l'extension du tissu industriel dans lequel se positionne la coopérative.

CAPITAL SOCIAL RENFORCÉ

Un premier seuil « psychologique » est dépassé par le capital social qui atteint CHF 10'210'000.- avec l'arrivée de nouveaux associés, tant de personnes morales, physiques que d'institutionnels. Depuis son origine, la stratégie a été d'accroître un développement sociétal en direction d'un palier technologique supérieur. Intégrer cet engagement dans un seul et unique projet nous permet d'atteindre ces buts et les évolutions menées au cours de cette année confirment notre vision.

Dans sa mission, la direction s'attache à étendre le rayonnement de la coopérative en s'adressant à un large éventail d'associés - confirmés et prospectifs.

REDONNER DU TEMPS AU TEMPS

Replacer l'économie au centre de l'écosystème et soutenir des investissements industriels à long terme implique de reconsidérer la notion de développement économique. La base de celui-ci est bien la multitude de PME qui sont autant d'acteurs au niveau individuel que de relais de croissance directe au niveau professionnel. Cela implique également un repositionnement de la finance dans son rôle premier qui est la mise à disposition de moyens à l'économie, en congruence avec les horizons de temps nécessaires à une saine réalisation des buts économiques.

Dans la dynamique de changements sociétaux, bien amorcée avec l'ascendance de la durabilité, la finance n'échappe pas à la redéfinition des bases entrepreneuriales et indus-

trielles dans cette construction d'un Nouveau Monde. Nombreux sont les exemples de modèles d'investissement socialement responsable, solidaire, d'impact, d'inclusion, etc. Ces approches et leur succès grandissant sont hautement représentatifs de ce repositionnement de l'entreprise et de la finance et du soutien financier qu'elles nécessitent et offrent à travers différents stades de développement.

La recherche de rendement à court terme qui prévaut aujourd'hui ne permet pas de répondre aux besoins de l'économie réelle. En finance, nous raisonnons bien trop souvent en des termes de simple retour sur investissement financier, sans prendre en compte les rendements industriels, sociaux et environnementaux. Pour qu'une économie soit durable et qu'un mouvement vertueux de création de valeur soit possible, c'est l'entreprise, et non pas la finance qui doit être au cœur du développement économique. Le deuxième ne peut que profiter de la bonne santé du premier.

Dans ce contexte, ONE CREATION Coopérative représente bien des valeurs universelles de relation entre la Société civile, le développement économique, la construction d'une classe moyenne forte et la paix sociale.

Pour que les entreprises aient les moyens de renforcer et de poursuivre leur activité de Recherche & Développement qui leur permettront de créer une économie durable, il est indispensable de revenir à un temps long de mise à disposition de l'épargne. Après six années d'existence, ONE CREATION Coopérative est un modèle affirmé de soutien et de création de richesse sociétale. La diversité des associés qui constituent le socle de cette construction est la garantie d'un progrès économique respectueux de l'environnement, de l'économie et créateur de richesse. Une condition indispensable pour une vision à long terme qui ne néglige pas les besoins du court et moyen termes et qui permet de tendre à créer un rendement effectif pour les associés.

UNE ANNÉE RICHE

Notre bulletin mensuel « THE NEWS ONE CREATION » offre une vitrine sur les évolutions de la coopérative en cours d'année. Les associés, comme les personnes intéressées, peuvent s'informer sur la valorisation du capital social et des résultats et se tenir au courant des engagements de ONE CREATION envers l'économie durable.

Au cours de l'exercice 2016, il aura ainsi pu être fait des investissements dans la start-up **DEPsys**, un projet ayant pris naissance en 2010, à la suite d'un travail de Master HES-SO sur une solution de gestion du réseau électrique basse tension. Un dossier qui nous a été présenté par plusieurs partenaires stratégiques, notamment le Développement Économique Vaudois (DEV). Cette prise de participation s'est faite aux côtés de deux fonds de Venture Capital scandinaves, l'un d'eux, Statkraft Venture, est une initiative d'un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable en Europe. Ce fonds finance des start-ups actives dans le domaine de l'énergie pour des montants entre 0,5 et 2,5 millions d'euros et possède une enveloppe annuelle de 10 millions d'euros à destination de start-ups actives dans l'innovation liée aux énergies renouvelables (www.statkraftventures.com). Pour le second, VNT Management, une société de venture capital dans la même thématique, gère 3 fonds pour un montant de 157 millions d'euros (www.vntm.com).

Le 30 mars 2016, notre direction a eu l'opportunité de présenter le modèle d'affaires unique de ONE CREATION, dans une conférence internationale à Genève intitulée « *Implementing the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development through effective, people first Public-Private Partnerships* ». Un moment fort qui a permis d'affirmer la cohérence du modèle coopératif dans la mise en place d'un développement économique durable et respectueux de l'humain.

Au mois d'août 2016, ONE CREATION a fait l'acquisition de sa première **installation solaire photovoltaïque**, située sur le toit des bâtiments 7 et 8 du siège de Nestlé Suisse, propriété de la société NESTEC SA. Ces bâtiments sont construits sur un droit de superficie inscrit sur une parcelle à La Tour-de-Peilz, sise Entre-Deux Villes 10. La reprise de cette installation comprend tous les biens meubles liés à l'installation, à savoir les panneaux photovoltaïques, les supports, les onduleurs/convertisseurs, les câbles et les systèmes de communication et de mesure, ainsi que la vente de l'électricité produite. Une telle acquisition ne comprend pas les éléments liés à l'installation électrique, propriété de NESTEC SA, notamment les installations de renforcement du réseau liées à l'installation elle-même. Le positionnement de ONE CREATION dans la production d'énergies renouvelables permet de diversifier son portefeuille de participations non cotées et ainsi élargir la base de la rentabilité du capital social. L'énergie est le fondement de tout développement économique et par cette démarche, ONE CREATION contribue de manière toujours plus directe à la réduction de CO₂. Ce premier pas effectué permet de formaliser les processus et ouvre de nouveaux horizons à l'action de la coopérative.

TO BE B CORP

Au cours du deuxième semestre, la direction a entrepris les démarches de certification B Corp™ pour la Coopérative. Après plusieurs mois de travaux avec les analystes certificateurs, ONE CREATION a obtenu ce label et bien qu'elle ait été formalisée en février 2017, il est important de faire annonce de cette évolution dans ce rapport annuel 2016, car cette dernière est fondamentale dans la reconnaissance des engagements de la Coopérative ONE CREATION. La certification B Corp™ est similaire au label Fair trade arboré par certaines marques de café ou de bananes, ou comme l'estampille Bio vue sur les légumes ou les produits laitiers. Une de ses différences majeures, cependant, tient au fait que la certification B Corp évalue une société dans son entier plutôt qu'un de ses produits ou qu'une de ses politiques sociales. C'est avec grande fierté que la Coopérative ONE CREATION rejoint les rangs d'une communauté en pleine expansion, qui compte plus de 2000 sociétés certifiées B Corp dans le monde, actives dans 130 industries, à travers 50 pays avec 1 but commun : redéfinir le succès dans les affaires.

Afin de Mesurer ce qui Compte® dans le modèle de la Coopérative ONE CREATION, nous avons été conduits par le B Lab, l'organe directeur - à but non lucratif - en charge de la certification et de l'accompagnement. Depuis sa création, B Lab a collaboré avec de nombreuses entreprises pionnières, des investisseurs et des avocats pour créer un set approfondi de performances sociales et environnementales ainsi que des prescriptions légales. Grâce à ce travail, B Lab assure le développement et la promotion de ces standards qui permettent de mesurer, de comparer et d'améliorer l'impact d'une entreprise. À ce jour, le standard B

Lab est utilisé par plus de 15'000 entreprises ainsi que d'une centaine de fonds d'investissement et d'investisseurs institutionnels.

Avec l'aide de l'équipe de certification de B Lab, la Coopérative ONE CREATION a été rigoureusement évaluée sur des aspects aussi variés que sa Mission, son Engagement, sa Responsabilité, sa Politique Environnementale et son Empreinte, l'Impact Social & Environnemental de son Business Model, l'Impact de ses Investissements, la Publication des données de son portefeuille d'Investissement, la Gouvernance de ses Actifs sous Gestion et sa Transparence.

Mener à bien l'Évaluation d'Impact nous a mis au défi de devenir une meilleure entreprise, le processus a suscité de nouvelles idées, provoqué une réflexion plus profonde et confirmé nos bonnes pratiques. La Certification B Corp incarne des valeurs qui sont propres à ONE CREATION et nous sommes heureux de rejoindre les membres d'un mouvement mondial d'entrepreneurs qui mettent leur société au service du bien collectif.

La Certification B Corporation® valide le modèle d'affaire de notre Coopérative ONE CREATION, au moyen duquel nous aspirons à servir nos associés au meilleur de nos aptitudes. Car c'est en mettant leur capital à bon usage que nous pouvons soutenir les entreprises qui développent, conçoivent et fournissent des produits ou des services ayant un impact positif sur l'environnement.

Au sein de la Coopérative ONE CREATION, nous croyons résolument au pouvoir de la symbiose, nous sommes ravis de voir le mouvement B Corp prendre de l'ampleur et nous espérons que davantage d'acteurs de l'Économie suivront les pas de ONE CREATION, et de toutes les autres sociétés certifiées B Corp, en se conformant volontairement à un standard d'entreprises transparentes et responsables. Et pour ceux qui se demandent ce que signifie le B, nous concluons joyeusement par ceci : il incarne le mot Bienfait.

LE FUTUR, UN PRÉSENT BIEN ACQUIS

Selon ses statuts, la coopérative peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature. En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

L'engagement pris par les statuts est devenu une réalité bien présente et cet acquis est un socle solide pour construire le développement du cercle des associés et s'engager plus en

avant dans les prises de participations. Au moment de l'impression du présent rapport annuel, la direction dispose d'un nombre important de nouveaux dossiers lui provenant de son réseau de vecteurs de prises participations, lui-même en extension constante. Un gage de diversité et de dilution du risque, en cohérence avec la préservation des acquis pour une croissance de la valorisation des engagements des associés.

Le présent rapport annuel reprend tous les fondements du développement et de la mise en application des principes des statuts. Il en est l'outil de référence pour une promotion du modèle. Il y a été intégré toutes les « NEWS » de l'année ayant un aspect fondamental pour la compréhension du fonctionnement de la structure. Il est à disposition, du marché et de tous ceux qui souhaitent y adhérer à notre société et des associés pour une totale transparence de leur participation.

Ces mêmes associés sont remerciés pour leur confiance et leur fidélité. Qu'il soit également acquit que ces remerciements s'adressent à tous ceux qui sont des ambassadeurs avertis et qui nous ont d'ores et déjà mis en contact avec de nouveaux associés qui ont rejoint ONE CREATION.

Notre Coopérative n'est plus le démonstrateur d'un modèle de développement économique, financier et social, elle en est l'affirmation. C'est sur ces acquis, sans négliger les impondérables et la constante nécessité de « coller » à la réalité de l'évolution que l'exercice 2017 est déjà bien engagé pour poursuivre et renforcer toujours plus notre modèle.

La direction remercie tous ses collaborateurs pour leur engagement individuel et collectif, le Conseil d'administration pour son action au cours de l'année et son précieux soutien ainsi que tous les associés qui permettent à ce modèle de s'affirmer.

CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE – COP22

Un indicateur avancé de positionnement économique

La 22^{ème} Conférence entre les parties sur le changement climatique - COP22 – s’est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Celle-ci s’est ouverte sur une note très positive puisque moins de six mois après sa signature à New York, l’Accord de Paris est entré en vigueur. Le seuil de ratification fixé à minimum 55 États, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre ayant été franchi.

Le programme de Marrakech s’est désormais concentré sur la stratégie de mise en œuvre de l’Accord. Et pour ce faire, les trois même enjeux centraux ressurgissent chaque fois : renforcement des capacités, adaptation et financement.

Un tient vaut mieux que deux tu l’auras

Une recherche, publiée par l’organisation américaine Rights and Ressources Initiative (RRI) soutenue, entre autres, par la Confédération Suisse, parue pour l’occasion, évoque une solution économiquement avantageuse aux problèmes des émissions de gaz à effet de serre : celle de la protection des droits territoriaux des peuples des forêts tropicales. L’étude arrive à la conclusion suivante : sécuriser un droit territorial formel et assurer l’accès aux ressources forestières, aux communautés locales font partie des mesures les moins coûteuses en termes d’implémentation tout en offrant de grands bénéfices tant économiques, qu’environnementaux et sociaux.

Des coûts estimés entre 45 et 380 fois inférieurs aux bénéfices pouvant être retirés d’une telle mesure de protection et cela est sans compter sur les avantages socio-culturels. Au même titre que l’adage « un déchet non produit est un déchet que nous n’aurons pas à recycler », « une forêt protégée est une quantité de CO2 qui n’aura jamais été émise », et cela pour autant que l’on s’en tienne à considérer un arbre comme un simple amas de carbone...

Toujours dans cette même étude, il est estimé que 24% du carbone hors-sol est stocké dans les forêts tropicales à travers le monde. Au moins 10% de ce carbone accumulé se situe dans des territoires forestiers communautaires sans reconnaissance légale, ce qui met en situation de vide juridique plus de 22 milliards de tonnes de carbone, soit près de la moitié des émissions mondiales annuelles s’élevant à 50 milliards de tonnes. Cette étude met en lumière une solution de mitigation qui, si elle ne nécessite pas de moyens financiers faramineux, demande d’instaurer des régimes légaux bien plus stricts.

Découpler la croissance économique et émissions carbone

Une vingtaine de parties prenantes tierces, soit des organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales se faisant porte-drapeaux des aspirations, doléances, engagements et résultats de la société civile mondiale se sont également réunies pour un débat en profondeur. Un échantillon de voix, parfois hétérogène, qui a profité de la tribune mise à disposition par la COP22 pour suggérer des pistes de collaborations, souligner certaines actions

prises au niveau local ou régional ou réitérer leur demande de soutien sur une problématique bien précise.

Du langage généraliste évoqué lors des discussions globales (financement, réduction des émissions, augmentation des capacités, transition énergétique ...), nous sommes passés à l'énumération de thèmes on ne peut plus concrets.

Forcément, les grands discours, les objectifs quantitatifs, les feuilles de route doivent à un moment se traduire par des actions. Sur le terrain, celles-ci vont du projet de permaculture ou de centrale électrique géothermique, à une nouvelle législation limitant l'utilisation des Hydrofluocarbures (HFC) ou une coopérative de fermiers unissant ses forces pour être plus résilients face aux changements climatiques déjà avérés dans leur région. Le développement durable n'a de limites que l'imagination des êtres humains où celles que ces contradicteurs érigent. Il existe un nombre incommensurable de solutions. C'est ce qui ressort d'une conférence, dédiée aux « Solutions bas-carbone », qui a réuni des représentants de l'Économie, des collectivités publiques et du monde académique.

Les gouvernements municipaux n'ont pas toujours connaissance des solutions existantes qui pourraient contribuer à atteindre les objectifs déterminés aux échelles nationales. Le dialogue est crucial à cet égard, et le cadre mis à disposition par l'ONU est très utile pour renforcer l'implémentation des technologies développées par le secteur privé. De son côté, l'industrie a besoin de voir se concrétiser les engagements nationaux, comprenant des plans d'action précis et avec une vision à long terme. Il est important pour les législateurs, urbanistes, décideurs politiques de bien comprendre l'étendue des solutions sur lesquelles ils peuvent compter. La progression vers une société bas-carbone pourra ainsi se faire intelligemment grâce aux innovations prêtes à être mise en œuvre. Au secrétaire général du Conseil des Ministres Nordiques de déclarer : « Beaucoup de solutions sont déjà là, technologiquement faisables et adaptables à différentes échelles dans le reste du monde.

Nous l'avons prouvé avec l'éolien au Danemark, les biocarburants en Finlande, l'énergie géothermale en Islande, les voitures électriques en Norvège et les pompes à chaleurs en Suède. Nous sommes parvenus à démontrer qu'il est possible de découpler définitivement la croissance économique des émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons donner le ton, agir comme un laboratoire vivant, et partager ce que nous avons appris. »

Un test de la volonté

Le secrétaire d'État américain, John Kerry, a délivré un message résolument dynamique. Il a évoqué, tour à tour, la qualité des dispositions législatives de l'Accord de Paris, les enjeux économiques du marché en plein boom des énergies renouvelables et de l'engagement majeur du secteur privé dans le défi du changement climatique. Sans tomber dans une rhétorique catastrophiste, ce dernier a néanmoins souligné l'urgence dans laquelle nous nous trouvons : « les conséquences d'un échec seront, dans la plupart des cas, irréversibles. Si nous perdons ce moment d'action, aucun discours dans les décennies à venir ne pourra recréer les calottes glaciaires ni venir remplir les rivières et lacs asséchés ». Kerry poursuit : « il est important de se souvenir que nous n'allons pas vers un désastre préétabli, nous avons encore le choix. Le

changement climatique ne pose pas la question de nos capacités, mais bien de notre volonté. Pour réussir, il convient de se baser sur les faits et non plus sur des opinions. »

Depuis la COP21, chacun s'accorde sur l'évident leadership du secteur privé dans la mouvance du développement durable et de tout ce qu'il implique. Une multitude de solutions émergeant de l'entrepreneuriat et du monde académique, beaucoup travaillent depuis de nombreuses années sur les avancées technologiques qui sont en train de révolutionner pour toujours la manière dont nous électrifiions le monde. En relation à la référence du nouveau Président élu aux Etats-Unis, on peut retenir le propos que le changement climatique ne devrait pas être une question partisane. Pour le moment, pas de plans sur la comète pour la politique climatique américaine du prochain mandat, mais une autre affirmation qui vient à nouveau adouber le secteur privé : « la génération d'énergie solaire a vu son niveau multiplié par 30 depuis 2008. Cela va continuer, car c'est le marché qui va dicter ses termes et non pas le gouvernement ».

Dans une autre conférence, la présentation de « We Mean Business », une coalition formée de 300 entreprises engagées dans la transition vers une économie bas-carbone, la question n'échappe pas au panel, mais une réponse du représentant de la société Mars est claire. La plupart des entreprises engagées dans cette coalition ont fixé leurs objectifs avant que le moindre accord soit en vue. L'engagement initial de Mars, en l'occurrence, ne changerait en rien les buts définis en interne de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 100% d'ici 2040, par rapport au niveau de 2007, c'est une volonté commerciale. En effet, la société considère la problématique du carbone comme un risque pour ses affaires. Parmi les panelistes, le représentant de la société Schneider Electric annonce leur objectif d'être neutre en carbone d'ici 2030. À nouveau, la volonté de réduction des émissions et du développement d'infrastructures efficaces énergétiquement est une opportunité économique et une évolution technologique incontournable.

La COP22, quoi que l'on puisse en penser, constitue un espace de dialogue public dans lequel une multitude de parties prenantes ont la chance de confronter leur savoir, leur point de vue et leurs idées. C'est aussi une mise en réseau global d'acteurs, publics comme privés, partageant le même point de vue, qui résulte dans la constitution d'un éventail immense d'outils qui permettront à chacun d'aboutir à ce grand projet commun de l'Humanité. La COP22, pour tous ceux qui considèrent cette conférence sur le changement climatique comme un tour de passe-passe politique, nous révèle que l'économie a démontré plus que son engagement, mais bien sa volonté de souscrire aux nouvelles opportunités de création de valeur.

C'est dans cette perspective anticipée depuis juin 2010 que ONE CREATION Coopérative se positionne et ce, à tous les niveaux de l'économie réelle qui impactent positivement l'environnement.



ONE CREATION PARTICIPE AU DÉFI DE LA RÉDUCTION DE CARBONE DANS L'ATMOSPHÈRE

Lorsque l'investissement dans les sociétés ayant un impact positif sur l'environnement rime avec rendement

Votre coopérative est investie dans AVENTRON (KLEINKRAFTWERK BIRSEK SG), qui est une société totalement engagée dans les énergies renouvelables, et qui a participé à une réduction de 355 tonnes d'émissions de carbone dans l'atmosphère. Non seulement efficace dans son développement et de participer ainsi à l'ambitieux objectif de la 21 conférence sur le climat à Paris « COP21 - Conferences of the parties », la société a distribué, au titre de l'exercice 2014, un dividende de CHF 0.20 soit un rendement de 2.2 % sur l'investissement réalisé. Ceci est un des éléments concrets des objectifs de ONE CREATION dans son positionnement dans des activités et technologies qui représentent une évolution d'opportunités d'investissements durables. Un deuxième élément est l'impact positif sur l'environnement. Dans le cas d'AVENTRON, cela est avéré au travers de centrales hydrauliques, solaires, éoliennes tant en Suisse, qu'en Allemagne, en Italie et en Norvège.



Les énergies renouvelables contribuent à la réduction du carbone

L'exemple d'AVENTRON confirme que la production d'énergies renouvelables passe par la mise en place de structures qui doivent répondre aux potentiels effectifs de chaque région et qu'il n'y a pas une solution, mais bien un concept global.

Dans ce cas précis, AVENTRON permet de confirmer que ces énergies arrivent à maturité en ce qui concerne leur intégration dans le réseau mondial de production énergétique et que les crises de prises de pouvoir de certains pays, il y a encore peu, s'estompent de plus en plus pour laisser libre cours à l'économie de marché de réguler tant les structures et matériaux de production d'énergie que d'offrir des prix qui se doivent de concurrencer les énergies fossiles. Bien évidemment, il subsiste et subsistera des distorsions en liens dans bien des

secteurs économiques (protectionnisme). Cependant, le mouvement de décarbonation de l'atmosphère est conduit par l'économie qui a intégré ces nouvelles opportunités d'investissement qui vont en s'amplifiant.

CO₂ un élément fondamental de la vie, et un risque pour sa pérennité

Le CO₂ - Dioxyde de carbone est le résultat de la combinaison de deux éléments : le carbone et l'oxygène. Il est produit par différents processus : la combustion du charbon et des hydrocarbures, la fermentation des liquides et la respiration des humains et des animaux. On le trouve en faible proportion dans l'atmosphère ; il est assimilé par les plantes qui, à leur tour produisent de l'oxygène.

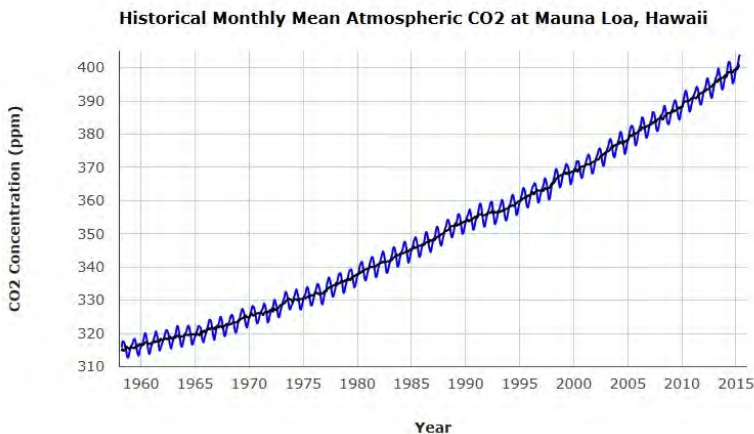
Le CO₂ est incolore et plus lourd que l'air. Il gèle à -78,5°C pour former de la neige carbonique. Le dioxyde de carbone est utilisé dans l'industrie chimique, pharmaceutique, l'alimentaire et boissons, la santé, l'industrie des métaux, les laboratoires et analyses, les pâtes et papiers, l'électronique et autre industrie. Le carbone est un élément indispensable à la vie et en chimie organique, le carbone forme plus de composés que tous les autres éléments chimiques réunis. Le carbone est un élément central dans la vie sur Terre, aussi bien pour les végétaux que pour les animaux.

Le carbone cristallin pur existe dans la nature sous forme de diamant et de graphite. Le carbone élémentaire est inerte et insoluble dans l'eau ou les solvants organiques. À haute température, il s'oxyde pour former du monoxyde et du dioxyde de carbone. Nous connaissons plus d'un million de composés qui possèdent du carbone lié à l'hydrogène, ainsi qu'un grand nombre de composés inorganiques qui contiennent du carbone. On retrouve le carbone lié à l'hydrogène notamment dans toutes les plantes et tous les animaux. Les dépôts de matière organique issue du vivant fossilisent pour donner divers hydrocarbures. Les carbonates sont inclus dans de nombreux minéraux, le gypse et le marbre pour ne citer qu'eux.

Jusqu'à présent, la biosphère terrestre et les océans ont absorbé environ la moitié de nos émissions de CO₂ limitant ainsi leurs effets sur le climat. Cependant, le réchauffement global pourrait réduire l'efficacité de ces puits de carbone amplifiant de fait l'effet de la perturbation anthropique. La concentration atmosphérique du dioxyde de carbone (CO₂) a crû de 40 % au cours de la période industrielle, passant de 278 ppm (soit 0.278 % du volume de l'atmosphère) en 1750 à 395 ppm en 2013. Cette augmentation est liée à l'activité humaine, en particulier à l'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz). Mais seule la moitié de ces émissions de carbone s'accumule dans l'atmosphère, l'autre moitié étant absorbée par les puits naturels de l'océan et de la biosphère terrestre.

L'océan absorbe du carbone à cause du déséquilibre entre les pressions partielles de CO₂ de part et d'autre de l'interface air-mer. Pour la biosphère terrestre, les processus en jeu sont débattus, mais la fertilisation des plantes, par l'augmentation du CO₂, pourrait jouer un rôle clé. Ces puits de carbone, qui aujourd'hui limitent l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère et donc le réchauffement climatique, sont fragiles.

Dans des conditions défavorables (sécheresse intense, canicule...), la croissance des plantes est ralentie et l'absorption de carbone diminue. Ces conditions seront beaucoup plus probables dans le futur.



Source : Dr. Pieter Tans, NOAA/ESRL, and Dr. Ralph Keeling, Scripps Institute of Oceanography

Il faut rappeler toutefois que la génération actuelle de modèles de climat ne prend pas ou très mal en compte certains processus qui pourraient modifier fortement l'estimation de ce couplage climat-carbone. Aux hautes latitudes par exemple, d'importantes quantités de carbone se sont accumulées au cours de l'histoire de la Terre dans le sol aujourd'hui gelé en permanence (pergélisol). La décomposition microbienne dans ces zones est très peu efficace à cause de la courte saison de croissance, si bien que de grandes quantités de carbone y sont piégées. En cas de réchauffement, ces sols vont progressivement dégeler, accélérant la décomposition microbienne et l'émission de carbone vers l'atmosphère. Selon que cette décomposition se fait dans une zone inondée ou non, elle libère du CO₂ ou du méthane (CH₄), un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂ mais à durée de résidence dans l'atmosphère plus courte.¹

ONE CREATION offre une alternative de décarbonation des portefeuilles

La décarbonation est devenue plus qu'une vision dans les pays anglo-saxons, c'est un fait établi. De plus en plus de portefeuilles sont considérés en termes économiques, financiers et éthiques. En considérant l'aspect économique, les changements climatiques sont autant d'éléments péjorant que représente la sortie de grands acteurs investisseurs des sociétés montrées du doigt que d'opportunités d'investissement dans des technologies ayant un impact positif et qui s'affirment de manière exponentielle.

Sur l'aspect financier pur, les compagnies qui ont des industries intensives en carbone se retrouvent au fil du temps affectées dans leurs résultats, ce qui crée des dépréciations durables de valeurs. Sur le plan éthique, nous nous devons de nous poser la question de quel héritage nous souhaitons laisser à nos enfants et aux générations futures. De même que nous devrions nous poser la question de quel sera le jugement que poseront ces générations, sur nos comportements actuels.

¹www.climat-en-question.fr

Dans ce contexte, ONE CREATION se positionne clairement dans une démarche à court terme en étant un acteur de création de rendement, et à long terme, en étant positionné dans les secteurs économiques les plus avérés en terme de création de richesse, de développement économique et de proposition de gestion avec une éthique proactive.

RENFORCEMENT DES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE PRIVATE EQUITY

Investissement conjoint dans DEPsys

DEPsys est un projet qui a pris naissance en 2010 lors d'un travail de thèse de Master HES-SO. Les co-fondateurs Michael De Vivo, Joël Jatton et Guillaume Besson, avec le soutien du prof. Dr. Mauro Carpita, ont décidé de donner vie à ce projet. De solides compétences techniques, une sensibilité accrue aux nouvelles sources de production « vertes », un esprit combattant et une forte amitié va réunir ces trois ingénieurs et les encourager à débiter une expérience entrepreneuriale très ambitieuse : propulser DEPsys dans l'univers Smart-Grid.



C'est après avoir remporté le concours HEIG-VD start-up 2012, en septembre de cette même année, que DEPsys devient une réalité.

L'obtention de la bourse HEIG-VD start-up 2012 permettra aux fondateurs de cette start-up de bénéficier de toute l'infrastructure de la haute école d'ingénierie et de gestion d'Yverdon-les-Bains et d'un coaching économique impliquant des professeurs experts dans le lancement de start-up innovantes; la société est inscrite au registre du commerce (28.11.2012).

DEPsys a mis au point une plateforme de contrôle évolutive « en temps réel » pour la gestion du réseau électrique basse tension. Il s'agit de GridEye, solution modulaire comportant des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Elle est capable de mesurer, calculer et communiquer les informations (alarmes, défauts, violations, statistiques, etc.) en provenance du terrain.

GridEye a été conçue pour apporter sur le marché une solution technologique agrégeant des fonctions d'analyse, de mesures et d'actions; trois opérations essentielles pour permettre la création des réseaux électriques intelligents de demain. La plateforme conçue par DEPsys comporte trois modules : les modules de mesures m2-Grid, les modules d'actions a2-Grid et les modules d'intégration i2-Grid.

Intelligente, la solution GridEye se distingue par son fonctionnement totalement décentralisé. Un prétraitement local des grandeurs mesurées et une communication intermodules évitent un transfert d'informations inutiles au centre de conduite du réseau du GRD. La liaison avec l'infrastructure IT du GRD est, quant à elle, réalisée par le biais d'une passerelle informatique multi-protocoles sécurisée.

Forte de son savoir-faire, DEPsys développe un détecteur d2-Grid qui permet d'augmenter l'efficacité opérationnelle des GRD grâce à la localisation instantanée des pannes électriques sur l'infrastructure basse tension.

La problématique du marché

Selon la loi sur l'approvisionnement en électricité (art. 5, LApEl), les GRD sont tenus de raccorder au réseau électrique tous les producteurs d'électricité et, conformément à la loi sur l'énergie (art 7, LEne), ils sont tenus de reprendre et de rétribuer toute l'électricité produite par les nouvelles installations situées dans leur zone de desserte. En d'autres termes, les GRD ne peuvent pas refuser une installation de production décentralisée mais doivent, avec le producteur, fixer les conditions de raccordement par contrat.

La croissance de la production d'énergie décentralisée, principalement de nature renouvelable, a pour conséquence de créer une multitude de points de raccordement au réseau électrique de distribution. Cette nouvelle tendance, bien que positive, comporte aussi ses limites. En effet, le consommateur final, devenu à la fois producteur et utilisateur d'électricité, provoque l'apparition d'un flux d'énergie bidirectionnel qui emprunte une infrastructure qui n'a été ni conçue, ni dimensionnée, à l'origine, pour l'accueillir. L'injection non contrôlée d'énergies renouvelables dans le réseau électrique est donc un facteur d'instabilité.

Le monde scientifique, le monde politique et les acteurs du marché sont aujourd'hui à la recherche de solutions pouvant permettre aux réseaux électriques actuels d'intégrer l'arrivée massive des énergies renouvelable sans dégâts. A l'heure actuelle, des solutions existent, d'autres sont à l'étude mais aucune technologie n'a encore réussi à s'imposer ; soit pour des raisons d'inapplicabilité pratique, soit pour des raisons politiques ou financières.

De nombreux projets pilotes sont en route dans toute l'Europe mais les GRD attendent encore LA solution industrielle. L'entreprise qui parviendra la première à faire valider et accepter sa solution auprès de GRD majeurs en Suisse aura un avantage concurrentiel très important et aura de grandes chances de faire accepter cette solution au reste des GRD. Une demande similaire en Europe et dans le reste du monde est recherchée.

Premier co-investissement

ONE CREATION Coopérative effectue son premier co-investissement au côté de deux fonds de venture capital que sont pour le premier Statkraft Venture, qui est une société soutenue par Statkraft, un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable en Europe. La société finance des start-up actives dans le domaine de l'énergie pour un montant entre 0,5 et 2,5 millions d'Euros. La société investira jusqu'à 10 millions par an dans des start-ups liées à l'énergie (<http://www.statkraftventures.com>).

Et pour le second, soit VNT Management qui est une société de venture capital qui investit dans des technologies propres, en particulier les énergies renouvelables, système électrique et économie d'énergie. La société gère 3 fonds pour un montant de 157 millions d'Euros. <http://www.vntm.com>

ONE CREATION aura un siège consultatif au Conseil d'administration. Ce nouvel investissement diversifie fortement les participations privées de la coopérative, de même que de nouveaux liens sont ainsi créés avec des entités ayant une longue tradition et compétence en matière de venture capital, respectivement Private Equity dans tout ce qui touche les énergies liées à l'environnement.

UN PAS DANS LES INFRASTRUCTURES ONE CREATION ACQUIERT SA PREMIÈRE PLATEFORME SOLAIRE

Le 11 août 2016, ONE CREATION a repris une installation solaire photovoltaïque située sur le toit des bâtiments 7 et 8 de la propriété de NESTEC SA à Vevey. Ces bâtiments sont construits sur un droit de superficie inscrit sur un droit de superficie sur une parcelle à la Tour-de-Peilz, sise Entre-deux Villes 10.



La reprise de cette installation comprend tous les biens meubles liés à l'installation, à savoir les panneaux photovoltaïques, les supports, les onduleurs / convertisseurs, les

câbles et les systèmes de communication et de mesure, ainsi que la vente de l'électricité produite. Une telle reprise ne comprend pas les éléments liés à l'installation électrique, propriété de NES-TEC SA, notamment les installations de renforcement du réseau liées à l'installation elle-même. La production moyenne annuelle attendue de cette centrale est d'environ 101'700 KWh. Il existe un rapport juridique, entre un bailleur et le propriétaire-exploitant, sur l'utilisation d'une surface en vue de l'exploitation d'une IPV. Le bailleur est le bénéficiaire exclusif d'un droit de superficie inscrit au registre foncier de la parcelle

où se trouve l'installation. Le bailleur met à disposition de l'exploitant les surfaces nécessaires à l'exploitation, en l'occurrence, d'une centrale solaire.

L'Exploitant utilise pour une durée déterminée, la surface louée, les passages de câbles et les emplacements nécessaires aux équipements techniques, afin de permettre l'installation, l'exploitation durable et l'entretien d'une IPV afin de produire de l'énergie renouvelable.

La durée du contrat est de 25 ans et sera amorti sur cette durée. Il est possible à des conditions déterminées de prolonger le contrat pour une première période de 5 ans.

Dans le cas de la présente installation, celle-ci sera amortie linéairement sur la durée du contrat, et tout solde résiduel de paiement de l'électricité consommée fondera la couverture des frais d'exploitation et de la rémunération du capital immobilisé. Compte tenu que l'amortissement linéaire réduit le capital investi au cours du temps, la coopérative verra la rentabilité de son investissement augmenter année après année, de même que le capital libéré trimestriellement par l'amortissement sera disponible pour accroître les investissements de la coopérative. Ceci est bien l'un des objectifs de développement du capital social qui permet de réaliser le but statutaire.

... et parlons d'énergie

Le kilowatt-heure est une unité de quantité d'énergie correspondant à celle consommée par un appareil de 1 000 watts (soit 1 kW) de puissance pendant une durée d'une heure.

Elle vaut 3,6 mégajoules (MJ). Elle est surtout utilisée pour mesurer l'énergie électrique, aussi bien produite par un générateur électrique que consommée, par exemple, par une plaque de cuisson, mais elle peut être utilisée dans tous les domaines. Afin de connaître l'énergie consommée par un appareil, et si sa puissance est constante, il convient de multiplier celle-ci (en kilowatts) par sa durée d'utilisation (en heures). Si la puissance n'est pas constante, il faut mathématiquement l'intégrer sur la durée d'utilisation. Dans le cadre d'une installation solaire, il conviendra de considérer la durée d'ensoleillement

1 wattheure (Wh) = 3 600 J = 3,6 kJ

1 kilowattheure (kWh) = 1 000 Wh = 3,6 MJ

1 mégawattheure (MWh) = 1 000 kWh = 1 000 000 Wh = 3,6 GJ

1 gigawattheure (GWh) = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 Wh = 3,6 TJ

1 térawattheure (TWh) = 1 000 GWh = 1 000 000 MWh = 1 000 000 000 kWh = 1 000 000 000 000 Wh = 3,6 PJ

Pour avoir une idée de valeurs comparées, il est repris quelques données spécifiques.

La production électrique des centrales nucléaires suisses a été de 22'095 GWh en 2015. Pour le barrage de la Grande Dixence, cette valeur est de 2 milliards de kWh par an. Une éolienne d'une puissance de 2 MW produit annuellement environ 4'400 MWh, soit la consommation électrique d'environ 2000 personnes. La consommation électrique de la Suisse a été de 62'626 GWh pour la même année 2015.

Une vision à long terme du développement économique

Le positionnement de ONE CREATION dans les infrastructures d'énergies renouvelables permet de diversifier son portefeuille de participations non cotées et ainsi élargir la base de la rentabilité du capital social.



Données techniques de l'installation solaire photovoltaïque – IPV –

Puissance	98 kWp
Type de toit	Toit plat
Nombre de panneaux PV	377
Onduleur	Micro-onduleurs
Mise en service	Septembre 2015
Tarif RPC*	CHF 0.185 HT /kWh

PASSÉ – PRÉSENT – FUTUR COMPARAISON N'EST PAS RAISON

Une relation rendement / risque optimisée

Un engagement dans ONE CREATION Coopérative peut se faire aussi bien par le biais d'une part sociale, que plusieurs. Dans la NEWS de fin septembre, nous avons abordé l'aspect Rendement/Risque. Il est spécifique que pour ONE CREATION, en tant que coopérative de prises de participations, celle-ci verra sa valeur intrinsèque fluctuer selon les participations considérées qui sont susceptibles d'avoir des variations de leur valeur propre. Ainsi en est-il du mode de comptabilisation qui induit que les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat, mais au maximum à la dernière valeur économique connue au moment de l'établissement si celle-ci est inférieure à ce prix d'achat.

Nous avons été interpellés par différents lecteurs sur la spécificité du profil Rendement/Risque de la Coopérative et l'évolution de ce ratio au cours du temps. Nous remettons à jour ci-après l'évolution de différents paramètres.

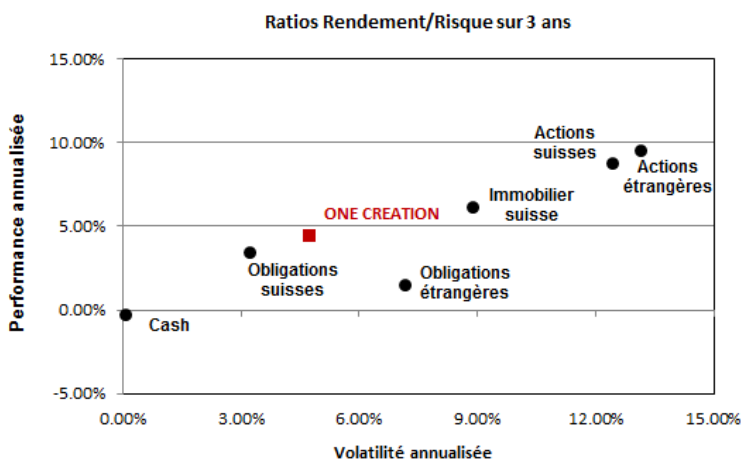
Univers de comparaison du Rendement/Risque

Le mode de comptabilisation va couper toutes les valorisations qui seront supérieures au prix d'acquisition et en conséquence en limiter le potentiel de valorisation effective. Dans un cas contraire, en cas de baisse des investissements de ONE CREATION, seule une partie de celle-ci sera imputée à l'estimation de la valeur comptable d'une part, selon l'art. 9 des statuts. En cas de hausse, la coopérative est à même de dégager une rémunération pour les associés, ce qui a été le cas pour les années 2014 et 2015. Pour l'année 2016, celle-ci

n'étant pas finie, dans les chiffres qui suivent, il n'est pas tenu compte du bénéfice net après impôt et affectation par part (art. 29 statut) cumulé au 31 octobre.

Les ratios Rendement/Risque dans un univers de comparaison donne des valeurs qui font ressortir pour les trois dernières années un alignement entre les obligations suisses, ONE CREATION, les obligations étrangères et les actions suisses. Cependant, les risques considérés sont totalement différents, puisque ceux-ci sont près de quatre fois supérieurs pour les actions suisses et plus de deux fois pour les obligations étrangères, sur la période de référence de trois ans à fin octobre 2016.

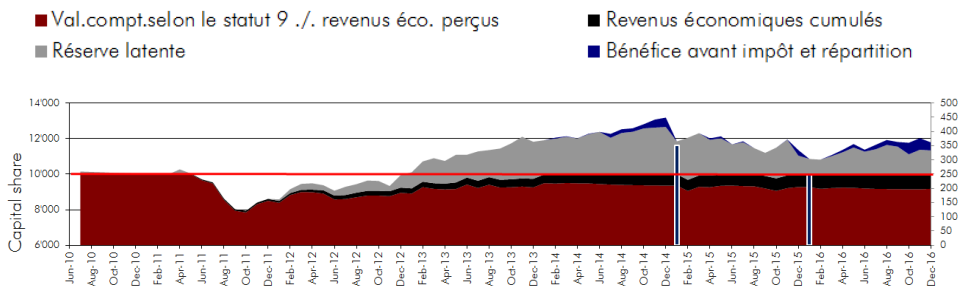
Un règlement de dividende en fin de l'exercice 2016 et une poursuite de la hausse de la valeur des actions cotées, entre autres, peuvent totalement modifier ces ratios. Il en ressort toutefois que ONE CREATION a un positionnement spécifique, qui est conforme à son modèle.



Durée de récupération d'une valeur de CHF 10'000.-

Confrontés à des analystes financiers sur l'opportunité de considérer ONE CREATION comme opportunité de positionner des avoirs de clients dans l'économie réelle, ceux-ci ont conduit une réflexion sur le temps de récupération de la valeur initiale de CHF 10'000.- en cas de correction majeure.

Compte tenu du lancement en juin 2010 de la Coopérative, celle-ci bénéficie d'un recul suffisant pour en valider la réalité du modèle. Sur le schéma suivant, il est repris la construction du développement quantitatif de la valeur (tableau ci-après).



Au lancement de ses activités, ONE CREATION a considéré des engagements uniquement dans des sociétés cotées. Ceux-ci se sont de surcroît réalisés au cours d’une période critique puisque les valeurs ont fortement chuté jusqu’en septembre 2011. Depuis cette date, le tout s’est repris et depuis, il a non seulement pu être constitué une réserve latente, mais des dividendes effectifs ont été distribués. Il est à noter que lors de l’assemblée générale relative à l’exercice 2012, les associés ont adopté des règles qui stipulent entre autres que la coopérative doit avoir en tout temps 50% du capital engagé dans des participations de sociétés cotées et que la direction se devait de concrétiser sans attendre des engagements dans les sociétés non cotées. Il a entre autre été décidé qu’il ne devait pas y avoir plus de 25% de réserve latente.

Si l’on compare sous un autre angle l’évolution de la valeur, et plus particulièrement avec la notion de « Time to recover », nous obtenons les données suivantes :

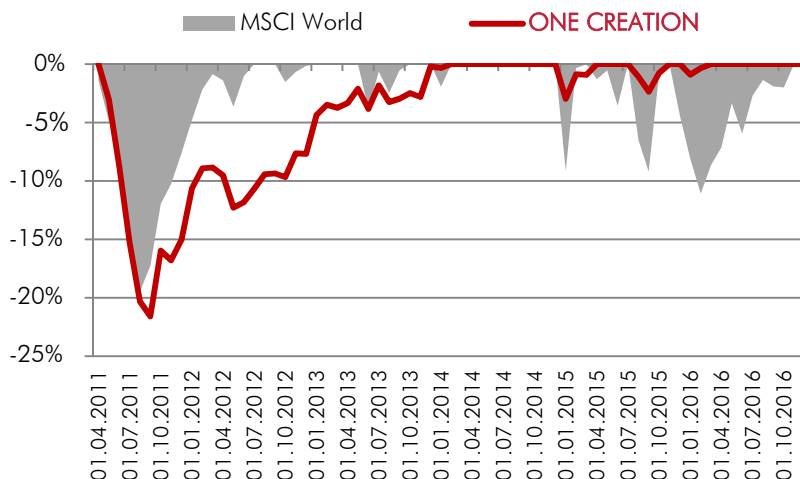
Il en ressort clairement qu’à l’origine, la Coopérative n’ayant pas encore d’historique, les risques étaient totalement corrélés avec les participations des sociétés cotées. Le développement depuis 2013 a modifié ces données et ONE CREATION se retrouve dans une phase de développement positive tout en ayant intégré la stratégie de positionnement dans des sociétés non cotées et start-ups.

En comparaison à des investissements dans des actions classiques, il a fallu à l’origine un temps appréciable pour retrouver la valeur initiale de CHF 10'000.-. Alors même qu’au cours des trois dernières années la tendance s’est inversée, la réserve latente constituée a permis d’une part le versement de dividendes et d’autre part de servir d’amortisseur des corrections de valeurs des sociétés cotées. Les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, mais ceux-ci permettent d’apprécier un modèle spécifique qui applique de surcroît une gouvernance avancée. Et ceci pour le compte et au service de ses associés et de l’économie réelle.

JPM Cash Index 3m CHF		ONE CREATION
Ratios sur les données historiques		
Performance totale	-0.82%	9.90%
Performance annualisée	-0.14%	1.65%
Volatilité annualisée	0.14%	7.56%
Max Draw-down	-1.4%	-21.6%

Cash or not cash

Nous reprenons quelques données de comparaison entre des investissements dans ONE CREATION sur les cinq dernières années par rapport au rendement des liquidités à court terme :



Si l'on parle de performance, les liquidités dans un contexte qui perdure actuellement ne sont pas un élément de création de valeur. Elles ne sont non plus pas un risque majeur en cas de correction des marchés si ce n'est pour le risque de la banque dans laquelle ces mêmes liquidités sont placées. La volatilité ici exprimée retrouve son pendant dans la notion de « Max draw-down » qui sur les trois dernières années a conduit à ce que la Coopérative enregistre une donnée négative de -3%.

La passé est réalisé, le présent confirme les « présomptions » positives d'évolution qui renforce les engagements pour le futur de ONE CREATION Coopérative.

RENDEMENT/RISQUE

ONE CREATION UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

ONE CREATION, en tant que coopérative de prise de participations, n'en demeure pas moins une personne morale dont les associés, clients et propriétaires, recherchent, pour les moyens financiers engagés au travers de son capital-social, un retour sur investissement.

La notion de rendement/risque

Le couple rendement/risque doit permettre de mesurer le retour sur un investissement et la perte potentielle maximale d'un actif. Celle-ci est majoritairement conjoncturelle (sauf faille), mais demeure néanmoins un critère de référence qui permettra de qualifier le niveau auquel il est possible de supporter une perte de patrimoine sur une durée donnée et en retrouver le capital initial investi. Une des mesures utilisée en est la volatilité. Celle-ci est indissociable du rendement qui peut être retiré en contrepartie du risque pris. Plus la première est élevée, plus les attentes d'un niveau élevé de retour sur investissement à délivrer devront se confirmer.

Si ces éléments sont propres à une forme d'investissement, pour en apprécier la qualité spécifique, il est alors effectué une comparaison de ces valeurs par rapport à d'autres opportunités ou à des mesures de références définies sous le terme de « benchmark » ou indice de référence. Dans les comparaisons qui vont suivre, les actions internationales, représentées par un indice de référence MSCI World Net, seront considérées. Il s'agit par ces comparaisons et les valeurs que l'on peut en retirer de déterminer où se situe une valorisation et le rendement de la part de ONE CREATION.

La volatilité

Il s'agit de décrire la dispersion du rendement de l'investissement autour de sa valeur moyenne. Dans le jargon financier, cela revient à statistiquement calculer un écart-type d'une série de données, donc une moyenne des écarts à la moyenne.

S'il en ressort que la valeur de l'actif s'écarte trop de sa moyenne (à la baisse), l'investisseur en subira une perte. L'écart-type étant symétrique par rapport à la moyenne, il mesure aussi bien le gain que la perte possible.

Cette même valeur permettra de mesurer un actif financier par rapport à un autre actif et ainsi en déduire le niveau de risque, respectivement de rendement attendu. Pour le rendement attendu, considérant que les séries de données sont la résultante du passé, il ne peut en être acquis que les résultats à futurs sont une garantie. Tout au plus, la dispersion du rendement permettra d'évaluer les écarts constatés tout en intégrant les contraintes acquises au moment du calcul. Il en est de même des périodes de références retenues.

Toutes ne donnent pas les mêmes résultats. Il convient là aussi de considérer le contexte dans lequel un résultat s’est réalisé.

Le cas concret de ONE CREATION

Nous reprenons sur quelques graphiques l’évolution du résultat financier de la Coopérative ONE CREATION comparativement à des actions. Cette donnée est retenue puisque la Coopérative prend des participations dans des actions cotées ... et non cotées.

Les données du tableau 1 ressortent d’une analyse historique pour trois périodes considérées.

	ONE CREATION	Actions internationales/ MSCI World Net
07.2010 - 12.2016		
Rendement annualisé	1.46%	9.59%
Volatilité	7.11%	12.04%
01.2012 - 12.2016		
Rendement annualisé	5.28%	12.20%
Volatilité	5.03%	11.27%
04.2015 - 02.2016		
Rendement annualisé	3.09%	-7.38%
Volatilité	4.02%	16.54%

Tableau 1

Sur la période totale de développement de la Coopérative, il ressort que le retour sur investissement est de 1,46% contre 9,59% à des actions internationales, pour des risques constatés de 7,11% et de 12.04%. Nous pouvons retenir de ces chiffres que, dans un cas extrême de crash financier (boursier), l’amplitude des pertes potentielles peut être de -8% pour ONE CREATION et de -35% pour des actions internationales. Ces données découlent d’une approche statistique. Si l’on reprend des données historiques, les actions internationales peuvent perdre 50%, ce qui n’est plus le cas de ONE CREATION qui peut cependant avoir une diminution de sa valeur nominale de 15%. Celles-ci sont des données techniques qui reflètent le risque de la typologie de l’investissement dans la coopérative.

Nous reprenons sur le tableau 2 suivant un graphique qui illustre l’évolution de la volatilité dans le temps. On peut constater qu’à l’origine celle-ci était à l’identique du risque des marchés financiers en actions car le 100% des participations l’étaient dans des sociétés cotées. À ce jour, et comme nous le relevions dans la « THE NEWS » du mois d’août 2016, nous disposons de prises de participations dans des entreprises cotées et non cotées. Au

minimum les liquidités, permettant la rémunération du dividende aux associés, sont conservées en compte pour en garantir le paiement lorsqu'il est acquis. Ceci implique que la volatilité est totalement écrasée et que le risque n'est plus le même qu'à l'origine.

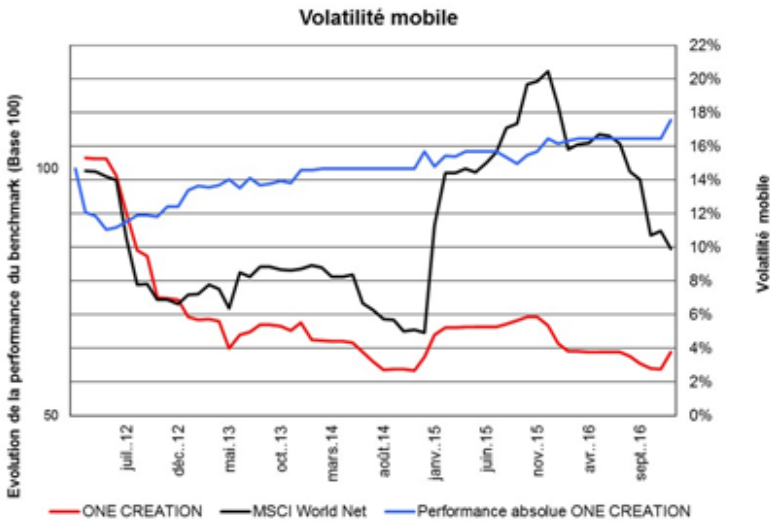


Tableau 2

Les spécificités de ONE CREATION

Tous ces calculs sont valables et tiennent compte d'un biais non négligeable propre à la spécificité de ONE CREATION, découlant de son statut juridique. Il est repris sur le tableau 3, la formation de la valeur théorique d'une part.

Une part sociale est émise à CHF 10'000.-. Conjoncturellement, cette part peut fluctuer au-dessous de cette référence, mais ne peut être plus élevée et ce de par la structure juridique qu'elle représente. Dans ce cas, il se crée une réserve latente qui va impacter positivement le risque de baisse à futur de la valorisation conjoncturelle des participations.

Le dividende acquis est conservé en tout temps en liquidités pour en assurer le versement à la date de paiement. Le potentiel de développement découle directement de l'évolution positive des affaires des participations. Les statuts en déterminent les conditions de versement aux associés.

La Coopérative est une structure juridique très spécifique et qui offre une réelle alternative en matière de développement économique. Selon une étude de Coopérative Europe en 2010 (pas remise à jour actuellement) près de 41% des coopératives représentatives des services

industriels, 33% dans l'agriculture mais également 17% pour le logement, 5% pour la banque, 3% pour la consommation et 1% pour la pharmacie.

Sachant que des pays comme l'Italie comptent 41'552 entités, l'Espagne 24'276 et encore pour la France 21'000 structures.

Nous sommes ainsi face à un mouvement qui est bien implanté dans l'économie et la finance, et il convenait d'en faire un concept spécifique en adéquation avec l'économie réelle et offrant aux investisseurs de toute sorte de disposer d'une opportunité d'investissement spécifique.

Dans ce contexte, ONE CREATION représente une véritable alternative de rendement, avec un risque défini, et de diversification d'un patrimoine* en lien avec l'économie réelle. En aucun cas, cela ne peut être comparé à des actions cotées, du Private Equity, des obligations convertibles et toutes autres formes d'investissement usuelles du marché.

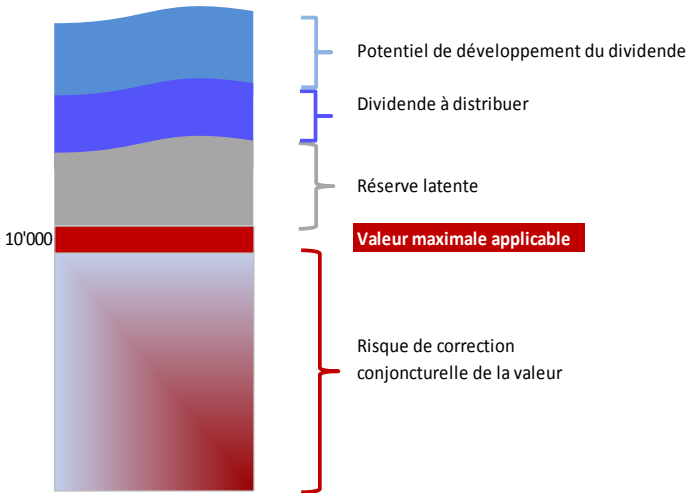
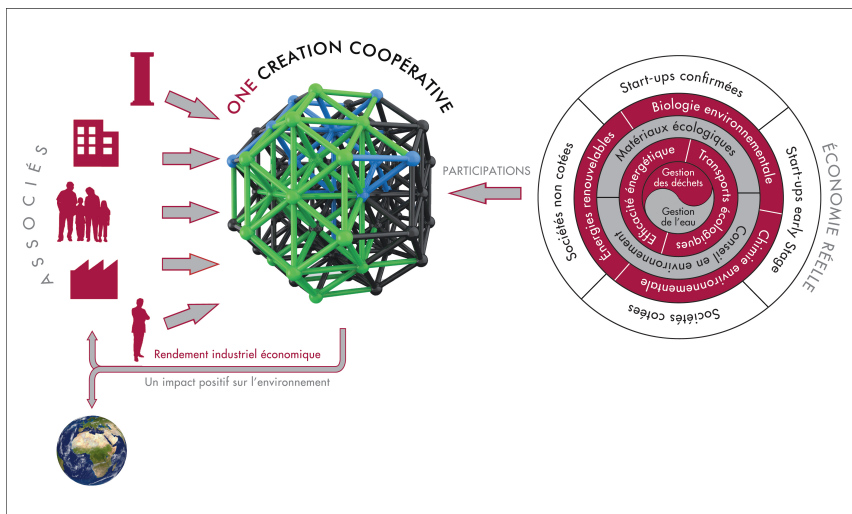


Tableau 3



ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE

La Coopérative représente une opportunité pour un positionnement stratégique dans des secteurs porteurs de développement et de croissance économique.



De par l'organisation de celle-ci, l'associé est en lien direct avec le marché au travers de ONE CREATION et ne se trouve pas confronté à des pertes de valeurs par le cumul de frais de structures intermédiaires, tel qu'on le retrouve dans des organismes sous forme de fonds de placement.

ONE CREATION intervient en tant que propriétaire direct des participations dans lesquelles elle est investie et a ainsi une approche de société holding. Les nouvelles dispositions fiscales en cours d'élaboration va conduire à une future réduction de la charge fiscale des sociétés et ainsi impacter positivement la rentabilité, ce qui va rendre encore plus efficient ce type de structure.

L'ensemble des interactions conduit à une totale transparence du cycle de développement et permet de construire une relation de confiance en sus des retours sur investissement et environnementaux.

ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ

Conformément à l'article 3 des statuts - admission de la qualité d'associé – toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé...

Cette spécificité de ONE CREATION en fait un organe qui regroupe l'ensemble de la communauté des investisseurs qui constitue notre univers de développement économique et social.

UN INCUBATEUR POUR UN INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE RÉEL

L'investissement¹ est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise ; à la différence d'une charge, il n'est pas détruit par celui-ci. Investir revient en effet pour celui qui s'y décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroître ses recettes futures... L'investissement est donc un processus fondamental dans la vie de l'entreprise, qui engage durablement celle-ci. Si dans un premier temps, il grève fréquemment les états financiers de l'entreprise, lui seul permet d'assurer sa croissance à long terme...

Le placement² représente une opération consistant à immobiliser des capitaux sur une durée plus ou moins longue pour en tirer des revenus. Ces deux définitions sont représentatives de la nuance entre l'acte de considérer des avoirs en tant qu'associés de ONE CREATION versus un fonds de placement ou toute autre démarche qui implique d'acheter des titres en bourse.

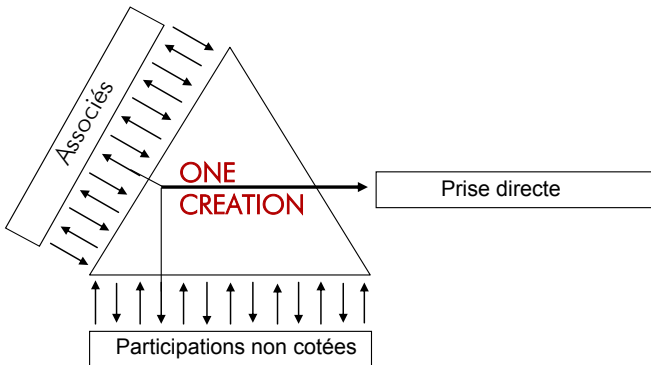
Le placement, dans la définition ci-dessus retenue et subsidiairement admis par les marchés financiers, est réducteur au simple acte de « parquer » des moyens financiers, pour un temps donné, en vue d'en maximiser un pur profit financier. L'investissement induit clairement un acte devant tendre à se positionner dans la durée, pour un objectif économique défini, afin de contribuer à une création de valeur qui permettra de générer des retours financiers effectifs. On peut parler de processus. Ce qui représente un ensemble d'actes se déroulant dans le temps, produisant des résultats précis et mesurables.

¹ Les Echos.fr < LEXIQUE FINANCIER

² www.banque-info.com/lexique-bancaire/p/placement

Un ensemble d'actes

L'incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises qui a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante.



Au travers de la Coopérative, l'associé est au bénéfice d'une diversification des avoirs qu'il y aura engagés. Comme le veut le modèle même, la répartition du capital social constitué se fait au travers de différentes opportunités. Si les valeurs cotées en bourse sont indivi-

duellement accessibles pour tout un chacun, le processus de sélection permet de construire un portefeuille de participations bien diversifiées qui assurent un rendement de base. Pour les sociétés non cotées et les « start-ups », sous réserve d'un lien spécifique préétabli avec tout associé, celles-ci ne sont accessibles qu'au travers de la Coopérative. Dans ce contexte, ONE CREATION représente une forme « d'incubateur ». En effet, l'accompagnement « copropriétaire » permet de disposer de la création d'une base d'informations qui permettront de suivre l'évolution de chaque société. Lorsque l'une ou l'autre souhaitera, si tel est le cas, développer le cercle de ses actionnaires, il sera proposé aux sociétés de passer au travers de la communauté ONE CREATION pour s'adresser à ses propres associés.

Il sera ainsi possible de pouvoir initier des prises directes. C'est dans ce sens que la Coopérative représente pour chaque associé un incubateur à double sens. Pour le premier, cela offre un suivi de chaque prise de participation et ainsi diversifier les opportunités et potentiels. Pour le second, il y a bien une action avec un impact direct dans l'économie réelle que de disposer d'un patrimoine diversifié dans le cycle de « Recherches & Développement », industrialisation, production et proposition au marché de produits/services innovants et représentant une évolution effective d'une économie sans cesse en construction et mutation. La transformation d'une idée innovante devient concrète et la création d'entreprises avérée.

Nous pouvons ainsi faire le lien entre la nécessité de construire ONE CREATION selon le concept des réseaux sociaux et d'intégrer dans son modèle d'affaires la notion de « crowdfunding » puisque les sociétés non cotées et start-ups dans lesquelles il y a des engagements seront à même de s'adresser à une communauté qui se concentre sur un modèle d'affaires qui a fait ses preuves et qui se positionne dans des secteurs économiques de croissance.

DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN CAPITAL



POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lorsque le besoin de concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante devient une nécessité, ONE CREATION offre une alternative innovante.

Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un «label» pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable.

Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est polluante, car elle répond à une forte demande du consommateur.

En devenant associé à ONE CREATION et en prenant l'engagement d'accompagner la démarche initiée pour un certain niveau et une durée significative, il est possible ainsi de mettre en place un levier d'engagement face aux évolutions climatiques et environnementales. Une participation dans un concept de responsabilité partagée, mais différenciée en fonction, notamment de la volonté de devenir un acteur engagé, malgré les contraintes structurelles existantes.

Pour les sociétés ayant un programme en lien avec une approche durable, le soutien à ONE CREATION répond à une forme de mise en œuvre qui permet de réaliser un effet de levier de renforcement de tout engagement



POUR LES INSTITUTIONNELS

Le vieillissement de la population, le défi des régimes de retraite. De par son concept de prises de participations à long terme et sa volonté de miser sur la croissance du rendement des entreprises soigneusement sélectionnées, ONE CREATION permet de ne pas préteriter un futur proche qui devrait, sans ce type d'approche, décapitaliser pour garantir le paiement des retraites. La Coopérative a une vision d'accompagnement de l'industrie en pleine compatibilité avec la pérennisation des régimes de retraite.

ONE CREATION leur permet d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable ainsi que de soutenir l'activité économique tout en leur assurant un revenu récurrent et croissant.

Chaque régime de retraite doit gérer et contrôler soigneusement les placements qu'il opère.

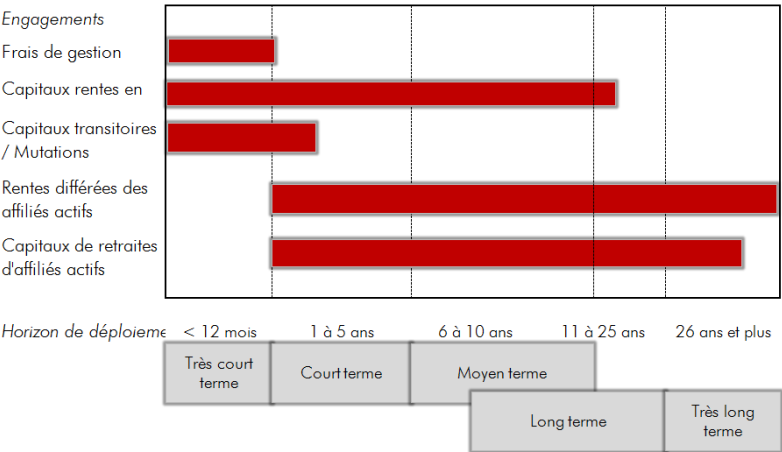
Il doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses buts en matière de sécurité sociale offerte, en tenant compte aussi bien de ses actifs, que de ses engagements, ainsi que de l'évolution future prévisible de l'effectif des personnes aux bénéfices de prestations en cours ou en devenir.

Dans ce descriptif, il ressort deux éléments fondamentaux, à savoir que l'objectif premier d'un régime de retraite est bien de garantir des revenus de substitution d'un salaire à tout bénéficiaire.

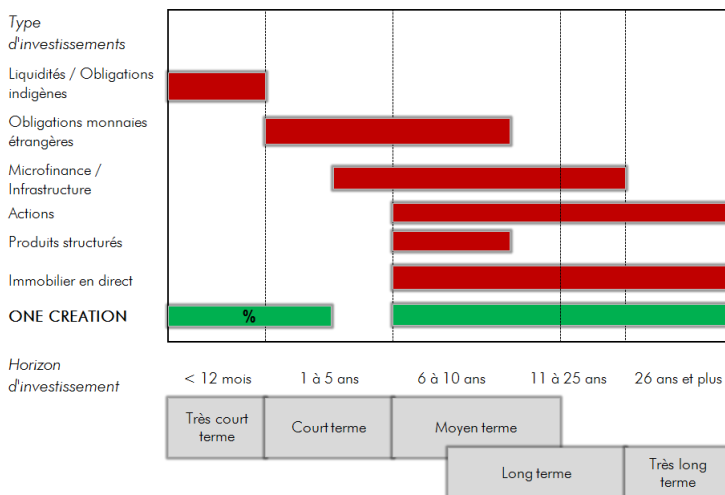
Et en deuxième, qu'il y a une nécessité de placer les capitaux de couverture des prestations, lorsque ceux-ci sont formalisés par un capital financier, dans l'économie avec un risque mesuré, compte tenu des contraintes liées à un effectif pouvant être fluctuant.

DES PLACEMENTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Sur le premier tableau, il est relevé les horizons d'utilisation de moyens financiers, dont les régimes de retraite doivent disposer (voir graphique ci-dessous).



Dans ce contexte, ONE CREATION représente une opportunité d'investissement transversale à travers le temps et les opportunités offertes par le marché. Nous en relevons le contexte sur le tableau de la page suivante.



L'horizon d'investissement pour des régimes de retraite, comme nous l'avons vu, varie en fonction de la structure des effectifs et de l'horizon de temps disponible. Selon ces paramètres, il convient de répartir les actifs financiers, et il convient de respecter le principe d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties en différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION, UN PLACEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Lorsque la Coopérative verse un dividende, cela permet de répondre à une exigence de besoins à court terme de liquidités. Sous réserve que celui-ci ne soit pas encore toujours récurrent. Le risque sur le capital est proche à un risque d'obligations indigènes.

Les actions peuvent fortement augmenter; mais à toute hausse importante, le risque inverse existe. Des baisses de près de 50% ont été plusieurs fois enregistrées depuis ces trente dernières années. ONE CREATION en subira une partie de la baisse en l'état actuel. Le rendement est appelé à croître en fonction des secteurs économiques retenus. Un produit structuré peut ne pas rapporter de rendement, suivant sa construction, et ceci pour des années, parfois sur 10 ans d'investissement. La Coopérative participe à des investissements pouvant impacter des infrastructures, ce qui diversifie son risque de développement global.

ONE CREATION, en considérant des titres cotés et non cotés, est aussi structurée dans une approche permettant de participer au développement direct dans l'économie réelle. Cette spécificité fait que la Coopérative représente une réelle alternative d'investissement pour les régimes de retraite et ceci en congruence avec les obligations d'engagement et de répartition de risque des investissements.



POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES

Une opportunité de construire une « épargne capital » à plusieurs facettes...

Il est conventionnellement admis que l'épargne correspond à la partie du revenu d'une personne privée, d'un ménage voire d'une entreprise qui, pour une période donnée, n'est pas affectée à la consommation immédiate. Selon nos aspirations, envies, capacités financières, besoins à court, moyen et long termes, les économies constituées pourront être mises en attente de « consommation » sous plusieurs formes.

L'épargne et son utilisation est une valeur qui permet de se projeter à de multiples horizons, et envisager la constitution de projets propres (voir tableau ci-dessous).

Cette épargne peut prendre des formes multiples et diversifiées, dont les principales sont : le compte d'épargne, le placement à terme, les obligations de caisse/bancaires, le compte de prévoyance, l'investissement boursier, l'assurance-vie épargne, l'assurance-vie placement, les métaux précieux, un bien immobilier, une collection, etc.

... des risques propres

Chacune des offres du marché a des risques spécifiques en terme de sécurité du placement et des revenus, intérêts, gains qui peuvent découler de leur utilisation et selon la durée d'immobilisation. Le risque « zéro » existe-t-il ? On doit admettre que l'évolution de notre société et des différentes crises immobilières, financières, économiques qui se succèdent, la considération du non-risque devient de plus en plus éloignée. Certaines options proposent des solutions qui garantissent le capital investi. Il convient là aussi de relever que, pour un montant affecté à une solution proposée, quel sera le capital effectif investi, pour quelle durée et pour quel rendement et prestations liées (polices d'assurance-vie, placements).

En effet, si nous prenons l'exemple d'une assurance-vie, il y a des prestations liées qui ont un coût de constitution. Pour une prime versée, la plus grande partie sera déployée pour construire un capital, une autre partie non négligeable pour couvrir des prestations éventuelles en cas de survenance de cas d'assurance selon les conditions de conclusion du contrat et une dernière partie de prime pour des frais d'administration et de gestion. Dans ce cas précis, le capital constitutif de l'épargne ne correspond pas au 100% des moyens versés. De même que le rendement qui sera acquis sur la durée du contrat qui peut être de plusieurs décennies, sera totalement tributaire du développement économique.

Si l'on parle d'épargne pure et simple, celle-ci sera au bénéfice de la garantie que peut offrir, en cas de faillite, l'établissement dans laquelle elle est déposée par exemple, pour une banque. Pour ce type de société, il est à relever que l'histoire nous a appris que le risque zéro n'existe pas. Et pour la rémunération de cette épargne, celle-ci est au niveau de ce que le développement économique et la création de richesse peut apporter.

Pour le dernier exemple, un placement en actions en bourse l'est encore moins, car l'histoire depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale nous a démontré que des actions peuvent perdre en général jusqu'à 50% de leur valeur sur des périodes s'étendant, pour la plus longue, sur cinq années.

Il a été même réalisé depuis 2001 un rendement de 0% sur des investissements en actions et ce pour une période de 10 ans.

Une alternative avec ses spécificités

ONE CREATION Coopérative permet de construire un capital fondé sur le développement économique avec ses propres risques.

Si le risque « zéro » n'existe pas pour les éléments relevés précédemment, il en est de même pour la Coopérative. Simplement, ceux-ci sont différents et se diversifient par rapport à l'offre du marché.

Devenir associé de la Coopérative, ce n'est pas commettre un acte d'épargne au pur sens du terme, mais c'est s'engager en tant que partie prenante et acteur de l'économie réelle, construire une part de fortune propre et recevoir un retour sur investissement en ligne avec le développement économique.

L'évolution de notre Société est confrontée au défi majeur de ne pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient ou à la semaine en cours, mais bien s'autoriser de penser au-delà. Si cet axiome est acquis, comment est-il possible de l'implémenter dans une démarche active ?

Le développement économique se construit dans un mouvement perpétuel d'évolution. ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette mouvance qui fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de construire un patrimoine qui repose sur les fondements de la création d'entreprise, d'emplois, de dynamique dans le domaine de la « Recherche & Développement » soit la construction et l'évolution de notre Société.

Ces spécificités font que dans la durée, une participation en tant qu'associé de ONE CREATION permettra de participer, entre autres, à un retour sur investissement.

Compte tenu que la Coopérative s'investit dans le capital de sociétés aussi bien cotées que non cotées, cela induit que la valeur intrinsèque d'une part peut fluctuer négativement pour une période conjoncturelle spécifique et redistribuer les rendements de son engagement lors d'autres périodes favorables.

... tout en diversifiant son patrimoine, respectivement investissements

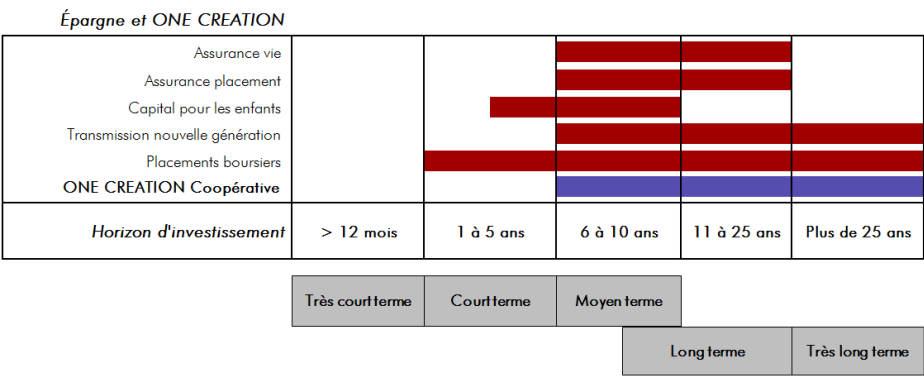
Comme pour des fondations de famille, la préservation du patrimoine est une des composantes des défis à relever.

Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d'investissement.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital-social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

En considérant les disponibilités d'investissement offertes par le marché, la Coopérative peut s'insérer à plusieurs niveaux, sans reproduire chaque opportunité, mais bien en étant une diversification spécifique (voir tableau ci-dessous). Le conseil de l'un de nos collaborateurs, et le rapport annuel permettent de disposer d'une qualification détaillée et spécifique.





Un soutien à l'économie réelle...

Une participation au capital-social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons en citer sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle :

- 1) Investissement dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement.
- 2) Création d'une relation de copropriétaire plutôt que de co-investisseur.
- 3) Exclusion de la spéculation de recherche de profit à court terme.
- 4) Considération d'une gouvernance affirmée en relation avec un associé égal un droit de vote.
- 5) Intégration du temps comme meilleur allié d'un investissement dans l'économie réelle.
- 6) Soutien de projets de tiers œuvrant dans le même sens que ONE CREATION lorsque les associés ont eu une rémunération fondée.
- 7) Une totale connaissance des tenants et aboutissants du développement tant à court terme qu'à moyen et long termes.

L'évolution de notre société est confrontée à un défi majeur, à savoir qu'il ne faut pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient, où à la semaine en cours, mais bien s'autoriser à penser au-delà.

Le développement économique s'inscrit dans un processus de vie unique. Les intrications sont multiples et fondent une valeur spécifique qui soutient une solidarité entre le végétal, l'animal et l'humain. Ce dernier construit son développement au travers de plusieurs générations et en considérant le tout, il en perpétue le sens et en construit un mouvement perpétuel d'évolution.

L'investissement durable est une démarche qui, dès lors qu'il est adopté, fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de générer un rendement non seulement environnemental et social, mais également économique et par voie de conséquence financier.

Donner le temps au temps, c'est bien prendre en compte que, lorsque vous plantez un arbre, rien ne pourra en accélérer sa pousse, mais tout est réuni pour en assurer une croissance soutenue, en fonction de l'essence d'origine considérée.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette conjonction entre le temps long, la création d'un patrimoine qui se développe sur le long terme, sans négliger de redonner les fruits annuels de ses prises de participations et en y considérant une biodiversité économique de ses propres investissements, qui en font une innovation financière durable en elle-même et tournée vers l'innovation créatrice constructive, qui préserve et crée des emplois.

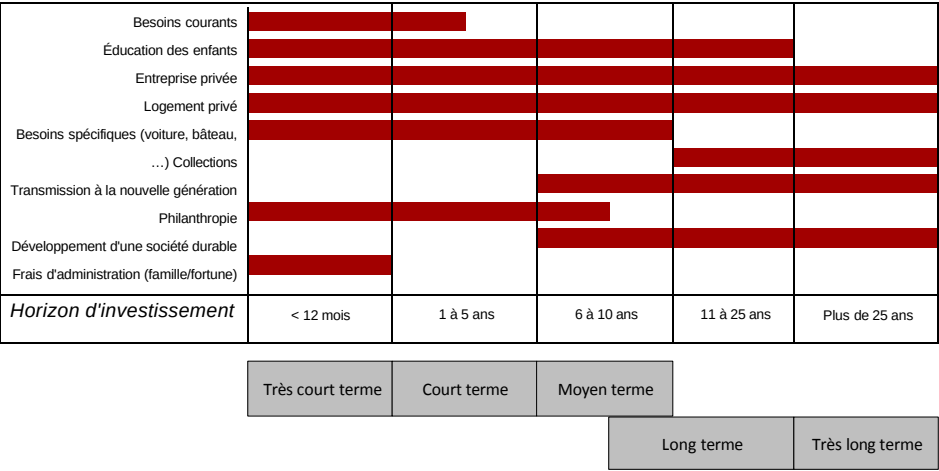
.. tout en créant une richesse patrimoniale sur le long terme...

Les fondations et Family Offices se doivent de considérer une vision de préservation du patrimoine. Ces structures existent, pour la majorité, grâce à des entreprises familiales transmises par des aïeux au profit de ceux-ci et des générations futures.

Le patrimoine constitué s'inscrit bien dans le temps long et sur les fonts baptismaux de l'économie réelle. Parfois, ces entreprises d'origine ont été vendues à des tiers et le capital en résultant se doit d'avoir la même fonction de perpétuation pour ceux qui en sont les bénéficiaires présents, de même qu'il en est recherché d'en construire une transmission aux descendants.

Sur le tableau qui suit, sans être un non exhaustif, il est relevé ce à quoi un patrimoine acquis doit permettre de couvrir.

Objectifs patrimoniaux



Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d'investissement.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital-social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

En effet, dans la mesure où le développement économique, par le biais des entreprises, est le fondement de la Société en général, depuis la seconde révolution industrielle, ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

... avec un risque maîtrisé et diversifié propre à ONE CREATION

Un des éléments qui prend de plus en plus d'importance avec le temps est celui de la maîtrise du risque. Celui-ci est à plusieurs niveaux. Il y a le risque purement de fluctuation de la valeur souscrite en capital. De par son développement tant dans des entreprises cotées que non cotées (confirmées ou start-ups en développement ou confirmées), la valeur intrinsèque du capital social fluctue beaucoup moins que ses pairs. En contrepartie, il n'y aura pas de hausse significative, mais bien une rémunération acquise chaque année où des gains économiques auront pu être réalisés.

Il y a un risque économique. Celui-ci est parfaitement diversifié au travers de neuf secteurs économiques qui représentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. En conséquence, un positionnement au travers de ONE CREATION s'inscrit dans l'un des deux plus importants thèmes d'évolution positive de notre économie.

Il y a un risque de non rémunération du capital, lorsque l'économie ne permet pas de distribuer un rendement économique. ONE CREATION aura raccourci au maximum sa phase de développement initiale et a été à même de distribuer pour ses quatrième et cinquième années des dividendes de qualité, car découlant directement de sa stratégie de développement.

Il y a un risque spécifique aux entreprises investies. Mais celui-ci est réduit par le fait que plus les sociétés cotées sont en hausse, plus il y sera investi dans des entreprises de Private Equity (placements privés) et à l'inverse, il sera acquis de plus en plus de valeurs dans les entreprises cotées, ce qui permet d'augmenter les dividendes économiques que la Coopérative peut percevoir de ses participations.

Cette manière de considérer le risque est exclusive à ONE CREATION Coopérative et nos cinq exercices (six ans d'existence à fin juin) permettent d'en qualifier l'amplitude.

Une réelle opportunité de construction de patrimoine familial

Au travers du présent développement, nous avons voulu ainsi relever l'importance de considérer une position dans ONE CREATION Coopérative dans la diversification d'un patrimoine familial. Selon les propos que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, ceux-ci s'appliquent également à toute forme de positions qui peut être réalisée dans n'importe quel type d'investissement, soit aussi bien au travers d'une entreprise familiale, d'un investissement boursier ou encore dans toute autre valeur négociable.

ONE CREATION offre une alternative innovante au travers d'une des plus anciennes structures éprouvées au cours des siècles.

En souscrivant au capital social de la Coopérative, une structure familiale devient non seulement un acteur du développement économique, mais également un acteur engagé des évolutions technologiques qui seront les leviers de croissance d'aujourd'hui et de demain et qui offriront à tout un chacun une préservation et un développement patrimonial en lien avec l'économie réelle.

Une préservation et un développement d'emplois et création d'entreprises qui sont le fondement même de notre société.



POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance.

Plusieurs collectivités publiques sont signataires de l'«Agenda 21». Celui-ci agit selon 6 axes d'engagement:

- Lutte contre le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Respect aux filières environnementales et à l'économie sociale.
- Coopération internationale.
- Éducation au développement durable.

ONE CREATION dans sa philosophie couvre l'ensemble de ces défis. La participation de collectivités publiques est une confirmation qu'il est possible de réunir tous les acteurs du changement et de permettre ainsi de mobiliser des moyens par différents biais, dont spécifiquement la finance et l'économie au moyen d'une structure juridique qui respecte le droit individuel, indépendamment des conditions d'encadrement et de vie de chacun, à une vie en harmonie avec des principes d'équité entre tous.

ONE CREATION a fondé un diagnostic sur le développement économique et ses intrications avec la finance, elle en a conçu un plan d'action qui se renforce par toute nouvelle adhésion de nouveaux associés.

Une collectivité publique contribue ainsi directement au développement économique durable et devient un exemple citoyen.

ORGANISATION

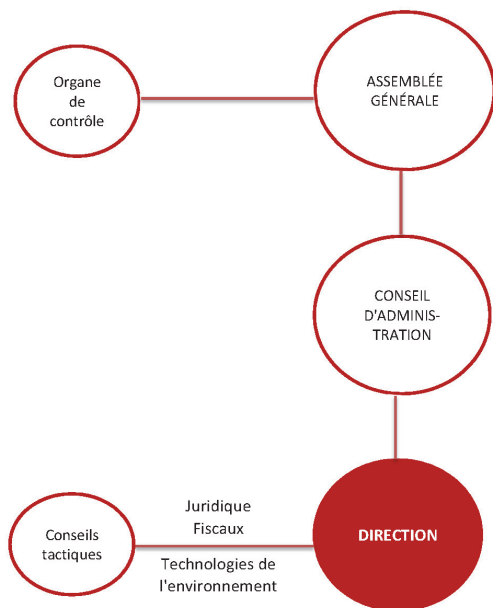
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE est le pouvoir suprême de la Coopérative. Au 31 décembre 2016, celle-ci compte 48 associés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION est constitué de cinq administrateurs, à savoir le Président, Me Maurice Hartmark, le Vice-Président, Monsieur Pierre Abrezol, ainsi que de Madame Maia Wentland et Messieurs Marc Bohren et Claude Recordon en tant que membres. Le Conseil a la responsabilité légale liée à la Coopérative et de toutes les décisions de prises de participations ou assimilées.

L'ORGANE DE CONTRÔLE est la société Deloitte SA pour l'audit externe des comptes.

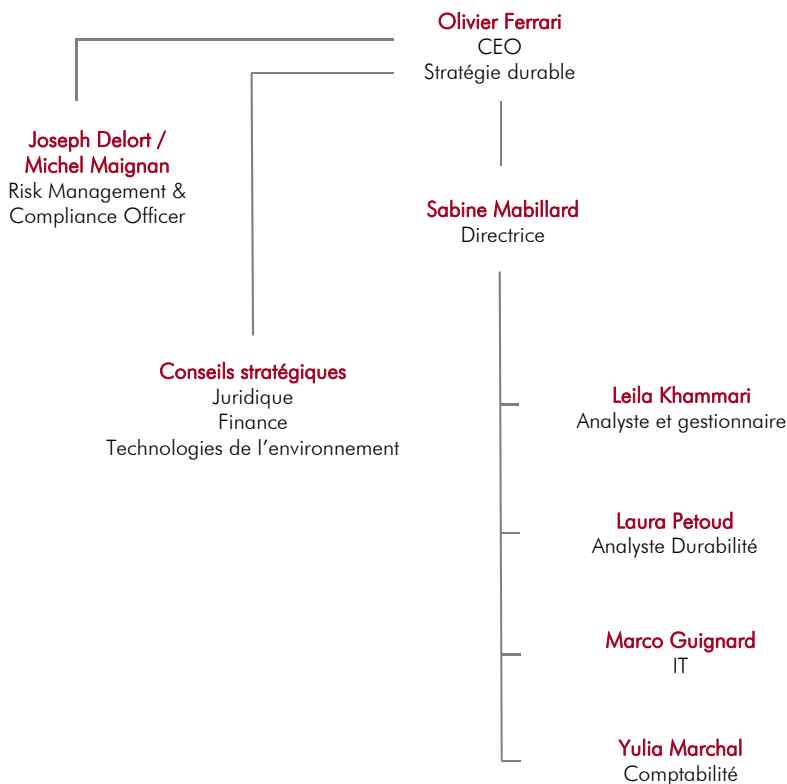
LA DIRECTION de la Coopérative est assurée par CONINCO Explorers in finance SA. Elle est chargée de la gestion opérationnelle et de la qualification d'actifs sur le plan économique à l'attention du Conseil d'administration. 8 personnes travaillent pour la Coopérative.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE est constitué au sein de la Direction, de personnes, respectivement d'entités lui permettant de remplir pleinement sa mission en disposant de compétences ad hoc pour tout ce qui concerne des approfondissements d'analyses dans les domaines que sont le juridique, la finance et l'analyse pointue de chaque technologie de l'environnement.



DIRECTION

Conformément à l'assemblée générale de 2015, relative à l'exercice 2014, la Coopérative est soumise au contrôle ordinaire. Dans ce contexte, le *Risk Management & Compliance* permet de renforcer au maximum la gouvernance de la Direction et de la gestion de ONE CREATION.



AVANTAGES RÉCIPROQUES

AVOIR UN RENDEMENT ÉCONOMIQUE STABLE À CROISSANT, RÉCURRENT

Le 21^e siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

OBTENIR UN CAPITAL STABLE À MOYEN ET LONG TERMES

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions-cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres: «... La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale... ». Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

ALLIER OBJECTIFS FINANCIERS ET CONVICTIONS ÉTHIQUES

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé): armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile.

ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur profitabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans des secteurs d'activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

PRENDRE DES PARTICIPATIONS DIVERSIFIÉES

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs d'activité qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

PARTICIPER À DES ENTREPRISES DE POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

FAVORISER L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et de développement pour une économie positive.

AVOIR PLUS QU'UN DROIT DE VOTE EN TANT QU'ASSOCIÉ : PARTAGER SES IDÉES, ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Les quatre premiers exercices ont permis de cultiver au-delà du droit de vote, le partage d'idées et de propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la Direction et les associés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives implémentées par la Direction.

RÉSEAU INTERCONNECTÉ

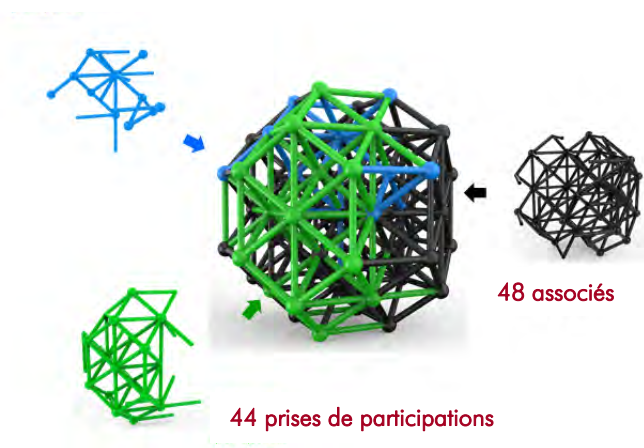
La Coopérative est à la convergence de l'investissement dans l'économie réelle et la nécessité d'intégrer des critères de développement durable. Elle se doit également de répondre aux exigences de communication du 21^{ème} siècle et d'avoir une structure organique ouverte vers l'extérieur.

ONE CREATION construit un réseau distribué qui doit permettre d'interconnecter aussi bien les sociétés investies dans lesquelles la Coopérative inscrit son développement, que des vecteurs d'opportunités de prises de participations, que ses associés.

Cette mise en réseau répond au but même de la Coopérative.

Dans son développement, ONE CREATION est à même d'offrir une plateforme de mise en contact direct tant les associés que les entreprises non cotées désireuses d'augmenter les fonds propres en dehors des actionnaires d'origine. La connaissance acquise par la Coopérative du développement de ses sociétés devient un capital qui sera mis à disposition de ses associés désireux de s'engager directement. Un lien direct de *Crowdinvesting*, tel que cela a été énuméré précédemment.

VECTEURS DE PRISES DE PARTICIPATIONS



UN RÉSEAU DÉCENTRALISÉ

Le développement binomial de ONE CREATION permet, autour de ses associés, de disposer de la création d'un réseau décentralisé.

Chaque associé représente un potentiel d'identification d'opportunités d'investissement. Ceci a déjà été éprouvé depuis le début de la création de la Coopérative. Dans ce contexte, cela permet également de disposer de compétences « associées » à même d'offrir des informations utiles et fructueuses pour un développement sur le long terme.

Lorsque l'intérêt est partagé par l'ensemble des parties prenantes, celui-ci offre un avantage compétitif effectif pour atteindre le but de ONE CREATION. Dans cet esprit, la Direction entretient et développe des relations de proximités et cultive une ouverture envers chaque associé.

DES CONNEXIONS AVEC L'ÉCONOMIE RÉELLE

La concrétisation de prises de participations dans des sociétés non cotées *Private Equity* demande de disposer d'un bassin d'opportunités suffisamment exhaustif pour garantir une large diversité du portefeuille à constituer. Il est primordial de disposer de connexions avec l'économie réelle. La relation avec différentes institutions, qui renforce les vecteurs de prises de participations, les technopôles et autres fondations permettent à notre Coopérative de se profiler au marché et de recevoir différents dossiers à considérer.



ASSOCIÉ AMBASSADEUR

ONE CREATION a démontré depuis son origine son engagement à cultiver les valeurs qu'elle prône en matière de valoriser, et mettre en avant, les sociétés qui s'engagent pour un développement économique industriel durable. Dans le même sens, la Coopérative se fait un point d'honneur de développer et valoriser la confiance de ses associés. La structure même de la mise en place de la réalisation du but social de par la diversité des prises de participations au niveau géographique et par type de capitalisation (sociétés cotées de petites, moyennes, grandes capitalisations, non cotées et start-ups) minimise l'impact conjoncturel sur la valorisation de l'engagement de chaque associé. Le choix des secteurs économiques est également un des facteurs de développement qui doit permettre à ONE CREATION de redistribuer le rendement économique qui a pu être réalisé lors d'évolution positive de l'économie.

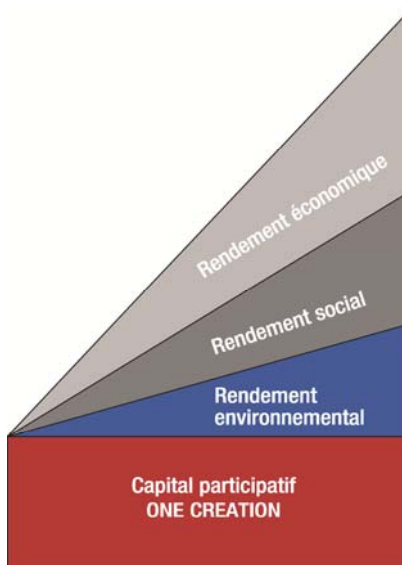
UN CAPITAL POUR LA JEUNESSE

La dynamique de la transition économique qui est en cours conduit à ce que plusieurs placements financiers tels que polices d'assurance capital, fonds de placement, etc., proposés par différents acteurs du marché, ne permettent plus d'obtenir un rendement favorable soit que les risques à prendre deviennent disproportionnés ou qu'il n'y a aucun lien avec la nature même de l'investissement durable.

ONE CREATION représente un vrai capital pour la jeunesse en étant une alternative à ces offres du marché et ne représentant pas une démarche «spéculative» non liée à l'économie réelle.

En souscrivant à une prise de participation dans la Coopérative pour des jeunes, ceux-ci disposeront à leur majorité d'un capital qui, non seulement aura eu un minimum de frais sur son développement, mais aura généré des dividendes financiers, ainsi qu'environnementaux et sociétaux, et en plus sera fondé sur une valeur réelle dont il pourra être identifié l'arrière-plan des sociétés qui la constitue.

ONE CREATION offre ainsi une pluralité rendement qui représente une vraie adéquation entre le développement de la société en général et la construction d'un patrimoine.

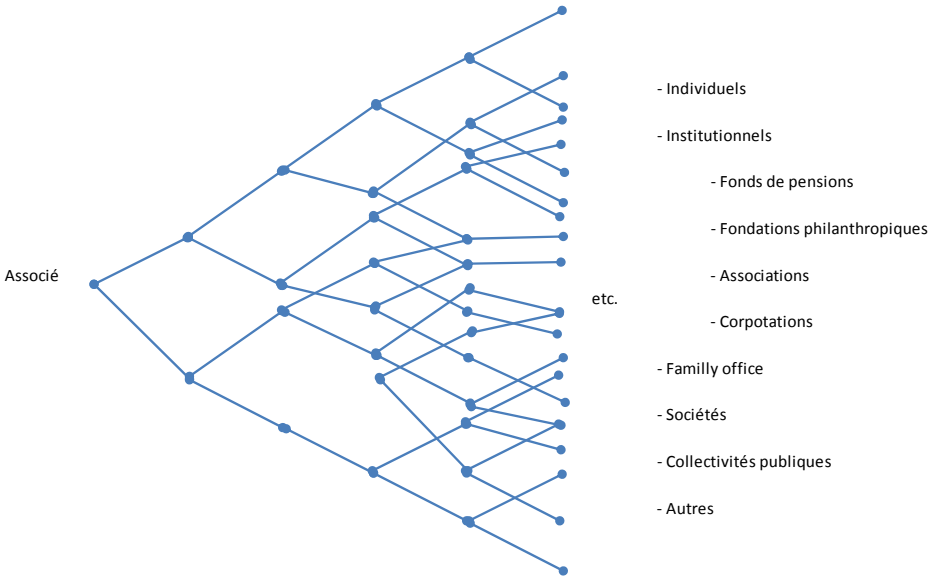


Souscrire au capital ONE CREATION pour en faire un héritage ou un capital pour ses enfants est une alternative innovante et durable.

LE PARTAGE D'UNE CONVICTION

Adhérer à ONE CREATION, c'est non seulement capitaliser sur un développement économique qui prendra de plus en plus d'importance et représentera à terme plus qu'un enjeu, mais c'est également participer activement à un mouvement qui se confirme au fil du temps.

Si ces valeurs sont acquises par chaque associé, alors tout un chacun peut devenir un ambassadeur de cette évolution et créer ainsi un mouvement offrant un potentiel de développement permettant un impact effectif.



La construction de ONE CREATION, de par sa structure de Coopérative et du fonctionnement intrinsèque qui représente sa gouvernance, se dessine dans le mouvement de plus en plus important en relation avec la prise en compte des différentes valeurs défendues.

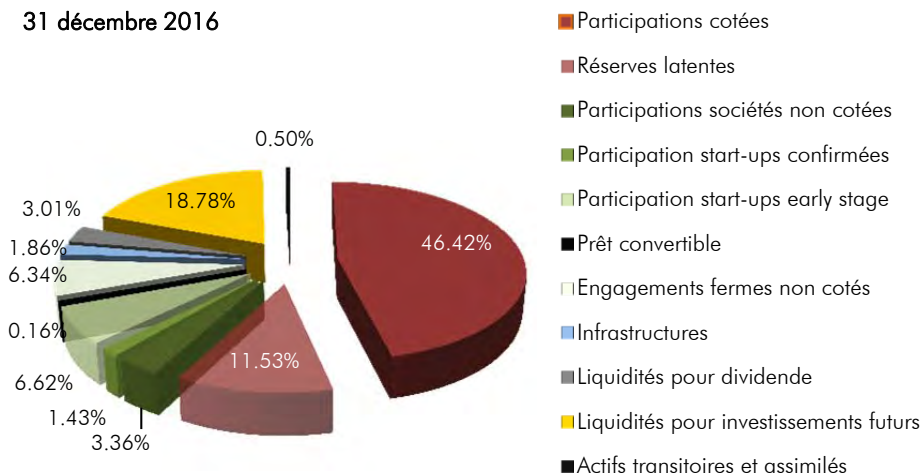
La mise en relation par les associés complète ainsi aussi bien les vecteurs de prises de participation, mais représente une alternative innovante à la finance et aux sociétés de prises de participations traditionnelles.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

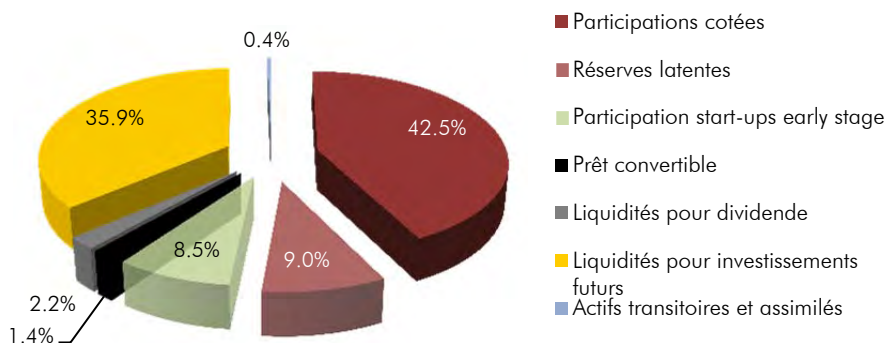
ALLOCATION DES RESSOURCES

Nous relevons ci-après l'évolution d'une année à l'autre de la constitution du bilan au 31 décembre.

31 décembre 2016



31 décembre 2015



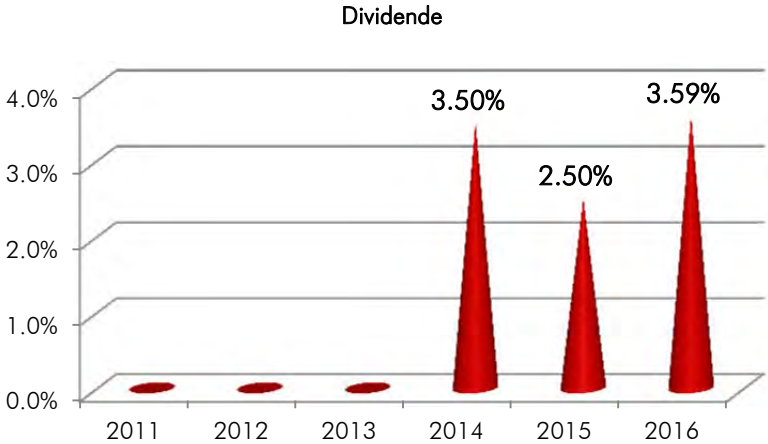
La situation au 31 décembre de l'exercice 2016 fait ressortir un disponible pour investissement qui passe de 35,9% à 18,78%. Ces moyens seront rapidement épuisés au cours de la première partie de 2017.

Cette situation tient compte de l'augmentation de 1'090'000.- du capital social. Les moyens financiers pour garantir le versement du dividende sont totalement sécurisés par des liquidités à hauteur du montant projeté.

Un pas important dans l'engagement du développement de la coopérative a été réalisé par l'acquisition d'une première infrastructure en direct. ONE CREATION devient ainsi un acteur direct d'implémentation de l'accord de Paris COP21.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, sa répartition totale est proposée aux associés. Celui-ci est composé d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement ainsi que de la quote-part distribuable des gains provenant de réalisations de prises de participations.



VALORISATION D'UNE PART

Plusieurs composantes qui renforcent la valeur

Mensuellement au travers des « THE NEWS ONE CREATION » il est publié les différents composants de la valorisation d'une part sociale.

L'article 9 des statuts précise; « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question. »

Il est dès lors communiqué l'estimation de la valeur comptable en référence à cet article des statuts, le bénéfice après impôts et affectation par part selon l'article 29 des statuts et une valeur de liquidation d'une part. Cette dernière référence ne tient pas compte du remplacement de la partie placements non cotés, respectivement start-ups dont les montants enregistrés, estimés sont dépendant des transactions qui devraient effectivement être effectuées. Il est également communiqué la réserve sur la valeur comptable qui est une mesure de la composante des moyens permettant d'absorber des risques conjoncturels de baisses.

Ces différents éléments sont à prendre compte, mais il convient également d'intégrer la composante de la réserve légale issue du bénéfice dont l'affectation est obligatoire, selon le Code des obligations du droit suisse. Cette dernière est constituée selon les années de résultat positif et offre un niveau additionnel de réserve de sécurité du capital social. Dans ce contexte, une part peut enregistrer une valeur comptable de CHF 10'000.-, sans pour autant avoir un bénéfice comptable à la date de référence de publication des résultats.

La baisse a été splittée par son modèle de développement

Le modèle de la Coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations. En effet, ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (*Private Equity*).

Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à potentiellement récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés permet de constituer une poche de prise de participations renforcées pour le *Private Equity*. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité, en cas d'oscillations boursières. À fin janvier 2016, la Coopérative était investie pour près de 57% dans des sociétés cotées. Près de 18% dans des sociétés non cotées, en comptant les engagements fermes établis lors de l'établissement du présent rapport annuel.

Comme démontré dans l'analyse de risque, la valeur comptable d'une part peut avoir des périodes de valorisations négatives qui ne sont pas de celles de l'amplitude des composantes de ses investissements. Ceci est la conséquence de la structure même de développement. Il ne peut être exclu des variations importantes, comme nous le relevons dans notre

rapport annuel 2016, mais toute évolution négative est également une opportunité de renforcer des positions dans des sociétés cotées, ce qui augmentera le potentiel de recevoir des dividendes en augmentation.

La valeur de la part sociale s'est établie à CHF 10'455.- au 31 décembre 2016 (2015 : 10'313.-), ce qui permet de distribuer un dividende de 3,59% au titre de l'exercice 2016 (les résultats d'un exercice ne peuvent être garantis pour un nouvel exercice). Ci-dessous, il est repris l'évolution de la valeur comptable d'une part depuis l'origine.

Évolution de la valeur comptable d'une part en CHF



Selon l'article 9 des statuts, la valorisation de la part se fait selon la valeur comptable (le minimum entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière si celle-ci est plus basse). Cette spécificité est propre aux principes comptables pour des activités de prises de participations par toutes les formes de structures juridiques utilisées. En se basant sur cette valeur, toute plus-value d'un titre coté, au-delà de la valeur d'acquisition, dans laquelle est investie la Coopérative, va servir à constituer la réserve latente. Il en est de même pour des titres non cotés, aussi longtemps que cette valeur n'est pas matérialisée soit par une IPO, LBO, MBO ou entrée en bourse, etc. Demeurent réservés les ajustements découlant d'application d'autres dispositions légales. Le mois de janvier s'est répété en cours d'année et les mêmes constats ont pu être effectués sur la résistance de la valeur nominale de la part. Cela a permis de confirmer que si pour la partie de hausse des marchés, dans une gestion d'approche d'investissement, ladite hausse n'est pas totalement attribuée à l'associé/investisseur. En contrepartie, il en advient l'équivalent en cas de baisse des mêmes marchés, avec cette recherche de création de rendement économique industriel durable, par le versement d'un dividende à terme, ce qui a pu l'être pour une deuxième fois au titre de l'exercice 2015.

DANGER OU OPPORTUNITÉ

Le Professeur Stéphane Garelli, IMD Professor of World Competitiveness, soulignait au cours de son intervention lors de l'IMD Event «Currency Tsunami: Adapting your business to high volatility environments» du 12 février 2015 à Lausanne, que le mot crise (危機=kiki) en japonais était composé des deux caractères Kanjis suivants: 危 Danger et 機 Opportunité.

C'est en effet dans les périodes de crise (danger) que se présentent les meilleures opportunités. Force est de constater qu'avec les événements passés et de la répercussion de ces derniers sur le développement d'une part, ONE CREATION représente une opportunité avérée pour tout investisseur soucieux de tendre à préserver son capital par une réduction du risque tout en l'étoffant de façon substantiel et pérenne et en recherchant la création d'un dividende avéré.

CAPITAL SOCIAL

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

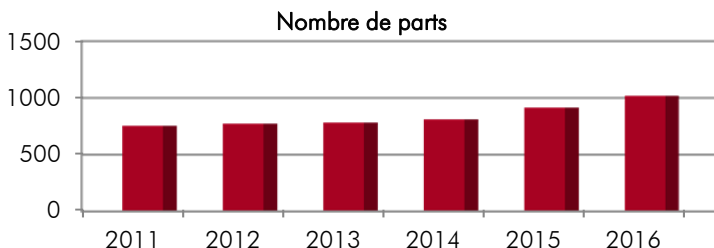
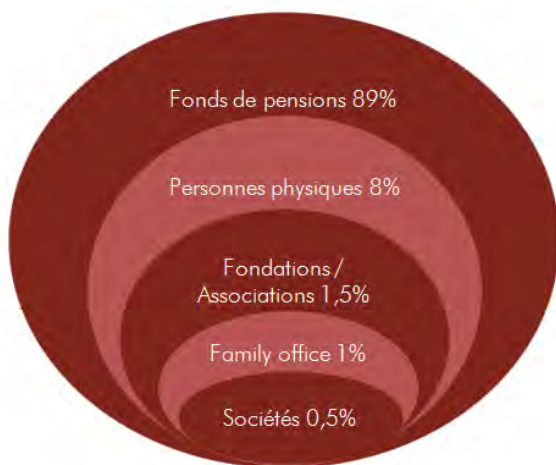
L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Cette année, une association patronale et plusieurs personnes physiques ont rejoint la Coopérative ou ont augmenté leur participation. La structure du capital est analysée sous deux angles différents.

CAPITAL SOCIAL PAR TYPE D'ASSOCIÉS

Les fonds de pensions représentent une part toujours déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée.

L'ensemble des personnes morales et physiques disposant d'un capital d'investissement est ciblé pour augmenter les associés dans toutes les catégories.

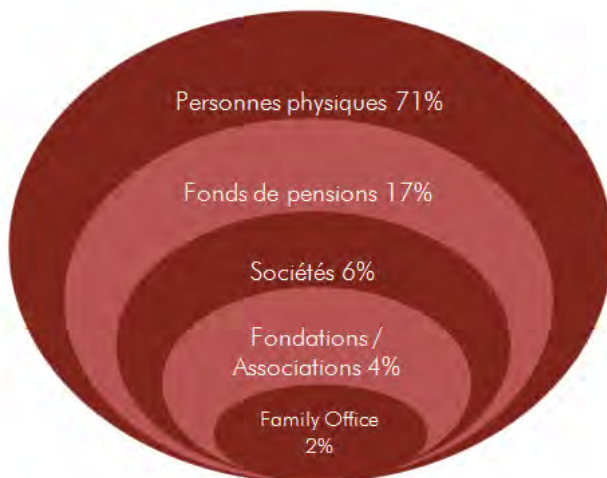


CAPITAL SOCIAL PAR NOMBRE D'ASSOCIÉS

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille, collectivités publiques sont autant d'associés potentiels.

Les associés sont interconnectés, pour ceux qui l'ont accepté, dans un accès privilégié sur le site de ONE CREATION www.onecreation.org.

Sur le graphique ci-dessous, nous observons que les personnes physiques représentent 71% des détenteurs de parts en augmentation depuis 2015.



Dans une démarche de Partenariat Public Privé - PPP - la Coopérative offre un modèle de choix qui tente à se renforcer au niveau international.

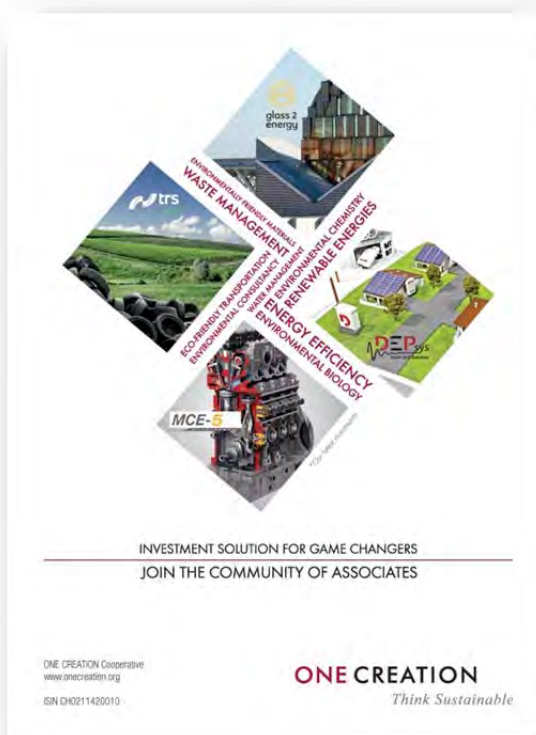
Dans cet objectif, ONE CREATION s'engage envers l'ensemble des acteurs du marché, pour renforcer cette notion de partenariat. Dans ce contexte, le résultat positif de l'exercice 2016, qui succède aux exercices 2014 et 2015, est un atout qui renforce cette démarche. Ce bien entendu que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, comme il convient de le rappeler. Cependant, le risque d'une prise de participation dans ONE CREATION est une opportunité pour toutes les catégories d'associés, tel que nous avons eu l'occasion de l'aborder précédemment dans ce rapport. ONE CREATION Coopérative offre également un levier de création d'emploi qui doit se matérialiser par une création de valeur à terme.

MARKETING ET COMMUNICATION

VISUEL PUBLICITAIRE

Interpeller pour intéresser, sans choquer, tout en provoquant une réaction positive.

Telle est la stratégie de présence dans certains médias. Dans cet esprit, ONE CREATION a été intégrée à la communication de la Direction pour son engagement durable.



La Nouvelle Révolution Économique

Dès le début du XXI^e siècle, un certain nombre de constats tels que pauvreté, inégalités, fragilité des institutions financières, changements climatiques, dégradation de ressources naturelles, endettement des nations et des individus, baisse de la croissance ont suscité une prise de conscience quant à l'efficacité d'un capitalisme à la croisée des chemins.

Dans un monde en mutation permanente, il est important de sans cesse interroger la raison d'être de l'ensemble des mécanismes qui régissent nos sociétés. Il en va de même pour l'économie. Repenser notre modèle économique actuel pour un capitalisme renouvelé est un moyen d'assurer sa pérennité.

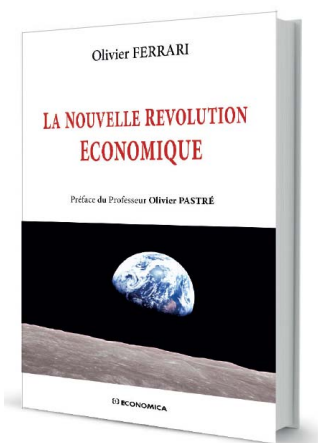
La forêt, la démographie, la dette publique, la croissance, la finance, l'éducation et la démocratie sont les sept piliers de cette ouvrage, é à la portée de tous, qui alterne entre rationalité et philosophie. Une vision à la fois générale et personnelle avec de voies exploratoires et de propositions que chacun peut s'approprier.

Un ouvrage réalisé par Olivier Ferrari qui offre une vision du développement sociétal avec de multiples réponses dont la Coopérative avec le modèle ONE CREATION.

221 pages

texte : français

ISBN 978-2-7178-6935-4



CONFÉRENCES PUBLIQUES

La Direction, par son CEO, participe à de nombreuses conférences que nous n'énumérons pas dans le présent rapport. À l'exception de l'intervention dans un panel à l'enseigne de «Implementing the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development through effective, people first Public Private Partnerships», ONU Genève 2016.

Celles-ci sont de plusieurs ordres et offrent à chaque fois une réelle visibilité pour initier des contacts qui demandent des suivis constants et réguliers. Pour se forger une idée de l'étendue de ces interventions, il est possible d'en visualiser la tenue sous www.olivierferrari.ch, sous « force d'un engagement ». En effet, le CEO a réalisé un site Internet pour augmenter la visibilité et ainsi construire une toile qui doit renforcer celle de la Coopérative. Sous www.coninco.tv, il est possible de visionner les conférences qui ont fait l'objet d'une présentation publique.

THE NEWS ONE CREATION

Mensuellement est édité « THE NEWS ONE CREATION ».

Ce document est une information permanente à l'intention des associés de la Coopérative et le marché en général.

Les thématiques sont développées en fonction des questions qui ont été posées et des dernières participations. Nous profitons de souligner un aspect spécifique du développement recherché de la Coopérative. Cet ensemble d'éléments permet une présence continue tout au long de l'année et démontre clairement le positionnement stratégique et tactique. Cela permet également de qualifier la spécificité de la Coopérative et de démontre l'innovation financière qu'elle représente.



COOPÉRATIVE ET FINANCE, UNE AVANCÉE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le développement durable est une composante majeure de l'évolution de nos économies.

L'OCDE en octobre 2001 posait la question du «*Comment pouvons-nous répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ?*» Tel est le défi du développement durable !

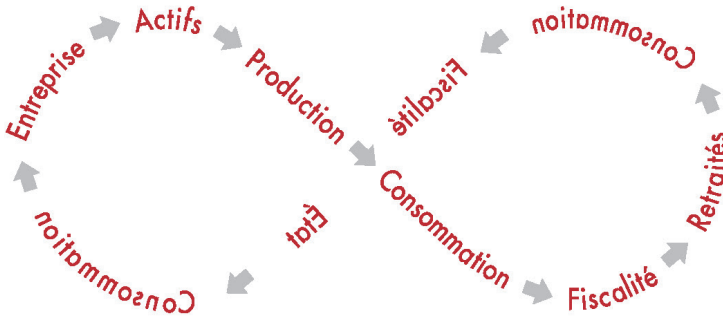
La finance demeure le sang de l'économie

Repenser le temps long, évoluer vers une finance positive nécessite de disposer de structures adaptées. Une réponse est la Coopérative en tant qu'avancée en matière de gouvernance d'entreprise *Corporate Governance*, en regard du rôle et de la responsabilité du secteur financier dans l'avancement/développement d'une croissance économique durable.

Au travers de son concept et de son développement, la Coopérative par sa forme d'investissement encourage une finance durable et des investissements à long terme. Une durée nécessaire pour mettre en place le processus de création de valeur. La Coopérative est un acteur permettant d'accroître l'ampleur de la finance durable. Comme ce rapport permet de le développer, la Coopérative construit une relation entre les risques environnementaux, sociétaux et la valeur d'un portefeuille de titres que constitue toute personne morale ou physique, et ce pour des raisons différentes, mais bien dans la perspective d'accompagner le développement économique.

L'économie réelle en tant que garant du fonctionnement de la structure de l'État

ONE CREATION se positionne clairement dans l'économie réelle. Il convient de disposer des moyens financiers permettant de créer des emplois dans tous les secteurs que l'économie offre. Ceci est indispensable pour que le fonctionnement d'une économie sociétale dispose d'une dynamique permettant à tous les acteurs de se développer et assurer non seulement un présent effectif, mais bien un avenir en adéquation avec un équilibre entre toutes les parties prenantes. La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié en 2014 une étude statistique sur les montants engagés dans des produits dérivés dans le monde en 2013. Il ressort de cette étude que les sommes engagées dans des valeurs sans contrepartie de l'économie réelle sont de 710 000 milliards de dollars. Cela ne représente pas moins que 44 fois le PIB des États-Unis pour la même année. Depuis 2008, cette somme a enregistré... une croissance de 20%, ceci expliquant cela, l'économie créatrice d'entreprises et d'emplois a plus que besoin de moyens effectifs et non de dérivatifs.



© 2015 Olivier Ferrari

Une approche d'une économie sociétale circulaire permet de formaliser les acteurs du développement sociétal de notre société.

Si l'État est le gardien des lois, il n'en reste pas moins que celui-ci ne peut pas avoir d'avenir sans la contribution de l'entreprise. Cette dernière, par l'emploi qui supporte la production, assure le soutien à la construction, au maintien et au développement de chacun et des familles. Cela permet à la fiscalité de formaliser le socle de financement de la structure de la collectivité. Les retraités sont principalement des consommateurs avisés qui contribuent aussi, et de manière exponentielle à futur, aux espèces nécessaires au maintien de l'État. Celui-ci n'est qu'un consommateur, accaparent la substance financière que l'économie et la société doit lui assurer pour qu'il contribue aux bonnes décisions pour un fonctionnement durable du système.

En considérant cette structure circulaire, on comprendra encore plus la nécessité d'assurer un soutien à l'économie réelle, car celle-ci est au cœur du déploiement de l'ensemble des conditions au fonctionnement de nos sociétés. Dans ce contexte, la Coopérative correspond bien à un tel schéma. Elle se veut contributive du maintien et de la création d'entreprises qui permettent et permettront le développement de l'emploi et de tous les impacts collatéraux positifs que cela offre.

Attention aux investissements qui sont un facteur de régression d'un développement économique durable !

Depuis bientôt trois décennies, les investisseurs institutionnels qui sont les principaux capteurs de substance financière intègrent, en suivant le conseil de différents intermédiaires financiers, ce qui est communément désigné de la gestion indicielle. Pour les partisans de ce type d'investissement, cela garantit qu'il n'y aura jamais de «mauvaises» surprises, car aussi

bien à la hausse qu'à la baisse, l'investisseur se retrouvera, au cours des années, avec des retours sur investissements conformes aux mouvements des marchés. Il est ainsi possible de se prémunir d'un mécontentement «conjoncturel» d'un client, car on ne peut faire valoir la notion de risque de positionnement qu'il soit géographique, par capitalisation ou sectoriel. Les produits financiers liés présentent des frais de gestion réduits au strict minimum. À un niveau tel que, si une analyse de coût effectif était réalisée, on serait à même de constater que ces produits sont potentiellement vendus à perte. En face, les gestionnaires proposant de favoriser des développements qui diversifient le développement économique par leur positionnement de gestion qui est communément qualifiée d'active sanctionnent les sociétés les moins efficaces, avec le risque que cela comporte de se tromper à court terme.

Durant plusieurs décennies, les mêmes sociétés de gestion proposent des produits financiers sans valeur ou contrepartie économique.

La création de réelles valeurs est à court terme potentiellement difficile et conduit les établissements financiers à proposer de plus en plus de solutions d'investissement hybrides. On pourra parler de produits générant de l'alpha, de produits structurés en tout genre, de gestion à cliquet, etc. Toutes ces déclinaisons se basent sur les fondamentaux de la gestion de fortune pour emballer chaque méthode de gestion dans une formule plaisante pour l'investisseur. Elles génèrent tout autant de frais de gestion, visibles ou cachés, qui permettent de se substituer à la complexité d'une gestion en lien avec l'économie réelle permettant à terme de retrouver de nouvelles sources substantielles de revenus. À y regarder de plus près, il ne s'agit que de formes de gestion qui, pour beaucoup, n'ont pas prouvé leur efficacité dans le temps et dont le potentiel est positif uniquement dans un contexte précis de développement économique conjoncturel.

En analysant le fonctionnement de telle ou telle solution d'investissement proposée, force est de constater que nous ne sommes plus face à un développement économique industriel durable, mais bien dans une création de richesse axée sur la finance. La différenciation est essentielle. Si la finance est à même d'exister, c'est grâce à tout un développement économique qui a su canaliser l'épargne vers la création de sociétés, vers l'industrie, vers le développement de l'emploi. La croissance démographique exponentielle, l'ouverture différée dans le temps des pays de la planète à l'économie de marché sont autant de facteurs de création de richesse individuelle et d'amélioration de la qualité de vie, dont profite une grande partie de la population mondiale, ceci pour le côté positif.

Simultanément à cette évolution, le développement des capacités de calculs des ordinateurs, capté par une finance qui a quitté l'intermédiation financière pour se cantonner à la seule création de valeur de la finance par la finance, conduit à une dislocation du fondamental de la création de richesse durable que sont : l'emploi effectif dans l'économie réelle, le crédit industriel et la création de sociétés commerciales et industrielles. Des mathématiciens, qui ne cessent de créer des algorithmes qui sauraient traquer la performance absolue, cherchent à formuler une équation qui contienne toutes les variables de la création de l'univers comme le Saint Graal.

Le démembrement des moyens financiers pouvant être mis au service de la création d'entreprises, ceux-là mêmes que l'on détourne vers la structuration de produits et modèles

financiers complexes, conduit à un appauvrissement du développement économique. On ne prend plus en compte le fondement qui établit que l'innovation et la création d'entreprises créent de la richesse. Ceci concerne tant les investisseurs institutionnels que les grandes fortunes privées, et le reste des agents qui opèrent à la bourse en ligne au jour le jour, et contribue à amplifier les fluctuations boursières, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements deviennent de plus en plus fréquents et s'effectuent par des spéculations qui induisent des rotations sectorielles, géographiques et par capitalisation. La gestion indicielle est devenue l'outil d'assurance à court terme d'un résultat de gestion non attaquant, comparativement à un indice de référence. De même que les produits financiers structurés créent une «illusion» de couverture de risque au premier plan en garantie d'un capital investi ou formulant la promesse de rendement supérieur à la croissance économique.

La tyrannie économique de la gestion indicielle et des produits financiers sont un écran à la pérennité du développement de l'économie.

Cette gestion indicielle permet d'éliminer le principe d'incertitude lié à l'impossibilité de définir avec précision le comportement de chaque titre individuellement. Elle réconforte, par une acceptation «résignée», du fait que le portefeuille de chaque investisseur réagira aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce, dans la même amplitude que les marchés de référence.

La présence de multiples acteurs qui convergent vers une gestion indicielle et une promotion de produits structurés mènent à un appauvrissement du potentiel d'innovation et de création de nouvelles opportunités dans l'économie en général. En effet, l'indice reprenant aussi bien les excellentes que les pires sociétés qui le composent, induit un modèle de gestion qui anihile le libre arbitre et rendant le tout déterministe, en le nivelant par le bas au passage. Il en est de même de la croissance des produits dérivés, dont la somme relevée précédemment représente tout autant de soustraction de moyens pour le maintien et la création de nouvelles opportunités. Cette mise en phase des acteurs mondiaux de la finance conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des sociétés qui forment l'économie.

Conséquemment à ce constat, la gestion indicielle et les produits structurés prédéterminent un développement économique atone. Ce dernier est fortement influencé par les acteurs-investisseurs, conduits par des analystes qui deviennent tout autant de censeurs des décisions de Conseils d'administration, voués à intégrer les attentes - à trois mois - de la communauté financière, au lieu de poursuivre un cycle vertueux d'investissement, Recherche & Développement, mise en phase de nouveaux produits, développement du marché, production et livraison pour le consommateur final.

Nous ne sommes plus dans un temps industriel à qui l'on offre l'espace de se développer, parce qu'aujourd'hui, l'argent doit être «cultivé» pour répondre à la création de richesse instantanée.

Une telle démarche ne peut que conduire à une régression du développement économique pour le rendre non durable. C'est dans le but de contrer cette tendance que la Coopérative et plus spécifiquement ONE CREATION doit apporter une réponse qui permette à notre société de fonder des valeurs, non plus exclusivement financières, mais bien celles d'une

perspective de création dynamique à tous niveaux de notre société. Cela implique aussi d'admettre que des secteurs économiques n'ont plus de raison d'être et que de nouveaux doivent émerger.

Une alternative à ceci consiste à se positionner aussi dans la partie des investissements dits de *Private Equity*. Un choix appliqué par ONE CREATION, mais là aussi, le placement privé doit pouvoir se déployer sur un temps long. Ce qui, pour beaucoup, n'est plus en adéquation avec la nécessité de disposer de retour sur investissement immédiat, et qui, pour d'autres, représente une forme de spéculation qui n'est plus acceptable.

La biodiversité économique, un investissement dans la durée et ONE CREATION est une des portes que dispose aujourd'hui le marché.

Que les investisseurs soient privés, institutionnels, des Family Offices, des collectivités publiques et autres, tous disposent de besoins à court, moyen ou long termes. C'est bien dans cette perspective qu'il est important de revenir à des fondamentaux de congruence entre l'immobilisation d'investissements sur des échéances correspondantes aux dits besoins.

Ce n'est plus la finance qui est au cœur du développement, mais bien l'entreprise avec tout son corollaire d'engagement sociétal; en d'autres mots, il s'agit d'une prise en compte de la nécessité majeure de créer et de préserver des emplois industriels, ce qui favorise naturellement l'entreprise, la constitution de profits dans la durée et comme relevé précédemment, de fonctionnement durable de l'État. Ceci en permettant à ces États de disposer de ressources fiscales diversifiées et de tirer profit d'une vraie stratégie de transmission aux générations futures, par l'évolution et la préservation d'un tout et de l'environnement aussi. Une bonne gouvernance ne doit pas se concevoir qu'au sein d'une entreprise, mais aussi dans nos actes au quotidien, dans chacune de nos prises de positions politiques, économiques, sociales et financières.

ONE CREATION est cette relation de dynamique du développement économique tournée du présent à l'avenir et de la nécessité de retrouver les valeurs entrepreneuriales qui ont permis à la deuxième révolution industrielle de permettre à des populations de vivre et se construire sereinement.

Avec ONE CREATION, la gouvernance n'est plus un facteur de contrainte d'évolution de la société, mais elle se place dans cette évolution en devenant une structure efficiente de son ADN.

RETOUR SUR 2016

O rientée vers le présent et l'avenir.

N on exclusive sur les secteurs économiques aujourd'hui retenus.

E ngagée pour les générations futures et... présentes.

C oncept éprouvé sur près de sept ans d'activités effectives.

R éactive aux évolutions pour préserver l'intérêt de ses associés.

E quilibrée dans sa politique de développement.

A ttention avérée pour entretenir une interconnexion avec ses associés.

T oujours attentive aux demandes d'une transparence effective.

I mpliquée dans l'économie réelle.

O rganisée pour répondre à une croissance importante du capital social.

N ature et rendement économique, un fait avéré dans la durée.



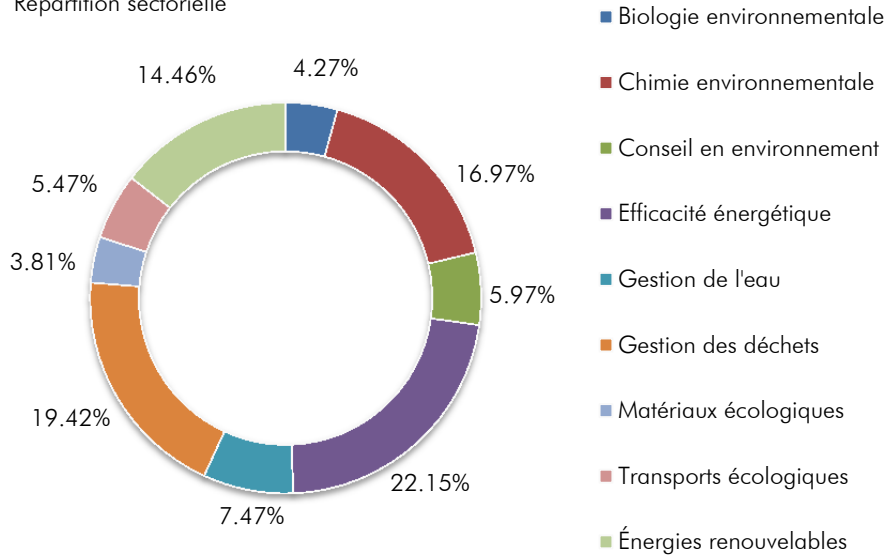
PRISES DE PARTICIPATIONS

Il convient bien de séparer les prises de participations des sociétés cotées, des sociétés non cotées. Pour les premières, le modèle appliqué prend en compte multiples facteurs dans un processus dont le modèle est appliqué depuis l'origine de la Coopérative. À un stade du processus, il est demandé la confirmation de différents critères à un organisme indépendant de la Direction, pour s'assurer de différentes considérées dans les données fondant l'analyse financière.

Pour les sociétés non cotées et les start-ups, la Direction a mis en place un processus fondé sur la bonne pratique dans le domaine de l'investissement privé *Private Equity*. Le cahier des charges mis en place permet de passer au travers d'un processus approfondi et rigoureux. Comme il est relevé dans ce rapport, plusieurs sociétés sont considérées, mais compte tenu des exigences formelles mise en place, il y a encore peu de dossiers retenus. Ceci est une garantie de bonne gouvernance pour réduire au maximum les risques de pertes. De même que cela représente une formalisation avérée de la volonté de construire un portefeuille de prises de participations durables dans un large portefeuille de sociétés non cotées.

Secteurs économiques titres cotés

Répartition sectorielle



Pays

Pays-Bas

Support player

Capitalisation boursière

11'239 Mio CHF

Large Cap

Chiffre d'affaires 2016

7.7 Mia EUR

% environnement 33 %

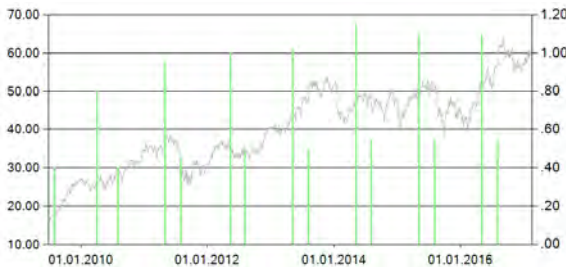
Royal DSM est une société néerlandaise active dans les domaines de la Santé, de la Nutrition et des Matériaux. Les produits qu'elle développe, fabrique et commercialise sont destinés entre autre, aux secteurs du Bâtiment, de l'Énergie, du Textile, de l'Emballage et de l'Automobile.

ÉVOLUTION**COURS ET DIVIDENDES**

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	4'943
Estimation	301'823
Coût d'acquisition	288'330
Valeur comptable	288'330

ENVIRONNEMENTIntensité carbone (tonnes CO₂e/Mios EUR CA)

142.4

Évolution annuelle des émissions de GES

- 74 %

% de déchets recyclés

N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs

20'750

% femmes / Direction

28 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants

100 %

Dualité PDG & Prés. CA

non

ENGAGEMENT

Global Compact



Rapport durable



Membre du CDP

**RESTRICTIONS**

Aucune

CORPORATE RATING


C +

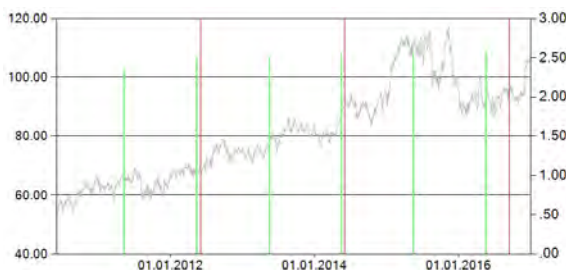
Pays	France	Mix player
Capitalisation boursière	39'466 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	16.4 Mia EUR	% environnement 44 %

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air liquide est actif dans la production et la vente d'oxygène, d'azote et d'hydrogène à destination de l'ingénierie, de la construction, de l'électronique, de la santé, entre autre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'226
Estimation	252'108
Coût d'acquisition	231'496
Valeur comptable	231'496

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	1542
Évolution annuelle des émissions de GES	10 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	51'500
% femmes / Direction	28 % / 29 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	75 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING



C +

Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	32'415 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	9.9 Mia USD	% environnement 55 %

Air Products est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de gaz industriels. La société fournit également des équipements connexes aux marchés de fabrication, dans le secteur du raffinage et de la fabrication de produits pétrochimiques. Elle est le plus grand fournisseur au monde de technologie et d'équipements pour le gaz naturel liquéfié.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'447
Estimation	357'681
Coût d'acquisition	267'926
Valeur comptable	267'926

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	3054
Évolution annuelle des émissions de GES	10 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	18'600
% femmes / Direction	23 % / N.A.

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	91 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

B

Pays	Grande-Bretagne	Leader player
Capitalisation boursière	7'598 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	10.7 Mia GBP	% environnement 83 %

Johnson Matthey est une société britannique active dans le secteur des Technologies de Contrôle d'Emission, des Technologies de Procédés, des Produits en Métaux Précieux et de la Chimie Fine. L'entreprise produit entre autre des catalyseurs, des batteries de nouvelle génération et des composantes pour les piles à combustible.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'482
Estimation	219'067
Coût d'acquisition	181'824
Valeur comptable	181'824

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	47
Évolution annuelle des émissions de GES	12 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	12'494
% femmes / Direction	25 % / 22 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	60 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

C

Pays	Grande-Bretagne	Pure player
Capitalisation boursière	638 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	567 Mio GBP	% environnement 100 %

RPS Group est une entreprise britannique de Conseil dans les domaines de l'Environnement Naturel et Bâti, des Énergies, Eau et Ressources Naturelles et des Infrastructures Stratégiques.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	21'929
Estimation	61'275
Coût d'acquisition	71'543
Valeur comptable	61'275

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	22
Évolution annuelle des émissions de GES	8 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'054
% femmes / Direction	30 % / 6 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	60 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

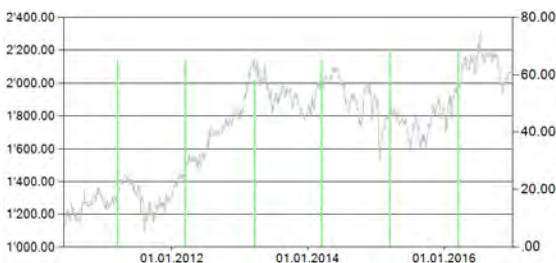
N.A.

Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	16'248 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	5.7 Mia CHF	% environnement 20 %

SGS est le leader mondial de l'Inspection, la Vérification, le Test et la Certification. Basée en Suisse, elle opère dans le monde entier et est reconnue pour définir la norme en matière de qualité et d'intégrité.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	150
Estimation	310'800
Coût d'acquisition	274'110
Valeur comptable	274'110

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	30
Évolution annuelle des émissions de GES	- 6 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	85'000
% femmes / Direction	32 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

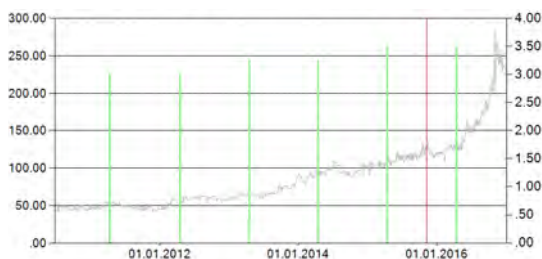
C +

Pays	Suède	Pure player
Capitalisation boursière	2'706 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	11 Mio SEK	% environnement 100 %

Sweco est une entreprise suédoise active dans le conseil. La société planifie et conçoit les villes et les infrastructures selon les règles de la durabilité. Ses services comprennent également des stratégies d'efficacité énergétique et d'accès à l'eau potable. Elle est leader européen de le conseil en Architecture et Ingénierie.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'460
Estimation	49'593
Coût d'acquisition	35'698
Valeur comptable	35'698

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'500
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING



N.A.

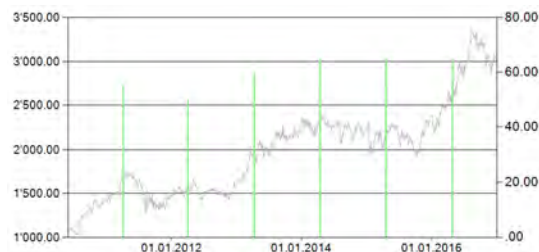
Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	1'913 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	493 Mio CHF	% environnement 100 %

Belimo conçoit, fabrique et commercialise des déclencheurs ou vérins électriques pour les installations motorisées HVAC (Chauffage, Ventilation et Air-Conditionnée) depuis 1975. Leurs équipement permet plus de confort, de commodité, de sécurité tout en améliorant les performances des installations. La conceptualisation permet de réduire les coûts d'installation et de maintenance et diminue également leur consommation d'énergie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	38
Estimation	116'964
Coût d'acquisition	74'865
Valeur comptable	74'865

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'409
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

D +

Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	4'104 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	1.5 Mia USD	% environnement 100 %

Clarcor est une société américaine spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de filtre. Ses activités sont divisés en deux segments principaux: engine/mobile filtration et industrial/environmental filtration. Les applications vont de la filtration de l'air, de l'eau, des liquides de moteurs de camions, d'avions et de trains. Tous ces produits servent à diminuer la pollution, supprimer les odeurs, réduire les besoins en énergie et améliorer l'efficacité énergétique.

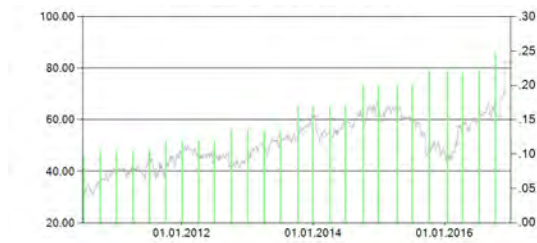
ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	1'626
Estimation	136'288
Coût d'acquisition	85'983
Valeur comptable	85'983

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	6'093
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	×
Membre du CDP	×

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

Pays	Suisse	Leader player
Capitalisation boursière	1'034 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	261 Mio CHF	% environnement 82 %

LEM est une société suisse active dans les domaines de l'Automobile, de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Automation ainsi que dans la Traction et les Infrastructures ferroviaires. LEM développe, fabrique et commercialise, notamment, des instruments de mesure de courant et de tension électriques.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	102
Estimation	97'104
Coût d'acquisition	62'503
Valeur comptable	62'503

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'388
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	×
Membre du CDP	×

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

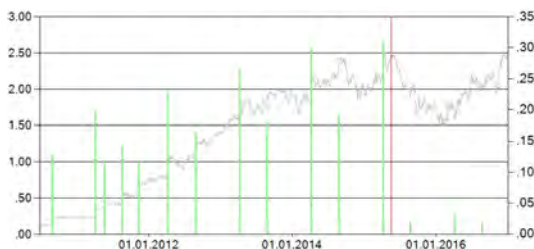
Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	2'595 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	590 Mio GBP	% environnement 40 %

Rotork est une entreprise leader dans la fabrication de motorisations et le contrôle de flux. Présente sur tous les marchés où le contrôle des flux de gaz et de liquides est indispensable, l'entreprise offre des services de maintenance, de réparation et de modernisation pendant toute la durée de vie des équipements.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	23'890
Estimation	72'365
Coût d'acquisition	58'639
Valeur comptable	58'639

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	23
Évolution annuelle des émissions de GES	10 %
% de déchets recyclés	2 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'700
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	4 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

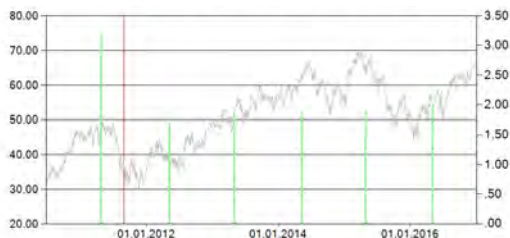
Pays	France	Mix player
Capitalisation boursière	41'698 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	26.6 Mia EUR	% environnement 44 %

La société Schneider Electric développe des Technologies connectées et des solutions de Gestion énergétique stables, efficaces et durables.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'701
Estimation	262'288
Coût d'acquisition	268'955
Valeur comptable	262'288

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	17.6
Évolution annuelle des émissions de GES	13 %
% de déchets recyclés	9 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	181'361
% femmes / Direction	30 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	65 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

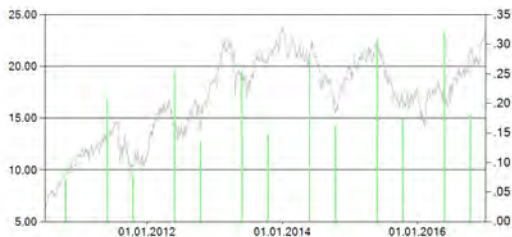
B

Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	3'725 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	1.2 Mia GBP	% environnement 48 %

Spectris est fournisseur leader d'instruments d'amélioration de la productivité et de contrôle. Cette société britannique est active dans les segments de marché suivants: Analyse de Matériaux, Test et Mesure, Instruments d'Analyse; Contrôle Industriel.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'789
Estimation	81'014
Coût d'acquisition	57'582
Valeur comptable	57'582

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	39.7
Évolution annuelle des émissions de GES	2 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	8'264
% femmes / Direction	30 % / 16 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	78 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

C

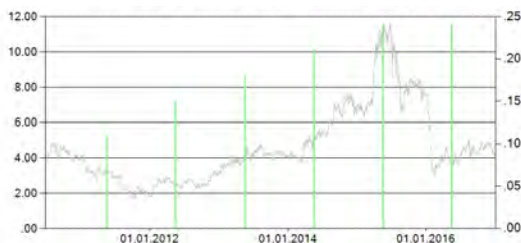
Pays	Hong Kong, Chine	Pure player
Capitalisation boursière	577 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	2.9 Mia RMB	% environnement 100 %

Wasion Group est leader dans la production de produits et de solutions de mesure énergétique de haute précision. Cette société est ainsi un acteur très actif sur le marché chinois et mondial dans la gestion de l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	148'100
Estimation	80'957
Coût d'acquisition	77'633
Valeur comptable	77'633

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	4'000
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	
Dualité PDG & Prés. CA	42 % non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	✓
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	37'106 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	9.6 Mia USD	% environnement 20 %

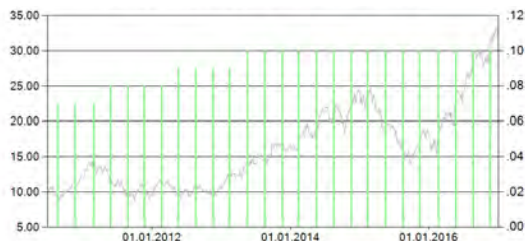
Applied Materials est leader dans des solutions matérielles d'ingénierie. Leurs technologies d'application industrielle à l'échelle atomique sont utilisées dans le domaine des écrans LCD, des semi-conducteurs et des cellules solaires.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	11'279
Estimation	369'924
Coût d'acquisition	213'700
Valeur comptable	213'700

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	17.7
Évolution annuelle des émissions de GES	- 9 %
% de déchets recyclés	70 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'600
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	89 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

ekom research

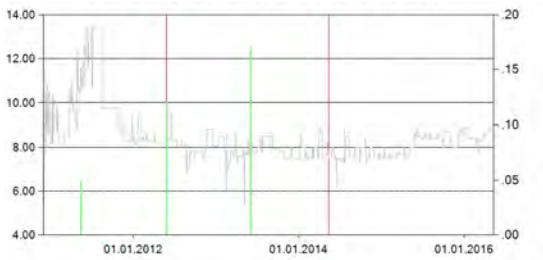
D +

Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	176 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	23 Mio CHF	% environnement 100 %

Aventron est un producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables. La société se concentre sur l'acquisition et l'exploitation de centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens.

ÉVOLUTION
COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	28'294
Estimation	240'499
Coût d'acquisition	250'245
Valeur comptable	250'245

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research	N.A.
----------------	------

Pays

Japon

Support player

Large Cap

Capitalisation boursière

18'963 Mio CHF

Chiffre d'affaires 2016

1480 Mia YEN

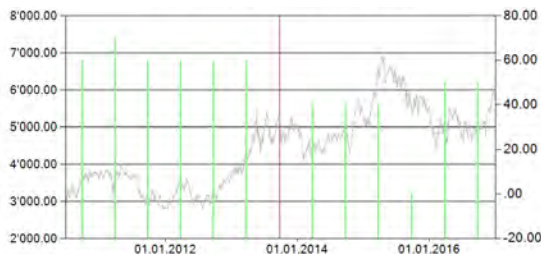
% environnement 20 %

Kyocera est une entreprise japonaise active dans les industries suivantes: Composantes en Céramique Fine, Semiconducteurs, Composantes en Céramique Appliquée, Appareils Électroniques, Équipements de Télécommunication et Informatique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'400
Estimation	273'485
Coût d'acquisition	244'885
Valeur comptable	244'885

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO₂e/Mios YEN CA)

N.A.

Évolution annuelle des émissions de GES

- 5 %

% de déchets recyclés

N.A.

SOCIAL

Nb de collaborateurs

68'185

% femmes / Direction

N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants

13 %

Dualité PDG & Prés. CA

non

ENGAGEMENT

Global Compact

✓

Rapport durable

✓

Membre du CDP

✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING



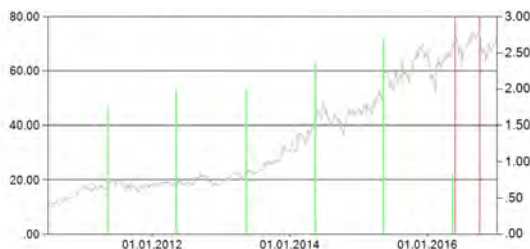
D +

Pays	Suède	Mix player
Capitalisation boursière	4'387 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	13 Mia SEK	% environnement 50 %

Nibe est un groupe mondial suédois actif dans la production de produits destinés à l'usage domestique et commercial. La société propose une large gamme de produits destinés à mesurer et contrôler la chaleur et à améliorer l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	17'268
Estimation	138'708
Coût d'acquisition	94'984
Valeur comptable	94'984

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios SEK CA)	0.8
Évolution annuelle des émissions de GES	- 59 %
% de déchets recyclés	67 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	10'545
% femmes / Direction	40 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	83 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

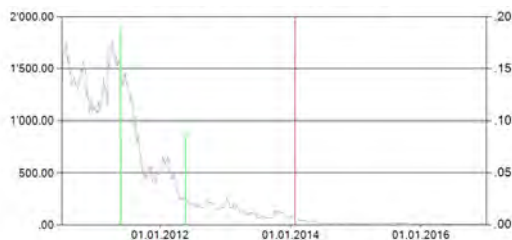
C -

Pays	Allemagne	Pure player
Capitalisation boursière	73 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	763 Mio EUR	% environnement 100 %

SolarWorld est une société allemande spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de toute la chaîne de valeur de la production d'énergie solaire.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'267
Estimation	13'731
Coût d'acquisition	165'342
Valeur comptable	13'731

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	233
Évolution annuelle des émissions de GES	40 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'932
% femmes / Direction	26 % / 17 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

B +

Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	1'112 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	378 Mio USD	% environnement 84 %

La société Badger Meter est un leader mondial dans l'innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de mesure, de contrôle ainsi que de solutions de communication. Créée en 1905, 75% de ses instruments sont utilisés pour la mesure de l'eau. Leurs produits sont de haute-précision et de longue durée.

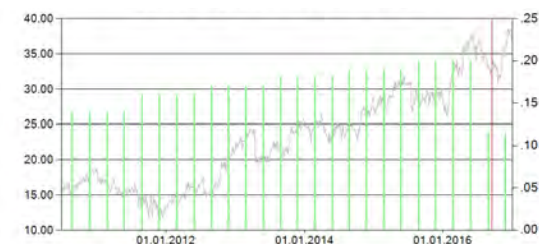
ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	2'580
Estimation	96'889
Coût d'acquisition	42'346
Valeur comptable	42'346

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'514
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	88 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

D-

Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	56'660 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	20 Mia USD	% environnement 20 %

Danaher est un conglomérat américain, regroupant une vingtaine d'entreprises actives mondialement dans les sciences et les technologies. Parmi leurs activités, on peut compter les domaines du diagnostique, des soins dentaires et des solutions environnementales.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	3'485
Estimation	275'707
Coût d'acquisition	164'754
Valeur comptable	164'754

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	81'000
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	70 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

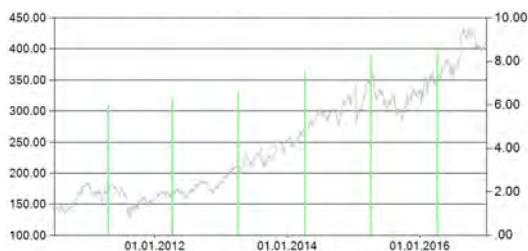
D +

Pays	Suisse	Mix player
Capitalisation boursière	15'636 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	2.6 Mia CHF	% environnement 62 %

Geberit est spécialiste des technologies sanitaires et des céramiques de salle de bains. Leader dans son domaine, ses activités comprennent, entre autres, l'hydraulique, l'hygiène de l'eau potable, l'insonorisation et la technologie des matériaux. L'éco-conception est un but du processus de développement de leurs produits.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	766
Estimation	312'681
Coût d'acquisition	237'906
Valeur comptable	237'906

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	97
Évolution annuelle des émissions de GES	- 3 %
% de déchets recyclés	60 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	12'126
% femmes / Direction	25 % / 8 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	83 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

B

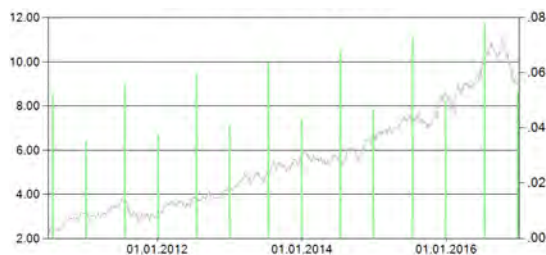
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	4'388 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	807 Mio GBP	% environnement 23 %

Les activités de la société HALMA, un conglomérat composé d'une vingtaine d'entreprises se concentrent sur la protection de la vie et l'amélioration de la qualité de vie des personnes dans le monde. Elle comprend 4 secteurs principaux qui sont: la sécurité des processus, la sécurité des infrastructures, des produits médicaux ainsi que le domaine de l'Environnement et de l'Analyse.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'926
Estimation	89'336
Coût d'acquisition	78'454
Valeur comptable	78'454

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	28
Évolution annuelle des émissions de GES	2 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'401
% femmes / Direction	41 % / 9 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	67 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

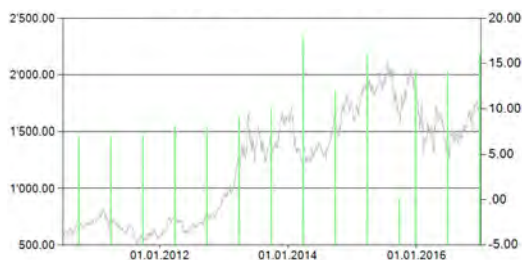
D +

Pays	Japon	Support player
Capitalisation boursière	20'116 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	1'240 Mio YEN	% environnement 23 %

Kubota est une société japonaise active dans le domaine de l'Agriculture et de l'Eau. Elle offre une gamme complète de produits pour l'Agriculture et des Solutions pour les traitements des Eaux, de l'ingénierie à la construction et la maintenance.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	22'000
Estimation	319'862
Coût d'acquisition	270'864
Valeur comptable	270'864

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	0.5
Évolution annuelle des émissions de GES	8 %
% de déchets recyclés	92 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	35'487
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	29 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

 eekom research

N.A.

Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	10'867 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	6.5 Mia USD	% environnement 21 %

Pentair est une société américaine active dans les domaines de l'Énergie, de l'Alimentation et de l'Industrie. Pentair produit notamment des Valves de Contrôle, des Solutions de Filtration et d'Écoulement et des Systèmes de Contrôle de Qualité de l'Eau.

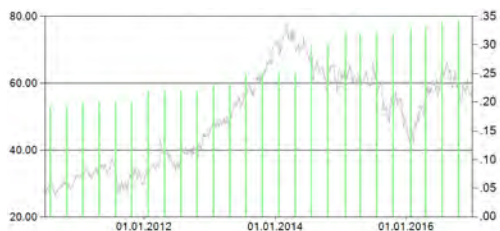
ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	2'210
Estimation	125'940
Coût d'acquisition	75'604
Valeur comptable	75'604

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	27'600
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	91 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

< 5 % CA dans le Nucléaire

CORPORATE RATING

oekom research

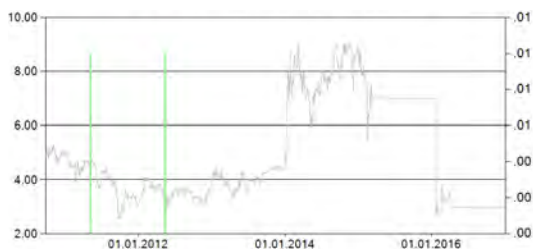
D

Pays	Singapour	Pure player
Capitalisation boursière	580 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	4.1 Mia HKD	% environnement 100 %

Sound Global est l'une des sociétés chinoises leader dans le domaine de l'Eau et des Solutions de Traitement des Eaux usées. Elle développe de nombreuses technologies brevetées et élabore des solutions sur-mesure pour des projets liés à l'Eau aux niveaux industriels et municipaux.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	93'900
Estimation	36'681
Coût d'acquisition	37'943
Valeur comptable	36'681

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios HKD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	N.A.
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	2'233 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	1.5 Mia USD	% environnement 100 %

Watts Water Technologies est un conglomérat américain actif dans le domaine de l'Eau. La société propose des nombreux produits pour les applications nécessaires à la bonne gestion des installations sanitaire privées, commerciales et municipales. Les principaux segments de l'entreprise sont la Plomberie, la Qualité de l'Eau, la Filtration, le Reconditionnement de l'Eau ainsi que les Réseaux de Distribution Municipaux.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	1'726
Estimation	114'375
Coût d'acquisition	73'969
Valeur comptable	73'969

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'000
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	78 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

D

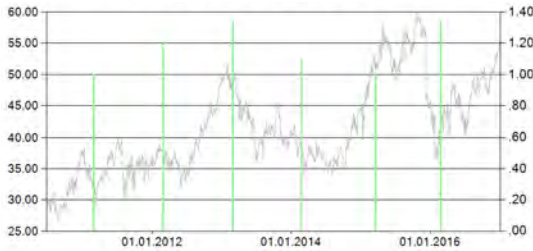
Pays	Allemagne	Support player
Capitalisation boursière	2'639 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	9.5 Mia EUR	% environnement 20 %

Aurubis est fournisseur de cuivre de haute-pureté depuis 150 ans. La société est active dans la production de cuivre primaire et d'autres métaux précieux ainsi que dans le recyclage de matières premières secondaires jusqu'à sa transformation en produits finaux. Ce métal est très demandé dans les technologies émergentes et reste ainsi un matériau clé de notre société moderne.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'547
Estimation	90'879
Coût d'acquisition	77'776
Valeur comptable	77'776

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	173
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	6'454
% femmes / Direction	12% / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

 oekom research

B -

Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	357 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	162 Mia YEN	% environnement 64 %

Matsuda Sangyo est une société japonaise active dans deux segments: les Métaux Précieux et l'Alimentaire. Ses activités dans les Métaux consistent à recycler l'argent contenu dans des matériaux photosensibles; collecter et transporter les déchets industriels générés par les usines ainsi que le traitement intermédiaire et le recyclage des déchets acides et alcalins.

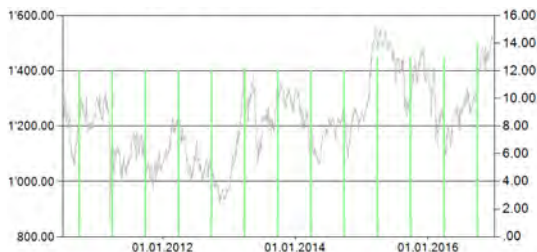
ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	5'800
Estimation	75'962
Coût d'acquisition	79'324
Valeur comptable	75'962

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	0.1
Évolution annuelle des émissions de GES	0 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	989
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	13 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	x

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

D

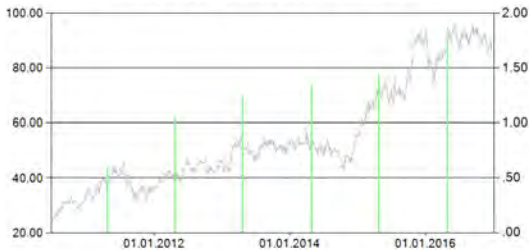
Pays	Norvège	Pure player
Capitalisation boursière	1'544 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	6.1 Mia NOK	% environnement 100 %

Tomra est une entreprise norvégienne active dans la conception d'instruments de tri industriel des déchets ainsi que d'un réseau de collectes et de recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique et en verre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'565
Estimation	102'209
Coût d'acquisition	92'587
Valeur comptable	92'587

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios NOK CA)	3.8
Évolution annuelle des émissions de GES	0 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'622
% femmes / Direction	16 % / 20 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

B

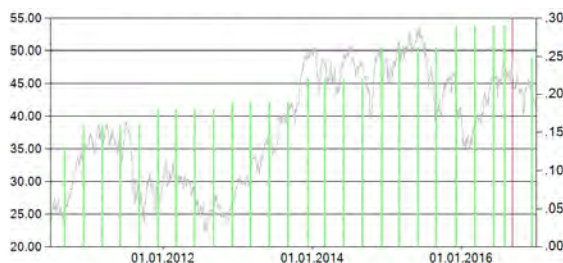
Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	13'154 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	37 Mia USD	% environnement 46 %

Johnson Controls est une entreprise américaine active dans trois segments de marché que sont les Bâtiments, les Batteries et la Distribution et le Stockage d'Energie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'998
Estimation	334'823
Coût d'acquisition	273'264
Valeur comptable	273'264

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	57'000
% femmes / Direction	81 % / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	81 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✗
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

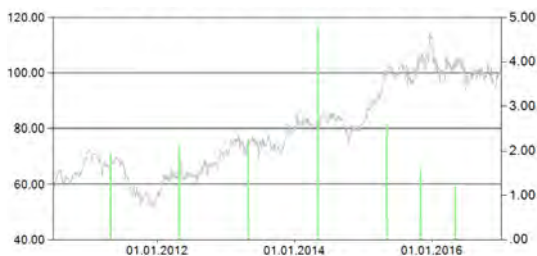
C +

Pays	Autriche	Support player
Capitalisation boursière	2'268 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	2.2 Mia EUR	% environnement 37 %

Le groupe Mayr-Melnhof est leader mondial du carton enduit recyclé. Les activités sont divisés en deux segments: MM Karton et MM Packaging. Cette société, fondée il y a plus d'un siècle, est engagée à produire un bénéfice environnemental pour ses clients.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	736
Estimation	79'451
Coût d'acquisition	77'366
Valeur comptable	77'366

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	9'938
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Rapport durable	x
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

< 5% Tabac (indirecte: emballage carton)

CORPORATE RATING

oekom research

D +

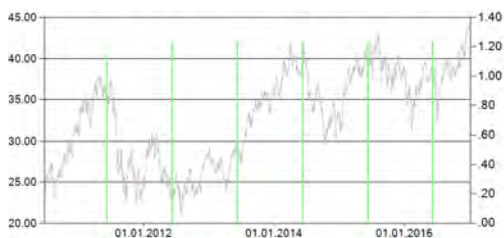
Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	27'837 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	41 Mia EUR	% environnement 22 %

Saint-Gobain est une société française active dans la conception, la production et la distribution de matériaux et de solutions pour le bien-être dans l'habitat et la vie quotidienne. Destinés aux bâtiments, aux transports, aux infrastructures ou à l'industrie, leurs produits apportent confort, performance et sécurité pour répondre aux défis de la construction durable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'149
Estimation	244'274
Coût d'acquisition	287'184
Valeur comptable	244'274

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	308
Évolution annuelle des émissions de GES	- 22 %
% de déchets recyclés	31 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	170'372
% femmes / Direction	21 % / 9 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	41 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

C +

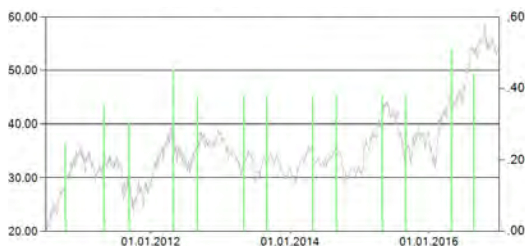
Pays	Belgique	Mix player
Capitalisation boursière	6'335 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2016	2.6 Mia EUR	% environnement 78 %

Umicore est un groupe mondial spécialisé dans la technologie des Matériaux et du Recyclage. Le groupe se concentre sur des domaines où son expertise en science des matériaux, chimie et métallurgie fait la différence. Ses activités s'articulent autour de trois business groups: Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recyclage.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'293
Estimation	307'250
Coût d'acquisition	269'234
Valeur comptable	269'234

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	74
Évolution annuelle des émissions de GES	8 %
% de déchets recyclés	71 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	13'730
% femmes / Direction	22 % / 10 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	56 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✗
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

C +

Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	42'235 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	11.8 Mia USD	% environnement 100 %

CSX Corporation est une société de transport ferroviaire leader sur le marché américain. Elle dispose d'un large réseau et offre des solutions de transports intermodal (road-to-rail). CSX effectue du transport de marchandise pour des nombreuses catégories d'industrie tels que les produits agricoles, les voitures, les produits forestiers, les déchets, etc.

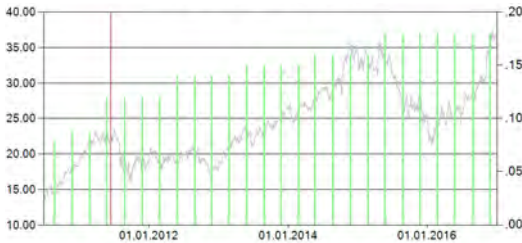
ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	10'748
Estimation	392'489
Coût d'acquisition	276'286
Valeur comptable	276'286

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	472
Évolution annuelle des émissions de GES	1 %
% de déchets recyclés	78 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	28'878
% femmes / Direction	6 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	92 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

C +

Pays	Grande-Bretagne	Leader player
Capitalisation boursière	648 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2016	332 Mio GBP	% environnement 95 %

Ricardo est une entreprise britannique active dans le Conseil Technique et Environnemental. Son expertise industriel s'adresse au développement de niche technologique de haute performance dans les domaines des Transports, de l'Énergie et des Ressources rares.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'311
Estimation	76'284
Coût d'acquisition	35'172
Valeur comptable	35'172

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	72
Évolution annuelle des émissions de GES	10 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'132
% femmes / Direction	18 % / 15 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	62 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	×
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

N.A.

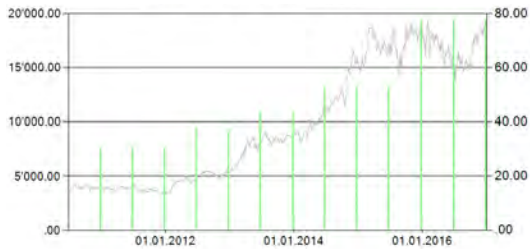
Pays	Japon	Leader player
Capitalisation boursière	15'077 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	378 Mia YEN	% environnement 83 %

Shimano est une société japonaise qui développe, fabrique et commercialise des composantes destinés aux Vélos et à la Pêche.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'420
Estimation	226'935
Coût d'acquisition	141'696
Valeur comptable	141'696

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	12'440
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	7 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✗
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

oekom research

B -



UNION PACIFIC

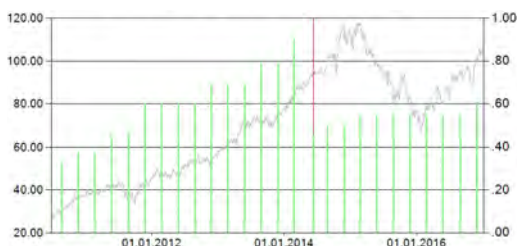
Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	91'157 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2016	21.8 Mia USD	% environnement 100 %

Union Pacific Corporation est une des sociétés de transports leaders du marché américain. Sa division Chemin de Fers dessert 23 États américains, soit les 2/3 du territoire. Son réseau offre un lien critique dans la chaîne de valeur nationale et internationale et permet ainsi de livrer des produits de manière sûre, efficace, efficiente en fuel et environnementalement responsable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'090
Estimation	325'609
Coût d'acquisition	286'239
Valeur comptable	286'239

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	535
Évolution annuelle des émissions de GES	- 8 %
% de déchets recyclés	0 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	47'457
% femmes / Direction	6 % / 19 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	91 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Rapport durable	✓
Membre du CDP	✓

RESTRICTIONS

Aucune

CORPORATE RATING

ekom research

C +

Pays Suisse, Yverdon

Capital-actions 100'400 CHF

DEPSys est une start-up suisse qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive "en temps réel" pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Le GridEye est capable de mesurer, calculer et communiquer les informations (alarmes, défauts, violations, statistiques, etc.) en provenance du terrain.



One-platform

Un quartier type équipé de GridEye

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'282
Coût d'acquisition	226'728
Valeur comptable	226'728

Pays Suisse, Villaz-St-Pierre

Capital-actions 22'852'190 CHF

G2e est une société suisse active dans le design, l'ingénierie, la fabrication, le marketing et la vente d'un nouveau type de cellule solaires transparentes et colorées.

La société produit des cellules solaires basées sur la technologie DSC (Dye Sensitized solar Cells). Cette dernière a été développée par le professeur Michael Graetzel à l'EPFL de Lausanne, en Suisse. Cette technologie est souvent comparée à une sorte de photosynthèse artificielle. Pour répliquer cette photosynthèse, un processus chimique est utilisé à la place de l'utilisation de silicium conventionnel dans panneaux solaires. G2e a élaboré un procédé de fabrication unique d'encapsulation des composants chimiques dans du verre. Un débouché majeur est le BIPV (Building-integrated photovoltaic), c'est-à-dire le photovoltaïque intégré à la production



Science Tower, Graz

L'enveloppe de ce bâtiment dédié à la science est fabriquée avec les modules g2e. L'idée de l'architecte est de produire une partie de l'énergie et de garder la transparence de sa façade, ainsi que son esthétique en utilisant 2000 modules solaires. Le projet est en cours de construction et sera terminé au 3^{ème} trimestre 2017

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	18'090
Coût d'acquisition	262'610
Valeur comptable	180'900

Pays	France, Lyon
Capital-actions	1'655'851 EUR

MCE-5 est une société française active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes.

La société a développé une technologie VCR (taux de compression variable) pour les moteurs de voiture. Celle-ci permet notamment d'adapter le volume de la chambre de combustion à la masse de gaz qu'on y introduit et ainsi d'optimiser la performance et le rendement ainsi que de réduire les émissions de CO₂.



La technologie de taux de compression variable VCRi de MCE-5 DEVELOPMENT

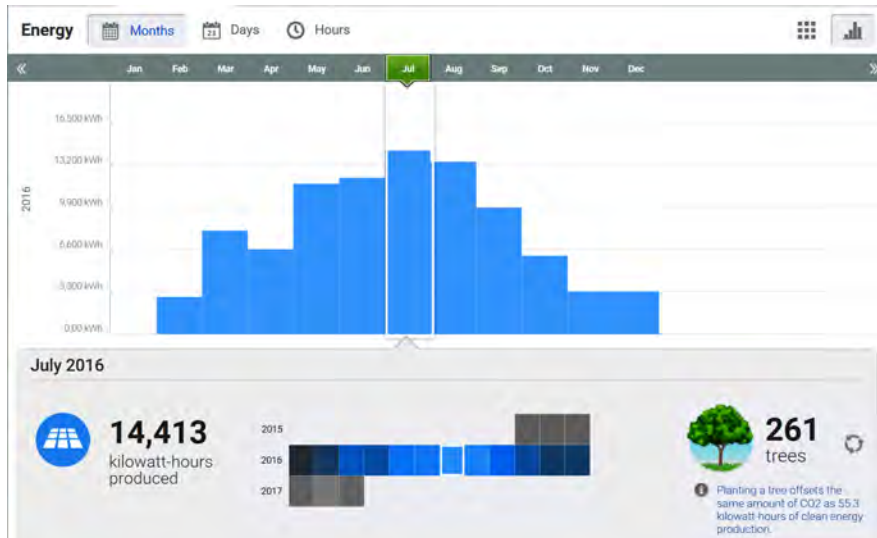
INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'740
Coût d'acquisition	423'034
Valeur comptable	423'034

Installation photovoltaïque

Localisation	Bâtiment Nestlé Entre deux Villes
Coût d'acquisition	230'555 CHF
Puissance	98 kWp
Nombre de panneaux PV	377
Mise en service	Septembre 2015



Pays	Suisse, Gland
Capital-actions	725'721 CHF

TRS est une société suisse active dans le recyclage de pneus. Son objectif est de valoriser cette catégorie de déchets pour en faire une ressource commercialisable et durable.

Pour l'atteindre elle a développé plusieurs technologies brevetées couvrant toutes les étapes du recyclage, jusqu'à obtention d'une matière brute, à savoir, de la poudre de caoutchouc micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surfaces uniques qui lui permettent d'être réintroduites dans des produits de haute-qualité



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	154'592
Coût d'acquisition	580'005
Valeur comptable	580'005

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

(avec comparatifs 2015)

(exprimés en CHF)

	ANNEXE	2016	2015
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	4	3'428'532	3'982'664
Actifs de régularisation		<u>60'356</u>	<u>38'046</u>
Total actif circulant		<u>3'488'888</u>	<u>4'020'710</u>
ACTIF IMMOBILISE			
Titres cotés, net	5/12	5'658'403	4'445'396
Participations non cotées	6	1'391'224	890'672
Prêt convertible	7	19'445	150'020
Investissement en infrastructures		<u>226'553.-</u>	<u>-</u>
Total actif immobilisé		<u>7'295'625</u>	<u>5'486'088</u>
TOTAL ACTIF		<u>10'784'513</u>	<u>9'506'798</u>
PASSIF			
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME:			
Dettes à court terme		28'254	10'428
Passifs de régularisation et provisions à court terme		<u>81'914</u>	<u>90'666</u>
Total fonds étrangers à court terme		<u>110'168</u>	<u>101'094</u>
Total fonds étrangers		<u>110'168</u>	<u>101'094</u>
FONDS PROPRES:			
Capital-social	8	10'210'000	9'120'000
Réserve légale issue du bénéfice		59'921	32'151
Réserve facultative issue du bénéfice		<u>407'424</u>	<u>253'553</u>
Total fonds propres		<u>10'674'345</u>	<u>9'405'704</u>
TOTAL PASSIF		<u>10'784'513</u>	<u>9'506'798</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
(avec comparatifs 2015)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
PRODUITS			
Revenus des titres	9	160'272	185'108
Produits financiers		134	10
Commission d'émission		33'000	30'600
Plus-value sur titres		563'867	713'048
Produits d'infrastructures		<u>8'584</u>	<u>-</u>
Total des produits		<u>765'857</u>	<u>928'766</u>
CHARGES			
Honoraires professionnels	10	173'099	72'922
Intérêts et frais bancaires		45'586	37'945
Droit de timbre		11'000	10'200
Amortissement frais de fondation		-	62'100
Moins-value sur titres		6'011	429'995
Frais d'infrastructures/Exploitation		1'640	-
Amortissement infrastructures		<u>4'003</u>	<u>-</u>
Total des charges		241'339	613'162
Résultat annuel avant impôts		524'518	315'604
Impôts directs		<u>117'878</u>	<u>67'907</u>
BÉNÉFICE ANNUEL		406'641	247'697
BÉNÉFICE (PERTE) AU BILAN, en début 'exercice		253'553	321'507
Dividende		(228'000)	(283'500)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		<u>(24'770)</u>	<u>(32'151)</u>
BÉNÉFICE AU BILAN, en fin d'exercice		<u><u>407'424</u></u>	<u><u>253'553</u></u>

1. GÉNÉRAL

La société Coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. Seuls les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale ont force juridique.

Titres - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées - Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

Investissement en infrastructures – Les infrastructures sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements commandés par les circonstances. Les amortissements sont déterminés sur la durée de vie prévisible des installations de 24 ans et calculés selon la méthode linéaire.

3. NOMBRE DE COLLABORATEURS

La Société n'a aucun employé.

4. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s'élève à CHF 3'428'532 (2015 CHF 3'982'664). Les dividendes reçus, une partie du produit des ventes réalisées ainsi que la part du capital social non investie ont été placées dans des parts de fonds monétaires à liquidité journalière en attente d'investissements futurs.

5. TITRES CÔTÉS, NET

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres cotés au coût d'acquisition	5'884'229	4'854'343
Provision pour moins-value	<u>(225'826)</u>	<u>(408'947)</u>
Titres cotés, net	<u><u>5'658'403</u></u>	<u><u>4'445'396</u></u>

6. PARTICIPATIONS NON COTÉES

Quantité	Société	Détention	Monnaie estimatif	Valeur qualifiable	Coût d'acquisition	Valeur comptable
Sociétés non cotées						
7'740.00	MCE - 5 Development SA	< 1%	CHF	423'034.58	423'034.58	423'034.58
	TOTAL		CHF	423'034.58	423'034.58	423'034.58
Start-up confirmée						
18'090.00	G2e glass 2 energy SA	< 1%	CHF	180'900.00	262'610.00	180'900.00
	TOTAL		CHF	180'900.00	262'610.00	180'900.00
Start-up early-stage						
8'282.00	DEPsys SA	8.24%	CHF	226'728.00	226'728.00	226'728.00
154'592.00	Tyre Recycling Solutions SA	1.85%	CHF	580'005.68	580'005.68	580'005.68
4'961.00	Stevia Growers SA International SCA	< 1%	CHF	1.00	121'646.52	1.00
	TOTAL		CHF	806'734.68	928'380.20	806'734.68
	TOTAL SOCIÉTÉS NON COTÉES		CHF	1'410'669.26	1'614'024.78	1'410'669.26

MCE – 5 Development SA, Lyon - France, créée en janvier 2000, cette société est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes. Son capital social s'élève à EUR 1'642'104.

G2e glass 2 energy SA, Villaz-Saint-Pierre, Fribourg, est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de cellules solaires à colorants. Créée en 2011, son capital-actions est de CHF 22'852'190.

DEPsys SA, est une entreprise technologique suisse créée en 2012 qui cherche à s'établir comme leader d'opinion dans le marché de l'électricité. Elle propose des solutions innovantes qui permettent aux réseaux électriques traditionnels basse tension de maîtriser les contraintes d'une production décentralisée de sources d'énergies renouvelables, comme des installations photovoltaïques ou éoliennes, ainsi que des batteries. Le capital-actions est de CHF 100'400.

Tyre Recycling Solutions SA (TRS), Gland, Vaud, est active dans le recyclage des pneus usagés. Les trois composants du pneu, à savoir, les fibres, le métal et le caoutchouc sont séparés par pulvérisation à l'eau. Le métal récupéré est revendu comme ferraille et les fibres pour de l'isolation. Le caoutchouc est quant à lui réduit à l'état de poudre micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surface uniques lui permettant d'être réintroduite dans des produits de haute qualité. Créée en 2013, son capital-actions est de CHF 709'644.

Stevia Growers SA International SCA, Le Conseil d'Administration de ONE CREATION a décidé d'amortir à CHF 1.00, pour mémoire, la participation en 2015.

Des investissements financiers pour CHF 773'272 sont engagés au 31 décembre 2016, pour des augmentations ou l'acquisition de nouvelles participations. Ce montant sera libéré par tranche en 2017.

7. PRÊT CONVERTIBLE

En décembre 2016, la Société a acquis 740 obligations convertibles de la société MCE-5 Development SA (Note 6), pour un montant de CHF 19'445 (EUR 17'778). La conversion de 1 obligation contre 1 action sera effectuée dans un délai ne dépassant pas 36 mois.

La participation convertible de CHF 150'020 au 31 décembre 2015 acquise auprès de G2e glass 2 energy SA a été convertie en 2016.

8. CAPITAL-SOCIAL

Le capital social est composé de 1'021 parts de CHF 10'000 (2015: 912 parts de CHF 10'000).

9. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la Coopérative détient des parts.

10. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Honoraires divers	11'831	7'812
Frais Assemblée Générale et marketing	31'159	46'110
Honoraires d'audit et services liés	16'160	19'000
Honoraires de conseil, de gestion et opérationnels	55'331	-
Mandats administrateurs	58'418	-
Total	<u>173'099</u>	<u>72'922</u>

11. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	2016	2015
Capital social	10'210'000	9'120'000
Réserve légale issue du bénéfice	56'921	32'151
Réserve facultative issue du bénéfice	<u>407'424</u>	<u>253'553</u>
Fonds propres	10'674'345	9'405'704
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>1021</u>	<u>912</u>
Valeur d'une part sociale	<u><u>10'455</u></u>	<u><u>10'313</u></u>

12. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement important n'est survenu après la date du bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS COTÉES AU 31.12.2016

Quantité	Titres	Monnaie estimation	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'226	AIR LIQUIDE	CHF	252'108.46	231'496.14	231'496.14
2'447	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	CHF	357'681.56	267'926.60	267'926.60
11'279	APPLIED MATERIALS	CHF	369'924.29	213'700.15	213'700.15
1'547	AURUBIS	CHF	90'879.02	77'776.54	77'776.54
28'294	AVENTRON	CHF	240'499.00	250'245.20	240'499.00
2'580	BADGER METER	CHF	96'889.66	42'346.83	42'346.83
38	BELIMO HOLDING	CHF	116'964.00	74'865.38	74'865.38
1'626	CLARCOR	CHF	136'288.69	85'983.87	85'983.87
5'149	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	CHF	244'274.42	287'184.77	244'274.42
10'748	CSX	CHF	392'489.61	276'286.06	276'286.06
3'485	DANAHER	CHF	275'707.70	164'754.37	164'754.37
766	GEBERIT	CHF	312'681.20	237'906.80	237'906.80
7'926	HALMA	CHF	89'336.17	78'454.26	78'454.26
7'998	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	CHF	334'823.93	273'264.90	273'264.90
5'482	JOHNSON MATTHEY	CHF	219'067.53	181'824.68	181'824.68
4'943	KONINKLIJKE DSM	CHF	301'823.71	288'330.74	288'330.74
22'000	KUBOTA	CHF	319'862.60	270'864.84	270'864.84
5'400	KYOCERA	CHF	273'485.26	244'885.19	244'885.19
102	LEM HOLDING	CHF	97'104.00	62'503.02	62'503.02
5'800	MATSUDA SANGYO	CHF	75'962.90	79'324.38	75'962.90
736	MAYR-MELNHOF KARTON	CHF	79'451.12	77'366.49	77'366.49
17'268	NIBE INDUSTRIER 'B'	CHF	138'708.78	94'984.45	94'984.45
2'210	PENTAIR	CHF	125'940.71	75'604.21	75'604.21
6'311	RICARDO	CHF	76'284.75	35'172.21	35'172.21
23'890	ROTORK	CHF	72'365.62	58'639.28	58'639.28
21'929	RPS GROUP	CHF	61'275.61	71'543.36	61'275.61
3'701	SCHNEIDER ELECTRIC	CHF	262'288.35	268'955.02	262'288.35
150	SGS REG.	CHF	310'800.00	274'110.14	274'110.14
1'420	SHIMANO	CHF	226'935.40	141'696.37	141'696.37
5'267	SOLARWORLD	CHF	13'731.55	165'342.98	13'731.55
93'900	SOUND GLOBAL	CHF	36'681.59	37'943.60	36'681.59
2'789	SPECTRIS	CHF	81'014.54	57'582.27	57'582.27
2'460	SWECO 'B'	CHF	49'593.80	35'698.96	35'698.96
9'565	TOMRA SYSTEMS	CHF	102'209.13	92'587.90	92'587.90
5'293	UMICORE	CHF	307'250.87	269'234.78	269'234.78
3'090	UNION PACIFIC	CHF	325'609.27	286'239.30	286'239.30
148'100	WASION GROUP HOLDINGS	CHF	80'957.55	77'633.31	77'633.31
1'726	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	CHF	114'375.15	73'969.33	73'969.33
	TOTAL	CHF	7'063'327.50	5'884'228.68	5'658'402.79

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI
DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Conseil d'administration de ONE CREATION propose de répartir le bénéfice au bilan au 31 décembre 2016, s'élevant à CHF 407'424 comme suit:

- Attribution à la réserve générale	40'664
- Dividende	366'539
- Report du solde à compte nouveau	22
Total	<u><u>407'424</u></u>

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale des Associés de
ONE CREATION Coopérative, Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ONE CREATION Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

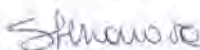
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Simona Terranova
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 7 mars 2017

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

PERSPECTIVES

Comme il ressort du présent rapport annuel, le positionnement des prises de participations est diversifié. Les participations à tous les stades de développement permet une meilleure optimisation du risque. L'année 2017 sera mise à profit pour poursuivre un élargissement des sociétés de « Private Equity ».

La démarche d'intégrer des infrastructures fait partie de la volonté de créer des revenus récurrents et de disposer d'un cash-flow pour le service d'un dividende. Le premier pas réalisé a permis de positionner ONE CREATION sur un marché qui devient de plus en plus concurrentiel et mature. Cela a également ouvert différentes portes qui permettent d'étendre le réseau des vecteurs de prises de participations, ce qui sera renforcé tout au long de l'année.

La réalisation d'un troisième exercice permettant d'offrir un dividende ouvre également plusieurs portes pour l'accueil de nouveaux associés. La gestion de ONE CREATION est actée aussi bien dans la nécessité d'élargir le rayon des investissements dans le secteurs économiques considérés, que dans la recherche continue de l'équilibre entre les participations non cotées et cotées. Cet accent a toujours été de rigueur, cependant l'augmentation du capital social permet d'encore mieux adapter, en temps continu, la recherche d'un optimum de rendement/risque/valorisation et patrimoine acquis.

ONE CREATION Coopérative prend un positionnement qui est appelé à croître et plusieurs canaux de reconnaissance et de visibilité sont exploités. La priorité est donnée à des salons, projets offrant une ouverture aussi bien au niveau de nouveaux potentiels de prises de participations, que de la visibilité pour l'accueil de nouveaux associés.

La direction met en place une communication via les réseaux sociaux qui prennent de plus en plus d'importance. Ils représentent une visibilité qui ne peut plus être ignorée. Cette démarche se fait dans un cadre de communication ciblée des informations qui circulent et se doivent de toujours être en phase avec le but de la Coopérative.

Le site Internet se doit d'être revu en fonction des dernières technologies. Un nouveau développement sera mis sur pieds pour entrer dans l'ère de ONE CREATION 3.0 et ainsi augmenter la visibilité, l'interconnexion, l'accueil de nouveaux associés et une information encore plus transparente au marché.

L'acquisition de la certification B Corp n'est qu'un nouveau pas de la transparence cultivée, toutes les potentialités qu'offre ce nouveau développement sera évalué et intégré comme levier de croissance.

CONCEPT

La Coopérative : un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés

ONE CREATION est un modèle coopératif qui conjugue indépendance, solidarité et gouvernance. Tant des intérêts individuels que des intérêts collectifs se retrouvent dans les valeurs de la Coopérative dont la pérennité profite à l'ensemble des acteurs.

L'engagement individuel de chaque associé contribue à l'engagement collectif qui représente un gage de réussite et de bon développement pour la Société en général.

L'article 2 «But» des statuts fonde l'implication des associés en précisant que ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres en précisant que la Coopérative entend démontrer qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire favorisant le développement économique et la création d'entreprises.

INDÉPENDANCE DES ASSOCIÉS

L'assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la Coopérative conformément à l'article 12 des statuts. Tout associé peut, au cours d'une assemblée générale, présenter une ou plusieurs propositions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée suivante, dès lors qu'elles seront appuyées par cinq associés.

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour.

ÉQUITÉ ET BONNE GOUVERNANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'exercice du droit de vote, un investissement représente une voix à l'assemblée générale, quel que soit le montant investi, ce qui garantit une totale équité entre les associés. De plus, un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

L'affectation du bénéfice est décrite par l'article 29 de statuts. Celui-ci précise qu'au-delà d'un niveau de distribution de 12% du capital social, pour le montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

SOLIDARITÉ ET PROACTIVITÉ DANS UN RÉSEAU TOTALEMENT INTERCONNECTÉ

Le degré d'implication de l'associé dans la coopérative, que ce soit d'une façon globale ou plus spécifiquement dans le choix des investissements non cotés est essentiel (dans les limites des règles statutaires responsabilités légales) et représente un des fondements mêmes de la philosophie et des valeurs de ONE CREATION.

Par ailleurs, dans l'approche de la coopérative, chaque prise de participation est considérée comme une relation de copropriétaire et non comme un co-investisseur. Par extension, l'associé est confronté à la même philosophie. En effet, celui-ci est, par son statut d'associé, partie prenante et totalement intégrée dans le réseau interconnecté développé par la coopérative, dans le sens où il y a un réel et proactif échange d'idées avec les associés, la Direction et le Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que, par exemple, un associé peut en tout temps proposer des sociétés non cotées dans lesquelles il pourrait être intéressant pour ONE CREATION d'investir. Toute proposition sera alors analysée par la Direction et soumise à décision par le Conseil d'administration.

Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

Une des questions souvent relevées par les associés et les personnes/entités considérant ONE CREATION Coopérative comme une opportunité d'investissement durable est celle de la gestion du risque.

Nous rappelons ici l'article 6 des statuts qui traite notamment des parts sociales et qui stipule que «La société coopérative émet, par souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune (...).». Le corolaire de la souscription est son remboursement qui est géré par l'article 9 des statuts qui stipule qu'«En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.» Entre ces deux «actions», la part est soumise à un risque de fluctuation inhérent à son développement.

PRÉSERVER LA VALEUR NOMINALE ET ASSURER LA CRÉATION D'UN RENDEMENT EFFECTIF POUR LES ASSOCIÉS

La valeur de remboursement ne peut excéder la valeur nominale totale de souscription (soit CHF 10'000.-). Cette spécificité confère à la coopérative une capacité de développement de ses activités sur le long terme, horizon qu'un investisseur doit considérer. Toutefois, ONE CREATION ne va pas constituer des réserves excessives qui pourraient prélever ses associés.

La valeur d'une part sociale de la coopérative se décompose en quatre éléments, comme l'expose le graphique en page 1. Ces derniers cumulés constituent une gestion de risque

efficace pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif. Un des objectifs est de le pérenniser sur le long terme et de pouvoir l'accroître en relation aux secteurs économiques cibles.

UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL SOCIAL

La valeur de chaque participation est comptabilisée soit au maximum à son prix d'acquisition soit à sa valeur de marché, si celle-ci est inférieure. De ce fait, toute hausse du prix d'acquisition permet la création d'une réserve latente qui contribue au renforcement de la valeur nominale.

Cette réserve est composée des deux éléments suivants:

1. La différence constituée par la hausse boursière des prises de participations cotées en référence à la valeur comptable selon l'article 9 des statuts;
2. Une partie des profits découlant des ventes réalisées sur des positions. En effet, un poids spécifique est déterminé pour chaque prise de participations afin de garantir un équilibre entre les investissements et ne pas avoir de position dominante. Lorsque ce niveau d'équilibre est dépassé à la hausse, une partie de la position est vendue. Selon les besoins spécifiques nécessaires au développement d'une valeur nominale la plus stable possible, le produit des ventes est dès lors affecté à la réserve. Pour la partie non nécessaire à ce facteur de régulation, elle est mise à la disposition des associés selon les règles statutaires. Il en est de même pour les investissements non cotés qui doivent être réalisés.

Lorsque le capital est entièrement reconstitué, tout excédent détermine la partie distribuable avant impôts selon l'article 29 des statuts «Affectation du bénéfice». Cet article précise notamment que « (...) le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social (...)». Cette disposition complète les mesures de gestion des risques pour la couverture du capital social. De surcroît, dès que cette attribution est réalisée, le solde est à disposition pour un dividende.

UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL

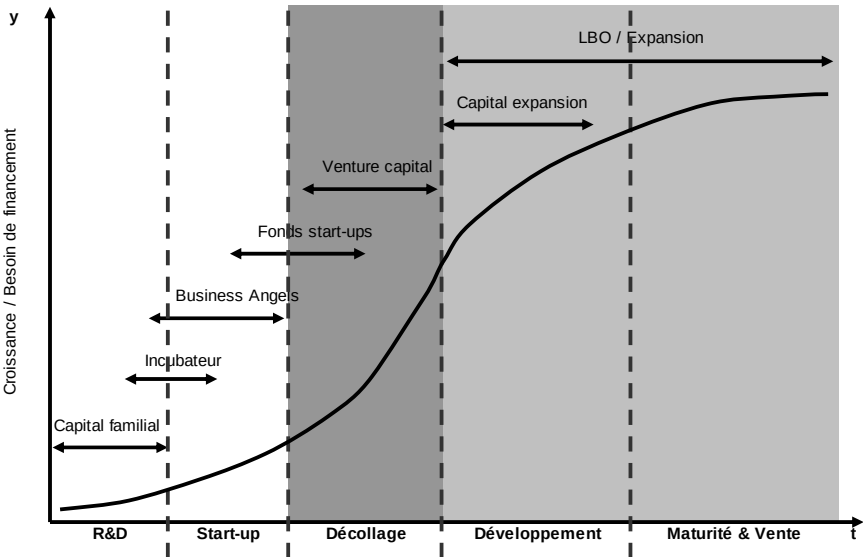
Les éléments définis précédemment cumulés, la mise en application des prises de participations avec l'accroissement du capital social d'associés entrant ou complétant une position existante font que, plus la réserve est importante, plus il sera possible de s'engager dans le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission ou LBO et le capital-retournement *Private Equity*. Dans le cas contraire, les titres cotés, qui distribuent des revenus économiques, favoriseront l'accroissement des prises de participations actuelles et futures. Ce processus permet en tout temps de recevoir de nouveaux associés et de permettre aux associés existants d'augmenter leurs engagements dans la Coopérative.

En dernier lieu, si un dividende est distribuable, le Conseil d'administration pourra favoriser des périodes de stabilité des associés engagés, pour préserver le potentiel de distribution de ce dividende et ainsi conférer à ONE CREATION une dynamique positive de création de valeur et de bonne gouvernance.

STRATÉGIE PRIVATE EQUITY

Le *Private Equity*, appelé aussi capital développement, répond à la nécessité de mettre à disposition de l'économie des capacités d'investissements non cotés sous forme de capital-actions d'entreprises privées pour financer leur développement, leur transformation et/ou leur expansion. Le *Private Equity* se décline en plusieurs étapes qui va du capital-risque (ou *venture capital*) par différents stades de développement qui permettent des investissements dans la création et le développement de start-ups axées sur l'innovation, au capital-développement, voire capital expansion.

Il est relevé sur le graphique ci-après les différents stades d'intervention en *Private Equity*.



À contrario des sociétés cotées, les participations par le biais du *Private Equity* se font dans un but de conservation de l'investissement dans les entreprises ciblées jusqu'à ce que les objectifs d'investissements soient réalisés.

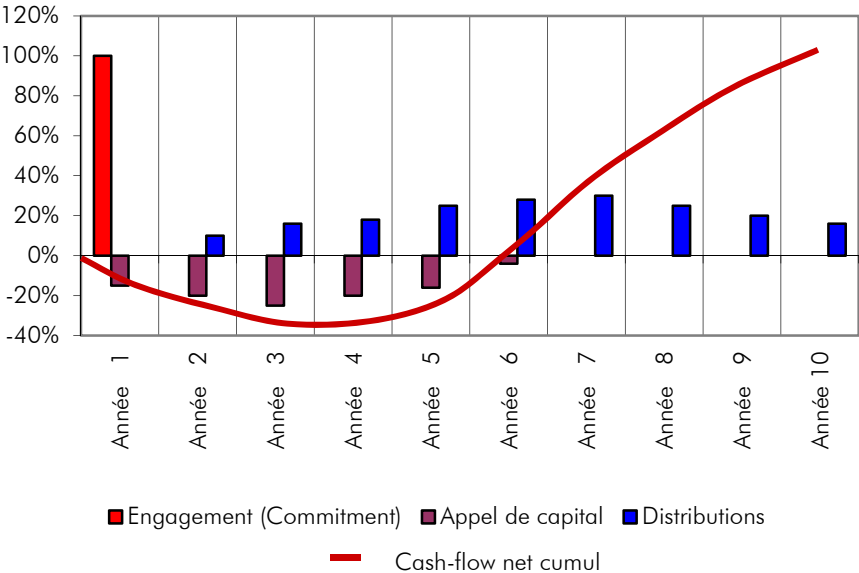
Un tel type d'engagement peut s'étendre sur des durées de 3 ans à 8 ans et plus avant de retrouver un retour sur investissement significatif ou de recevoir des rendements effectifs sous forme de dividende. La durée d'une rémunération en relation au capital engagé dépendra du stade de développement au moment de l'entrée dans le capital.

Une intégration dans la stratégie de développement de ONE CREATION de prises de participations dans le *Private Equity* permet de cibler des sociétés qui sont des *pur players* et ainsi renforcer les prises de positions des associés dans les technologies et activités en phase avec l'objectif statutaire.

Cela permet également de diversifier le portefeuille de participations, ainsi que d'augmenter l'opportunité de rendements attractifs à moyen et long termes.

Une considération du *Private Equity* repose sur une croissance plus stable du portefeuille par rapport aux fluctuations des marchés financiers des titres cotés. Ce sont bien ces deux éléments que combine ONE CREATION dans sa stratégie d'évolution à long terme.

Sur le tableau ci-après, nous relevons le niveau de réalisation d'un investissement dans du *Private Equity*.



Le *commitment* correspond à l'engagement que prend un investisseur pour participer tant au capital d'une société, qu'à son développement économique pour une durée donnée. La société fera appel sur un temps plus ou moins long à une partie ou la totalité dudit *commitment*.

Celui-ci se déploie pour tout autant de sociétés qui peuvent être investies par rapport aux avoirs financiers disponibles, sur une durée déterminée de dix ans avec extension de deux ans au maximum pour des structures juridiques collectives.

Des désengagements successifs seront effectifs (distributions) dès et après quelques années, selon les stades de développement dans lesquels il aura été considéré des apports.

Après une durée moyenne de près de six ans, l'investisseur devrait retoucher son capital initial et devrait profiter d'un retour sur investissement sur les quatre à six dernières années. Néanmoins, il convient de considérer la notion de «millésime».

En effet, pour les structures collectives, le *commitment* ne peut être déployé que sur un temps donné, compte tenu des contraintes de la liquidation planifiée de dite structure juridique *Private Equity*, créée spécifiquement pour cette forme de placement.

Dans le cas de ONE CREATION, l'associé n'est engagé que pour les parts sociales souscrites, et la Coopérative est au bénéfice d'un *commitment* continu sur une période temporelle non arrêtée. Les millésimes se succèdent, ce qui offre une autre dilution de risque par rapport à des solutions de type *open/close funds*.

De surcroît, l'assemblage avec des titres cotés offre une mixité de diversification des prises de participations, ce qui réduit l'amplitude des fluctuations de la valeur nominale d'une part sociale, en application des règles spécifique à la Coopérative.

La durabilité se construit au travers de la dualité d'engagements dans des titres cotés et non cotés, respectivement *Private Equity* en alternance, selon que les marchés financiers, respectivement le développement économique sont croissants ou décroissants. Chaque prise de bénéfice en dividende est acquise à 100% pour le développement de la Coopérative et la rémunération des associés. Montant auquel s'ajoutera, selon décision du Conseil d'administration à ce jour, le 50% de tout gain en capital réalisé.

ONE CREATION peut se positionner ainsi à tous les stades de développement économique, en tout temps, ce qui correspond à sa stratégie prioritaire, avec une recherche de rendement à moyen et long termes. Il n'est pas exclu de devoir prendre des prises de bénéfice selon les nécessités d'assurer tant la préservation du capital, la réduction du risque de fluctuation de la valeur nominale, la diversification des prises de participations et l'accomplissement de la réalisation d'un rendement durable pour le versement de dividendes aux associés.

Un engagement dans la Coopérative permet une diversification de volatilité d'un investisseur à la recherche d'alternatives innovantes et néanmoins respectueuses du développement d'une économie réelle durable.

L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de Private Equity

UNE STRUCTURE JURIDIQUE OUVERTE EN CONTINU

Un fonds de *Private Equity* fonctionne selon le principe de l'*open and closed-end funds* ce qui implique d'une part qu'une personne intéressée se devra de prendre un engagement *commitment*, sur un temps donné, de souscrire à une structure juridique spécifique, un certain montant de capital et que celui-ci sera appelé à libération sur une durée déterminée. D'autre part, les investissements dans les sociétés par le fonds devront impérativement pouvoir être effectués sur une période déterminée, car après une durée de dix ans, extensible à douze années, la structure juridique devra être liquidée. L'actionnaire, respectivement investisseur est confronté à un risque de période de souscription, respectivement lancement de l'investissement, parfois dans des périodes conjoncturelles moins favorables. On parle ici de «millésime». ONE CREATION fonctionnant en continu, il peut y être pris une participation en tout temps, de même que celle-ci peut être augmentée à loisir.

PAS D'EFFET DE «MILLÉSIME»

Ce préambule amène plusieurs réflexions qui sont des mesures comparées de dilution du risque en faveur de la Coopérative. La notion de «millésime» ne s'appliquant pas, ONE CREATION cumule différentes périodes conjoncturelles de développement et peut ainsi répartir ses engagements en alternant des périodes extrêmement favorables et moins favorables, sans pour autant négliger une recherche de prises de participations efficaces, indépendamment de l'évolution économique du moment. Cela implique aussi que lorsqu'une entrée dans une société a été réalisée, il en ressort que celle-ci peut avoir des besoins de nouveaux capitaux sur plusieurs années. Lorsqu'un fonds en fin de vie est confronté à une demande d'augmentation du capital, il arrive qu'un nouveau produit financier soit créé, que la participation soit vendue par la première structure, pour être accueillie dans la deuxième. Quelle est la valeur objective de sortie appliquée ? Respectivement d'entrée ? Sachant qu'un investisseur ne sera pas enclin à suivre dans un nouveau développement.

Avec ONE CREATION, cet effet (qui renchérit les coûts) ne se produit pas, car la Coopérative peut, sur son capital social être dans une démarche continue.

UNE LIQUIDITÉ AVÉRÉE

La liquidité «de l'investissement» est souvent une interrogation pour des personnes désireuses de rejoindre la Coopérative. Dans un fonds de *Private Equity*, l'engagement pris est ferme et irrévocable. Ceci, étant donné que sa libération peut se faire sur une période de trois à cinq ans, pour des montants indéterminés. Cela implique que l'investisseur doit planifier des sorties aléatoires, tant dans la durée que dans leurs amplitudes. Une libération peut intervenir à un moment inopportun, mais demeure un engagement à réaliser.

Pour ONE CREATION, le montant est immédiatement libéré et consacré au but statutaire. Nous relèverons à ce stade que dans le cadre d'un fonds de *Private Equity*, il y a des retours sur investissement qui s'étendent sur la période de vie de la structure juridique. Les premiers retours peuvent être considérés comme un remboursement du capital investi, le bénéfice de l'opération pouvant apparaître après plusieurs années, voire, suivant le millésime, ne pas avoir de profit et même plus rarement un capital remboursé moindre que l'engagement effectué. Pour la Coopérative, il peut y avoir des années sans rendement, sachant que la gestion globale du risque tend à créer les conditions-cadres pour développer une récurrence de rendement à servir aux associés, au travers de dividendes périodiques. Et, en tout temps, il est possible de demander le remboursement d'une part, à sa valeur économique, mais au maximum à sa valeur nominale.

Demeure réservé l'application de l'article 9 des statuts en la matière qui prévoit un différé jusqu'à trois ans au plus, et ceci pour garantir un bilan le plus positif possible et ainsi retourner à l'associé une valeur financière la plus élevée possible si elle est inférieure à la valeur nominale.

UNE GESTION OPTIMALE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le modèle de développement de ONE CREATION permet une gestion du risque de remboursement des parts sociales souscrites, ceci toujours dans un fonctionnement en phase avec une évolution structurée. En effet, les prises de participations sont effectuées aussi bien au travers de sociétés cotées que non cotées ayant des revenus acquis, que des sociétés en formation, développement ou expansion. Cette spécificité fait que le niveau investi dans les sociétés cotées offre un potentiel de liquidité à court terme, 92% à 95% des engagements actuels à 48 heures, pour la partie des participations cotées qui représente 71% du total du capital à ce jour. Ceci permet une très grande flexibilité et tout remboursement ne vient pas perturber la gestion globale du risque du développement du capital de la Coopérative, tout en préservant le patrimoine des associés restants.

DES FRAIS DE GESTION MAÎTRISÉS

En dernier lieu, les frais de la gestion de ONE CREATION se résument en frais de la Direction (que des frais fixes, pas de success fees), du Conseil d'administration, des dépôts de valeurs et courtages et assimilés sur les transactions, frais de révision et frais liés au développement de la société. Pour ces derniers, ceux-ci sont amortis lorsque, conformément à l'article 7 des statuts, le compte de commission d'émission a des disponibilités pour leur couverture. Ceci est une solidarité entre les associés existants qui ont permis le développement acquis et les nouveaux associés qui contribuent au développement durable de la Coopérative. Ceci n'existe pas dans un fonds de *Private Equity*. Si l'on considère le niveau des frais ci-dessus référés et de l'impôt sur le bénéfice, la somme est inférieure de près de 50% à des frais de gestion d'un fonds *Private Equity*. Ceci est sans considérer que l'harmonisation fiscale va réduire l'impact des impôts, de même que le développement à terme de la fortune sociale.

Nous avons considéré une relation ONE CREATION versus un fonds de *Private Equity* et non versus un fonds de fonds qui est une autre démarche pour un investisseur et dont les frais sont cumulatifs. ONE CREATION est, par définition, une structure spécifique qui intègre certaines particularités du *Private Equity*, l'étant pour elle-même, mais qui se différencie à plus d'un titre «de ses pairs».

Secteurs économiques considérés pour des prises de participations

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries:

«Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes.»

Le terme de «technologie de l'environnement» est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs suivants :

1. Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.

Domaine: solaire, biomasse, éolien, hydraulique, géothermie, marine.

2. Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.

Domaine: bâtiment, procédés industriels, stockage d'énergie.

3. Nouveaux matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.

Domaine: matériaux de construction, divers nouveaux matériaux d'emballage.

4. Chimie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie de diminuer les impacts environnementaux.

5. Biologie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.

6. Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.

Domaine: infrastructure, ingénierie générale, management.

7. Transports durables

Moyens de déplacement peu polluants ou tous autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.

Domaine: véhicules hybrides, véhicules électriques, composant véhicules écologiques, autres transports écologiques ex: vélo, aviron, train.

8. Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.

Domaine: stockage des déchets, recyclage/traitement, collecte.

9. Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement.

L'énumération de ces secteurs répond à la convergence du but de la Coopérative et du développement économique. Si ceux-ci sont clairement définis, il n'est pas exclu que des secteurs nouveaux soient introduits afin de répondre au développement qui ne peut être figé. Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts «But» de la Coopérative précise que :

«La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.»

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à

l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.»

Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement.

ONE CREATION se profile dans la dynamique d'une transition économique positive dans lesquelles un nombre croissant d'entreprises intègrent de plus en plus la notion de gestion environnementale socialement responsable et de manière durable.

Porter en avant ces valeurs intégrées par les sociétés permet de mettre en avant ceux qui en ont fait un modèle de développement économique effectif.

Fintech - ONE CREATION

Une plateforme connectée de financement participatif / crowdfunding

VOUS AVEZ DIT CROWDFUNDING ?

Le *Crowdfunding* est un terme général qui couvre plusieurs formes de financement. On citera le *Crowddonating* qui est en rapport direct avec une donation en faveur d'un projet, sans contrepartie pour l'investisseur. On parle aussi de *Crowdsupporting*¹, un financement participatif sous forme de don ou de précommande. Le *Crowdlending* représente la partie de financement participatif sous forme de prêt. Le *Crowdinvesting* représente le financement participatif en contrepartie d'une prise de capital.

D'une manière générale, le terme de *Crowdfunding* désigne le financement d'un projet par un certain nombre de prêteurs de fonds (bailleurs de fonds des projets)». Les parties prenantes désignées dans le jargon par la foule (*Crowd*) financent des projets téléchargés par les responsables, qui les proposent en règle générale sur une plateforme Internet (*Crowdfunding-platform*). Si un investisseur est intéressé par un projet donné, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme.

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS EN ENBUSCADE

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse FINMA publie périodiquement des fiches d'information en relation à la nécessité de bien prendre soin de s'assurer d'une gestion rigoureuse et de respecter les dispositions de la législation sur le blanchiment d'argent. Ladite autorité précise qu'il convient en outre de noter que le seul fait de faire de la publicité pour l'acceptation de fonds peut déjà être qualifié d'activité soumise à autorisation selon la loi sur les banques².

Ces quelques propos permettent de prendre la mesure que le *Crowdfunding* n'est pas une démarche à banaliser et que des risques existent et qu'il convient d'en avoir la bonne mesure.

CROWDFUNDING, UN NOUVEAU MODÈLE DE LEVÉE DE CAPITAUX... QUID DES RISQUES ?

D'une manière générale, selon le modèle commercial, les investisseurs ont différentes possibilités de participer à du *Crowdfunding* comme il en ressort des différentes déclinaisons présentées précédemment. Pour la partie de *Crowdinvesting*, s'agissant d'investissements considérés comme une démarche laissant espérer un bénéfice, un remboursement, un rendement ou une augmentation de valeur, il est primordial de relever que la personne ayant financé un projet en direct assume les risques de pertes inhérents à tout investissement.

D'une manière générale la plateforme de *Crowdfunding* ne répond en principe pas des éventuels manquements ou de l'insolvabilité du promoteur de projet³.

Le *Crowdfunding* se développe de plus en plus car, de par la situation économique actuelle, le financement de projets entrepreneuriaux devient un vrai casse-tête pour une majorité de développements. L'accès aux crédits bancaires se complexifie de par la législation et des règles de pratiques bancaires. L'accès à de nouvelles sources de financement devient une nécessité pour que l'économie poursuive soit son évolution, soit sa mutation lorsque les conditions d'évolution en deviennent une nécessité de préservation de l'emploi et de développement en général, ou en particulier pour différents secteurs prometteurs tel que tout ce qui touche l'innovation dans le domaine des sciences humaines et des technologies de l'environnement. L'avènement d'Internet, avec l'accessibilité à un large public cible, conduit à une démultiplication de solutions et de méthodes pour lever des capitaux.

Si la démarche est louable, il n'en demeure pas moins que le risque reste quant à lui totalement engagé auprès de la personne qui souscrit à un projet. À tel point que l'on voit apparaître des constructions financières (produits alternatifs) proposant de collectiviser les risques, tout en restant dans un espace en dehors d'un droit de protection adéquate de l'investisseur.

¹LIVRE BLANC – Le Crowdfunding en Suisse 2015 – SWISS CROWDFUNDING ASSOCIATION

²finma – Fiche d'information État 1er décembre 2014 – Crowdfunding (financement participatif)

³SCELLENBERG WITTMER – Avocats – Avril 2015 Newsletter – Le crowdfunding à l'aune du droit suisse – un bref aperçu

ONE CREATION, UN MODÈLE DE CROWDFUNDING DIVERSIFIÉ ET RÉMUNÉRATEUR

ONE CREATION Coopérative revêt une forme juridique couverte par le Code des obligations suisse dans son titre vingt-neuvième: De la coopérative et dont, entre autres aspects de droit, les articles 828 à 920 permettent de clarifier l'acquisition de la qualité d'associé, les droits et obligations des associés, l'organisation de la société, la responsabilité liste non exhaustive. Si ONE CREATION est clairement une société de prise de participations, il n'en demeure pas moins que son fonctionnement est totalement en phase avec les structures collectives de *Crowdinvesting*.

Elle propose un financement participatif qui se destine, selon ses statuts, en soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature, par la prise de participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Une telle structure lui confère une organisation structurée et une gestion permettant de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres.

Une évolution heureuse dans le domaine de la FinTech avec un niveau d'organisation et des acquis qui ont pu être formalisés au cours de près de huit années de Recherche & Développement du modèle.

PLUS QU'UNE EXPÉRIENCE, UN FAIT ACQUIS

Si les résultats du passé ne sont pas une garantie du futur, ceci est valable pour n'importe quelle entreprise, mais le temps a pu démontrer dans différentes phases de développement de l'économie, les risques et opportunités de souscrire au capital de ONE CREATION et d'être ainsi un acteur engagé dans l'économie.

Un concept d'investissement dans la croissance

La croissance est anémique depuis plusieurs trimestres. La Chine s'assimile lentement mais sûrement aux pays développés pour son évolution économique et sociale. Les taux d'intérêts restent résolument à un niveau qui ne permet plus de disposer de rendements importants. Les prix de l'immobilier restent à un haut niveau, compte tenu de la rémunération qui peut être obtenue sur cette classe d'actif, en comparaison des autres classes d'actif. Le pétrole est sous la pression d'une demande anémique et d'une guerre larvée de producteurs tous prêts à augmenter ou maintenir les volumes de production, pour maintenir des revenus qui se doivent de couvrir leurs budgets liés à des politiques sociales dépendantes. Les matières premières agricoles sont également en forte baisse grâce à de très bonnes récoltes. La définition d'une stratégie d'investissement devient, dans un tel environnement, de plus en plus complexe. Les marchés financiers enregistrent des fluctuations de valeurs significatives; que

cela soit tant dans le négatif que dans le positif. Une telle situation confère un climat d'incertitude de la part des investisseurs.

Que ceux-ci soient privés, en se positionnant dans une démarche permettant de maintenir le pouvoir d'achat des fortunes acquises, qu'il soit un fonds de pensions avec un objectif de rechercher un renforcement de la valorisation des placements financiers pour la couverture des capitaux à disposition du service des pensions, ou tout autre type d'investisseur qui, pour des nécessités diverses, se doivent de disposer de capacités d'investissements multiples contraintes.

Les pessimistes sont aussi importants que les optimistes, bien que les premiers commencent à prendre le dessus, dans une perspective à court terme.

Pour l'investisseur, la multiplicité des avis conduit à créer une incertitude qui est préjudiciable à l'investissement. Il est également intéressant de constater que suivant les régions du monde, selon le stade de développement social et économique, la culture de l'investissement, il devient de plus en plus difficile de s'inscrire dans la durée et la prise de risque.

D'une manière générale, la prise de risque est ce qui fonde le développement économique en dirigeant des capitaux dans l'innovation et le placement privé. Les statistiques fédérales pour la Suisse de 2013 relèvent l'existence de 578'000 entreprises dont 384'000 sont des microentreprises comptant moins de deux emplois en équivalent plein temps. 1'400 entreprises seulement comptent 250 emplois ou plus. Notre pays voisin la France compte, selon la dernière statistique disponible, près de 3,1 millions de PME, dont 3 millions de microentreprises et 5'243 entreprises de taille moyenne à grandes entreprises.

Si les statistiques ne permettent de cibler exactement le nombre d'entreprises innovantes, il ressort de différents classements européens que la Suisse occupe régulièrement la première place. Toutefois, par rapport à d'autres pays européens, également bien positionnés, la proportion d'entreprises actives dans la recherche et le développement, donc innovantes, décline depuis quelques années. Les coûts seraient un des facteurs de régression. Sur le répertoire www.startups.ch, on compte près de 2'537 entités. Pour finir, cet état de la structure des entreprises en Suisse, le nombre de sociétés cotées a chuté à 275 contre 419 en 2003 (AWP / 17.09.2014).

Ces quelques données révèlent que les investisseurs concentrent un maximum de moyens auprès d'entreprises cotées qui sont de moins en moins importantes et de plus en plus concentrées, sans représenter l'innovation et le développement du futur de la croissance. Dans ce contexte, une recherche permanente de réduction du risque des investissements conduit inexorablement à payer les primes liées par une réduction du rendement, ainsi que de réduire les opportunités dans le développement économique, seul facteur de croissance, qui lui-même découle de l'innovation.

En phase avec ces différents développements, ONE CREATION se confirme comme un «outil» de positionnement dans les secteurs de croissance économique en cours qui impacte-

rons positivement le futur, avec un modèle clairement affirmé après plus de cinq ans d'existence. Pour une deuxième année de suite, la Coopérative sera à même de proposer à sa prochaine assemblée générale, la distribution d'un dividende de près de 2,80%. Si cet état de fait n'est pas une garantie pour le futur, cela démontre néanmoins que les promesses faites se concrétisent au fil du temps, pour représenter un objectif confirmé. ONE CREATION se positionne résolument dans tout ce que représente le développement économique durable au travers de sociétés cotées, non cotées, que des start-ups. Une combinaison ou la recherche d'un équilibre du ratio/rendement risque et innovation permettent de se projeter au présent et dans le futur de plusieurs secteurs de croissance mondiale. Une évolution qui se confirme au niveau international comme il en ressort de la COP21, tel qu'énoncé précédemment, et autres initiatives privées.

56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE

ONE CREATION, Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel est la raison sociale inscrite au Registre du commerce.

Ci-après, les dénominations «la Coopérative» ou «ONE CREATION» sont utilisées.

CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis 25 ans dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs. La société est une valeur patrimoniale de la famille du fondateur M. Olivier Ferrari qui la détient en majorité.

1. ONE CREATION est-elle un produit financier ?

Non.

ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une Coopérative de prises de participations.

2. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

3. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier ?

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe

ouverte à tous. Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier.

Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

4. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant ?

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but.

Un produit financier n'est pas une société ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement collectif. C'est un contrat; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

5. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement LPP (droit suisse) ?

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la Coopérative. Une fondation est également restrictive pour le développement de ONE CREATION car elle ne s'adresse qu'à des institutions de droit suisse. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective ni à la gestion privée

de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme.

6. Quel droit régit une coopérative ?

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. À défaut, le droit des sociétés anonymes suisse s'applique par analogie (titre 26, CO).

7. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION ?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décision, la Coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

Elle est une réponse à la demande d'investissements économiques durables.

8. Pourquoi l'environnement ?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance: les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby-boomers des années 40 et plus spécifiquement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au niveau local que mondial.

9. Que sont les technologies de l'environnement ?

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et l'humain.

L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable.

10. Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987: «Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins». On lui reconnaît généralement trois champs d'action: social, économique et environnemental.

11. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager ?

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les domaines suivants:

- Énergies renouvelables
- Biologie environnementale
- Matériaux écologiques
- Transports écologiques
- Gestion des déchets
- Chimie environnementale
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

12. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises ?

En ce qui concerne les entreprises considérées comme «Pure» ou «Mix players», leurs activités doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION et aux secteurs définis dans la question 11. Pour les entreprises de «Support», une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du

but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.).

De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement controversée, alors la compagnie sera qualifiée de «Controversée». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

13. Qui peut devenir associé de ONE CREATION ?

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, fonds de pensions, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

14. Comment devient-on associé ?

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validée par le Conseil d'administration.

15. Quelles sont les modalités de souscription ?

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une part et le nombre maximum est de 10'000 parts.

S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%. L'utilisation de la commission d'émission est détaillée dans l'article 7 des statuts.

16. Que fait concrètement ONE CREATION ?

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés et non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies.

17. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION ?

Par le versement du dividende aux associés. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué.

Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée, et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale, sous réserve de corrections conjoncturelles négatives.

18. Existe-t-il le volume nécessaire de sociétés cotées actives dans le domaine considéré pour escompter un développement sain et durable ?

Oui, la capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 488 milliards. Avec un capital social de plusieurs centaines de millions de francs suisses, le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long termes. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées et start-ups.

19. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark)?

Non et ceci pour plusieurs raisons:

a) Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.

b) Nous ne sommes ni un fonds de placement ni un produit financier, mais une structure juridique avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.

20. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION ?

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière. Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

21. Quelle est la gestion active pratiquée par ONE CREATION ?

La coopérative intervient en tant que holding de prise de participations dans des sociétés dont l'activité peut avoir/a un impact positif sur l'environnement. Dans ce sens, la coopérative est une société régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations.

Ledit article 828 précise que *'la société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres.*

²*La constitution de sociétés coopératives à capital déterminé d'avance est prohibée.*»

Nous ne sommes dès lors pas dans un processus de gestion active tel que cela se décline pour des investissements au travers de fonds de placement, il convient de bien distinguer les prises de participations dans des sociétés cotées et non cotées. ONE CREATION de par son but social sous-tend une gestion à long terme des prises de participations.

Pour les sociétés cotées, il est ciblé des entités économiques qui ont démontré que sur une

période donnée, lesdites entreprises ont été à même de générer des profits stables à croissants et qu'elles sont à même de distribuer un dividende et que leur implication dans le développement durable, mesuré par le chiffre d'affaires, pourra s'accroître. Il n'est pas pratiqué de restrictions géographiques et de capitalisations boursières, si ce n'est que pour des raisons de gestion du risque et d'impact des mouvements boursiers sur le patrimoine et de maintien de la valorisation à long terme des participations, il est appliqué des critères très stricts au suivi et à l'augmentation des prises de participations. De même qu'il est primordial que le poids de chacune des entités du portefeuille respecte un rapport relatif entre les différentes participations qui ne soit pas dominant. Un niveau minimum de 50% de la fortune sociale en valeur de liquidation est appliqué pour ce type de sociétés.

Pour les sociétés non cotées, la Direction cible des entités aux différents stades du développement économique, comme nous avons eu l'opportunité d'en développer les fondements dans une NEWS précédente - www.onecreation.org -. Il est appliqué un critère de réserve sur le niveau de la prise de chaque participation, à savoir qu'une société présentant tous les critères d'excellence ne pourra dépasser, à l'acquisition, le vingtième de la fortune sociale totale en valeur de liquidation au moment de l'entrée dans la société. Ce qui implique que des contre-valeurs inférieures sont applicables, ce qui diversifie tout autant le portefeuille de participations dans des sociétés non cotées. Cela induit également que ONE CREATION construit dans son développement des capacités d'investissements ultérieurs dans les mêmes sociétés, en fonction de l'évolution de l'arrivée de nouveaux associés. Dans cette perspective, une participation dans MCE-5 pourra être augmentée automatiquement, à des conditions favorables, par un multiple de deux fois l'investissement initial. Pour ces sociétés, plusieurs dossiers très diversifiés sont à l'étude et représentent tout autant d'extension des secteurs économiques considérés, que du nombre de prises de participations qui renforcent la diversification de la fortune sociale totale et optimise les retours sur investissement.

En ce qui concerne lesdits retours sur investissement, chaque prise de participation dispose de son propre calendrier d'évolution, sachant que la Direction met le poids sur des entités à même de générer à terme des dividendes, sans exclure que certaines sociétés puissent être rachetées ou entrer en bourse, ce qui fondera une amélioration non négligeable de la substance économique du patrimoine des associés au travers de leurs part(s) sociale(s).

22. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son concept ?

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa Direction stratégique, mais également un savoir-faire reconnu au niveau de sa Direction opérationnelle.

Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine.

23. À quoi servent les compétences techniques ?

La Coopérative réunit le plus de compétences techniques possible. Ce sont aussi bien des personnes individuelles que d'institutions académiques, scientifiques et techniques. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés start-ups ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

24. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION ?

Nous listons ci-dessous les neuf avantages principaux :

- Avoir à terme un rendement économique stable à croissant récurrent.
- Obtenir un capital stable à moyen et long terme
- Allier objectifs financiers et convictions éthiques.

- Prendre des participations diversifiées.
- Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
- Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
- Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
- Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé: partager ses idées, émettre des propositions, etc.
- Devenir un investisseur engagé grâce au «label» ONE CREATION.

25. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle ?

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile. À ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger.

26. À quelle information les associés ont-ils accès ?

Outre les rapports réguliers usuels tels THE NEWS de ONE CREATION, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

27. Les investisseurs institutionnels peuvent-ils légalement participer à ONE CREATION ?

Aucune restriction n'est relevée pour les investisseurs institutionnels tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger. Sous réserve de dispositions spécifiques locales.

ONE CREATION dans son modèle de développement applique une politique de prise de participations qui respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. Les disponibilités pour la gestion courante et le règlement

d'un dividende ne font pas l'objet d'une spéculation par un placement sur les marchés financiers ou des capitaux. Les participations sont réparties entre différentes catégories d'entreprises, entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION est une société de droit suisse non cotée de type *Private Equity*.

28. Comment s'assurer que des actionnaires croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION ?

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon les statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier.

Les décisions du Conseil d'administration étant prises en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions, avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

29. À quel niveau géographique se situe ONE CREATION ?

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées.

30. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses ?

Ce genre d'évènement concerne principalement les sociétés de démarrage. Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition serait corrigée. Une liquidation de la participation serait applicable si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION devrait s'assurer d'une certaine maîtrise sur les brevets, autant que possible pour sécuriser son investissement en cas de faillite.

31. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques ?

Théoriquement oui.

ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

32. Comment évaluer les actifs non cotés ?

Les sociétés de démarrage sont valorisées selon les normes du marché. Les sociétés non cotées sont évaluées au niveau de la capitalisation payée au moment de la prise de participation, sous réserve d'une réduction de cette valeur si des éléments probants le nécessitent.

33. Que se passera-t-il si toutes les participations de ONE CREATION perdent simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés y relatives cessent d'honorer leur dividende ?

La Coopérative cessera la distribution de dividendes aussi longtemps que les résultats ne seront pas positifs et le capital social pas reconstitué. Afin d'atténuer la perte de valeur due au marché, il est constitué une réserve de couverture du capital social. Dans la phase de démarrage, une valeur inférieure à la valeur nominale existe.

34. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION ?

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation «capital-risque». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

35. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds ?

Non.

Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles, ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque.

Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants.

36. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation ?

Le marché prend en compte l'inflation. Les dividendes reçus doivent correspondre à l'ensemble des paramètres déterminant le développement économique (croissance, inflation, monnaies, etc.).

37. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION ?

En l'état actuel, l'empreinte carbone de la Coopérative est très réduite puisqu'elle fonctionne sur l'infrastructure déjà existante de CONINCO Explorers in finance SA. Une évaluation du bilan carbone devra être incluse dans le Rapport annuel dès que les capacités et moyens seront réunis.

38. ONE CREATION sera-t-elle certifiée ISO 14001 ?

CONINCO Explorers in finance SA est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente à nos yeux un acte appuyé de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la Direction est signataire des PRI Principles for Responsible Investment qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies.

39. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION ?

L'objectif est d'obtenir une répartition entre des titres cotés, pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme. Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et dans des start-ups early stage et confirmées pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement et générer une valeur totale pour un développement du capital social.

40. Qui détermine l'allocation stratégique précise de chaque classe d'actifs ?

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles.

Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

41. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social ?

La Coopérative n'est pas un fonds de placement. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompagnement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

42. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés ?

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées: d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telles que définies par les procédures de qualification.
- Pour les actifs non cotés: ne sont considérées que les sociétés servant un dividende et dont une partie du chiffre d'affaires est réalisée dans les technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté d'accroissement de développement en respect du but de la Coopérative. Elles doivent présenter une stabilité des activités et des rendements sur le court, moyen et long terme. S'ajoute à ces exigences, une situation saine au niveau de la dette de l'entreprise, attestée par une analyse de crédit.
- Pour les sociétés de démarrage, seules les sociétés engagées exclusivement dans les technologies de l'environnement définies sont prises en compte. La qualification se base sur l'analyse du plan d'affaires, lequel doit garantir une redistribution substantielle du bénéfice dans les étapes finales de développement d'une valorisation de l'ordre de CHF 1M en phase de création ainsi qu'un partenariat à long terme avec la Coopérative. Le savoir-faire technologique doit être validé par des tiers externes.

43. Pourquoi ne pas se concentrer sur un seul type d'actif ?

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisations en tablant

également sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

44. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé ?

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération de nouvelles parts sociales de cas en cas, en admettant ou non de nouveaux associés.

45. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la Direction ?

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaits. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

46. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés ?

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire.

Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. L'analyse des sociétés non cotées matures servant un dividende peut être faite avec les mêmes instruments que pour les actifs cotés.

Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse de crédit bancaire à l'interne.

Pour les sociétés de démarrage, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie: des tiers externes valident la technologie et l'évaluation financière et écono-

mique de la start-up est effectuée par la Direction qui valide le plan d'affaires. Sur cette base, le Conseil d'administration décide de l'engagement financier.

L'accompagnement tactique et stratégique, ou «coaching», est par contre engagé à l'externe si nécessaire et financé par la start-up elle-même. La validation du business plan doit garantir cette mesure.

47. Qu'est-ce qu'une start-up ?

C'est une entreprise qui vient d'être créée et qui, par défaut, manque d'historique et de fonds propres nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Elle fait face à un manque chronique de moyens financiers pour se développer.

48. Pourquoi investir dans des start-ups s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital ?

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés investies, cotées ou non, pour autant qu'elles distribuent un dividende et que le capital social de ONE CREATION n'est pas mis en péril.

Différentes études démontrent qu'une société rémunérant ses actionnaires par des dividendes a un développement économique plus sain.

Une grande partie des start-ups fera l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus.

49. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir les jeunes sociétés ?

Ses réseaux d'associés et de relations d'affaires peuvent faciliter des synergies.

Elle peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital. Elle peut acquérir des brevets et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété.

L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté.

Les frais de gestion des participations sont estimés à 1% du capital social dans la phase de démarrage et à 1.5% du patrimoine sous gestion dès l'engagement dans des sociétés de démarrage.

50. Quelles sont la liquidité et les conditions de sortie d'un ou plusieurs associés ?

La liquidité est élevée à raison de 84% à 90%, réalisable dans un délai de 48 heures.

Un associé peut dénoncer en tout temps une partie ou la totalité de sa participation.

Le remboursement des parts est défini par l'article 9 des statuts qui stipule que: «En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu des engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable».

En cas de demande de sortie de nombreux associés en même temps, l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pourrait notamment s'appliquer.

51. Quelle est la valorisation d'une part sociale en cas de sortie d'un associé ?

Le calcul de la valeur d'une part est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à l'exclusion de toutes les réserves. La valeur ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en circulation.

Exemple 1 | valeur au bilan: CHF 8'000.-;
réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 8'000.-

Exemple 2 | valeur au bilan: CHF 12'000.-;
réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 10'000.-

52. À quelle fiscalité sont régis des dividendes ?

La société est soumise à la fiscalité des personnes morales de son siège et du canton où celui-ci est établi, selon le barème applicable à la date de référence pour le bénéfice.

Le dividende versé est soumis à l'impôt anticipé.

53. Quels sont les frais appliqués ?

1. Frais de souscription:
 - Frais d'entrée de 3% (1% de timbre fédéral et 2% solidaire pour les développements de la Coopérative)
2. Frais de fonctionnement:
 - Management fees de CONINCO (de 100% dès que le capital social a atteint CHF 20 mio) = 1.5%
 - Honoraires du Conseil d'administration
 - Intérêts et frais bancaires (dont courtage et dépôt titres)
 - Honoraires d'audit et services liés
 - Frais d'Assemblée générale et honoraires divers (avocats, tiers experts)
3. Frais fiscaux:
 - Impôt sur le bénéfice

Le TER (1+2+3) est estimé à 3,5%.

Le TER des fonds de placement en *Private Equity*, selon le millésime et la structure (fonds ou fonds de fonds), est de 1% (structure en liquidation) à 12% (fonds de fonds actifs), et en moyenne à 6%.

La Direction de ONE CREATION n'applique aucuns frais de performance.

54. Pourquoi un Code ISIN ?

Le code ISIN ne donne pas la possibilité de souscrire directement de façon électronique comme tous fonds. Les souscriptions ne peuvent être effectives que par la remise en bonne et due forme du bulletin de souscription à la Direction de ONE CREATION.

Le code ISIN permet à l'associé de communiquer à sa banque de dépôt le nombre de parts souscrites. Cette dernière aura ainsi la possibilité de disposer des évaluations mensuelles en ligne selon les services professionnels qui permettent d'assurer la transmission régulière des évaluations de titres, dont les parts de la Coopérative.

55. Qui décide du versement du dividende ?

Conformément aux statuts, art. 13, al. 4, le dividende est décidé par l'Assemblée générale. Ce dividende échu est versé en liquidité sur le compte communiqué par chaque associé. Celui-ci est exigible dans le délai communiqué suite à la tenue de l'Assemblée générale (avril 2015).

56. Le dividende peut-il être réinvesti ?

Le dividende peut être réinvesti, selon décision de l'associé, mais dès sa date d'exigibilité par une souscription de nouvelles parts.

STATUTS

Nom, siège et but

Article 1 – Raison sociale, Siège et durée

Il est constitué sous la raison sociale

ONE CREATION Coopérative

Une société coopérative avec siège à Vevey (VD), au sens des présents statuts et des articles 828 et suivants du Code des obligations suisse. La durée de la société est indéterminée.

Article 2 – But

La société ONE CREATION Coopérative - pour "Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'ordre Naturel" - poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune,

de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

Associés

Article 3 – Admission de la qualité d'associé

Toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé en remplissant et signant dûment le bulletin de souscription de parts sociales prévu à cet effet et en déclarant ainsi accepter sans réserve les présents statuts.

Chaque associé doit acquérir au moins une part sociale et en demeurer propriétaire pendant toute la durée du sociétariat.

Le Conseil d'administration, sur souscription formelle d'au moins une part sociale, se prononce sur la demande d'acquisition de la qualité d'associé, laquelle ne peut être validée et portée au registre des associés qu'une fois le paiement souscrit dûment et entièrement effectué.

Le Conseil d'administration peut lier l'admission à d'autres conditions ou refuser l'admission sans indication de motifs. Le nombre d'associés n'est pas limité.

Article 4 – Pour-cent de soutien de ONE CREATION

Conformément aux buts statutaires, le Conseil d'administration peut, sur requête dûment motivée, engager des fonds, sur l'excédent actif d'exploitation et jusqu'à concurrence d'un pour cent (1%) du capital social au maximum par année, pour soutenir des projets de tiers œuvrant dans le même sens qu'elle en faveur de la protection de l'environnement, dont le sérieux et la qualité sont démontrés.

Cette dotation se fera pour autant que les affectations prévues à l'article 29, alinéas 1 et 2, aient été dûment effectuées au préalable.

Article 5 – Perte de la qualité d'associé

La qualité d'associé se perd par la sortie volontaire, le décès pour les personnes physiques, la perte de la personnalité juridique pour les personnes morales, ou encore l'exclusion pour de justes motifs. La sortie d'un associé ne peut avoir lieu que pour la fin d'un exercice social et moyennant dénonciation donnée au moins six mois à l'avance au Conseil d'administration, par lettre recommandée au Conseil d'administration au moins six mois à l'avance.

Le Conseil d'administration est compétent pour prononcer l'exclusion, dûment motivée, en cas d'atteinte portée aux intérêts de la société. Le recours à l'Assemblée générale est réservé.

Capital social

Article 6 – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultatives – titres

La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune à la valeur nominale actuelle. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale, soit par augmentation de celle-ci, soit par réduction (splitting), en cas de (splitting), le nombre de parts en résultant qui dépasserait les dix mille pour un associé serait néanmoins dûment reconnu par mention spéciale au registre des associés. Le Conseil d'administration est compétent pour décider d'une telle modification. L'Article 854 CO est réservé.

La société constate, pour chaque associé, son sociétariat et le nombre de parts sociales dont il est propriétaire dans un titre nominatif conforme à l'inscription figurant au registre des associés et portant la signature du président et du secrétaire du Conseil d'administration.

Ce titre n'est qu'une attestation et en aucun cas un papier va-leur. Le Conseil d'administration veille à ce qu'en tout temps les titres émis correspondent à la situation réelle et procède, s'il y a lieu, à l'annulation et au remplacement des titres concernés.

Article 7 – Frais de souscription

Les adhérents versent, en sus de la valeur nominale de chaque part sociale, le montant du droit de timbre fédéral en vigueur ainsi qu'une commission d'émission fixée par le Conseil d'administration en pour cent de ladite valeur nominale. Cette commission d'émission est destinée à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives.

Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

Article 8 - Cessibilité

Les parts sociales sont cessibles à des tiers dès l'instant où elles ont été entièrement libérées. L'acquéreur doit présenter une demande d'admission écrite, précisant son acceptation sans réserve des statuts, et n'est reconnu en qualité d'associé qu'une fois son admission prononcée par le Conseil d'administration et dûment inscrite au registre des associés.

Le cédant de la totalité de ses parts sociales, obligatoires et facultatives, perd sa qualité d'associé. Il garde les droits et les devoirs liés à la qualité d'associé jusqu'à ce que la décision d'admission de son successeur soit prise et portée au registre des associés en même temps que sa propre radiation.

Article 9 – Remboursement des parts

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable.

Responsabilité des associés

Article 10 – Responsabilité

La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue.

Organisation de la société

Article 11 – Organes de la société

Les organes de la société coopérative sont:

- A. L'Assemblée générale.
- B. Le Conseil d'administration.
- C. La Direction.
- D. L'organe de contrôle.

A. L'Assemblée générale – ses pouvoirs

Article 12 – Pouvoirs en général

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la société.

Article 13 - Droits inaliénables et attributions

L'Assemblée générale a en particulier les droits inaliénables suivants:

- 1. d'adopter et modifier les statuts;
- 2. de nommer et révoquer les membres du Conseil d'administration et l'organe de contrôle;
- 3. d'approuver le rapport annuel de l'administration;
- 4. d'approuver les comptes annuels (compte de résultat et bilan) et déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier statuer sur la répartition de l'excédent d'actif;
- 5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration;

6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts, ainsi que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration;

7. de décider sa dissolution, fusion ou transformation.

Article 14 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de contrôle, ou les liquidateurs. Elle a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par une lettre envoyée sous pli simple à chaque associé, à l'adresse indiquée sur le registre des associés, ou par courrier électronique aux associés qui en auront fait la demande par écrit en notifiant expressément leur adresse courriel en vigueur.

Sont mentionnés dans la convocation, les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que, cas échéant, les propositions du Conseil d'administration y relatives.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les associés que les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à leur disposition au siège de la société 10 jours au plus tard avant l'Assemblée générale et que chaque associé peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur proposition de

convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial ou de renoncer, par décision prise à l'unanimité, à la présence de l'organe de contrôle.

Toute proposition individuelle présentée à une Assemblée générale sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée suivante si elle est appuyée par cinq associés au moins.

Article 15 – Assemblée générale extraordinaire

Une Assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu chaque fois que le Conseil d'administration l'estime nécessaire.

L'organe de contrôle, s'il y a lieu, peut aussi en demander la convocation.

Elle doit être également convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour. La même obligation incombe à l'administration si trois associés demandent sa convocation alors que la société compte moins de trente associés.

La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire a lieu selon les règles applicables à l'Assemblée générale ordinaire.

Article 16 – Quorum, présidence et secrétariat

L'Assemblée générale peut valablement délibérer et se prononcer dès que le cinquième au moins de la totalité du capital social est présent ou représenté. L'article 19 des présents statuts est réservé.

Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par

le vice-président, ou encore, à leur défaut, par un autre membre du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil d'administration tient le procès-verbal. En cas d'empêchement, le président désigne un secrétaire ad hoc.

Article 17 – Droit de vote à l'Assemblée

Chaque associé a droit à une voix dans l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l'intermédiaire d'un autre associé muni d'une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

Article 18 – Décisions – majorité requise

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises, pour autant que la loi ou les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions. Les élections et les votations ont lieu en principe à main levée. En cas particulier d'égalité des voix émises, un second tour a lieu immédiatement. Si l'égalité des voix subsiste et qu'il importe qu'une décision soit prise sans délai lors de l'assemblée, la voix du président est prépondérante.

Article 19 – Cas spéciaux – majorité qualifiée – modification des statuts dissolution

Une majorité de tous les associés inscrits au registre doit être présente ou représentée et la majorité des trois quarts des voix émises est nécessaire pour la modification des statuts, ainsi que pour prononcer la dissolution de la société.

Demeure réservée la modification de l'article 25 des présents statuts qui, en raison de sa nature contractuelle, ne peut se faire qu'à l'unanimité des voix émises à l'exclusion de toute personne ou entité directement ou indirectement liée à la Direction.

Demeurent en outre réservées, les dispositions en matière de majorité et de quorum prévues dans la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus).

Article 20 – Procès-verbal

Toutes les assemblées générales font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

B. Le Conseil d'administration

Article 21 – Composition et durée des fonctions

La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

Article 22 – Organisation, décisions et procès-verbal

Le Conseil d'administration s'organise lui-même, en nommant un président, un vice-président et un secrétaire.

Le secrétaire peut être choisi hors Conseil, sans avoir nécessairement la qualité d'associé.

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines tâches à des commissions; ces commissions sont constituées de membres du Conseil, qui fixe leurs compétences.

La présence de la majorité des membres est nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse prendre des décisions valables.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit par voie de lettre circulaire.

Toutes les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

Article 23 – Convocation

Le Conseil d'administration est convoqué par son président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année.

Deux membres du Conseil, de même que la Direction, peuvent demander au président, en indiquant les motifs, la convocation d'une séance.

Article 24 – Attributions

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveil-

lance et du contrôle de la société. Conformément à ses devoirs généraux selon art. 902 CO, il a les attributions intransmissibles suivantes:

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires, en particulier en déterminant la politique générale et les types d'activités autorisées;
2. en fixer l'organisation;
3. approuver les règlements;
4. fixer les principes de la comptabilité, du contrôle financier et le plan financier;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles respectent la loi, les statuts et les règlements;
6. arrêter les comptes et établir le rapport de gestion;
7. définir les relations contractuelles avec la Direction;
8. approuver la rémunération de la Direction;
9. convoquer l'Assemblée générale et en fixer l'ordre du jour;
10. informer le juge en cas de surendettement;
11. décider de tout achat et vente d'immeubles et de prises de participations;
12. désigner les personnes autorisées à signer pour la société et fixer le mode de signature, lequel sera en principe collectif à deux;
13. prendre toute décision quant à l'émission de parts sociales, sous réserve des compétences légales impératives en la matière de l'Assemblée générale;

14. approuver les principes de la politique de prises de participations conformément au but de la société;

15. décider de cas en cas, s'il y a lieu, de l'attribution du «pour cent de soutien de ONE CREATION», dans les limites prescrites à l'article 4 des présents statuts.

D'une manière générale, le Conseil d'administration statue sur toutes les affaires qui ne relèvent pas, d'après la loi ou les statuts, des compétences de l'Assemblée générale ou d'autres organes.

C. La Direction

Article 25 – La Direction

En conformité avec l'art. 898 al.1 CO, la direction des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de Direction. Sa rémunération est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc.

La Direction a voix consultative au Conseil d'administration.

D. L'organe de contrôle

Article 26 – L'organe de contrôle

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international.

L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 27 – Gouvernance et conflits d'intérêts

Les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'Organe de contrôle et leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur laquelle un tel conflit pourrait avoir une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité.

Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

Comptabilité et affectation du bénéfice de l'exercice annuel

Article 28 – Exercice social – Rapport de gestion

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année, pour la première fois au 31 décembre 2011.

Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes de la société, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social.

Les comptes annuels sont dressés conformément à la loi et aux principes régissant l'établissement régulier des comptes.

Dix jours au moins avant l'Assemblée générale, l'administration doit déposer au siège de la société coopérative les comptes annuels avec son rapport annuel de gestion et le rapport de l'organe de contrôle.

Article 29 – Affectation du bénéfice

Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat:

1. le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social.

2. une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social.

3. Le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant:

a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;

b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social;

4. Pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Dissolution et liquidation de la société coopérative

Article 30 – Dissolution

En cas de dissolution et de liquidation de la société, l'excédent qui reste après extinction de toutes les dettes est utilisé en premier lieu au remboursement des parts sociales. S'il subsiste un actif dépassant le montant nominal du capital social, la dernière Assemblée générale décide souverainement de l'affectation du surplus.

Publications et communications

Article 31 – Organe officiel

Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le

Conseil d'administration peut décider d'autres publications complémentaires.

Article 32 – Conciliation et for judiciaire

Les contestations entre les associés et la société ou ses organes et les contestations entre les associés eux-mêmes en raison des affaires de la société qui n'auraient pas été résolues en procédure de conciliation privée ad hoc sont soumises au juge du siège de la société.

Article 33 – Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale constitutive de ce jour. Ils entrent en vigueur au moment de l'inscription de la société au Registre du Commerce. L'administration est chargée d'accomplir avec diligence toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013 entrent en vigueur immédiatement et sont notifiées au Registre du commerce.

Vevey, 7 juin 2010 /modifiés 20 mars 2013

www.onecreation.org



www.onecreation.org